

**SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES
EAUX**

« ETANGS LITTORAUX BORN ET BUCH »

RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA MISSION D'ANIMATION

ANNEE 2021

SOMMAIRE

A. RAPPEL DU PROGRAMME ET BILAN D'AVANCEMENT	4
B. MISE EN ŒUVRE DU SAGE : TABLEAU DE BORD	5
C. MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU TRANSVERSAL « GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET CONNAISSANCE » : REFLEXIONS ENGAGEES AUTOUR DE LA COMPETENCE GEMAPI	23
D. MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU TRANSVERSAL « GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET CONNAISSANCE » : RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE 26	26
E. MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU TRANSVERSAL « GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET CONNAISSANCE » : AVIS DE LA CLE	27
F. MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU TRANSVERSAL « GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET CONNAISSANCE » : COMPLEMENTS SUR LE SITE INTERNET DU SAGE ET INFORMATION	30
G. MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU TRANSVERSAL « GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET CONNAISSANCE » : SCOT ET PLU.....	31
H. MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU TRANSVERSAL « GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET CONNAISSANCE » : PROJET LIFE « EAU & CLIMAT » (LIFE19 GIC/FR/001259) 2020-2025	33
I. MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU 2 « GESTION QUANTITATIVE ET HYDRAULIQUE » : FORMALISER ET REVISER LE REGLEMENT D'EAU	36
J. MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU 3 « PROTECTION, GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX » : AVANCEMENT DE L'ETUDE DE DEFINITION D'UNE STRATEGIE DE GESTION DES BASSINS VERSANTS DES LACS DU BORN.....	38
K. MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU 3 « PROTECTION, GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX » : TRAVAUX SUR LES COURS D'EAU	44
L. MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU 3 « PROTECTION, GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX » : AVANCEMENT DES REFLEXIONS SUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUTE ECOLOGIQUE	47
M. MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU 3 « PROTECTION, GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX » : ZONES HUMIDES	53
N. MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU 1 « PRESERVATION DE LA QUALITE DES EAUX » ET DE L'ENJEU 3 « PROTECTION, GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX »	58
O. GESTION DE PROJET – FONCTIONNEMENT – MISSIONS ANNEXES	69
P. COMMUNICATION	71

FICHE D'IDENTITE DU SAGE

STRUCTURE PORTEUSE – ANIMATION

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DES LACS DU BORN (SMBVLB)

29 avenue Léopold Darmuzey
40160 PARENTIS-EN-BORN

Président : Jean-Richard SAINT-JOURS

Animation : Animatrice Chloé ALEXANDRE, actuellement en Contrat à Durée Indéterminée en tant que Chargée de mission en animation de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) **jusqu'au 30 novembre 2021.**

ETAPES IMPORTANTES

- Emergence : 2004 – 2006.
- Réunion de lancement : 05 avril 2006, Parentis-en-Born.
- Périmètre : Arrêté interpréfectoral Landes Gironde du 23 mars 2007.
- CLE : réunion d'installation du 26 juin 2008.
- Etat des lieux : validation globale de « l'Etat initial », du « Diagnostic » et des « Tendances et scénarios » le 6 décembre 2013.
- Cartographie des zones humides effectives : validation le 21 février 2014 et modifications le 26 mars 2015, le 10 mars 2016 et le 20 mai 2016.
- Renouvellement de la composition de la CLE : 05 mars 2015. A renouveler au terme du mandat des 6 ans, soit à compter du 5 mars 2021 (travail en cours, la nouvelle CLE devrait être installé en début d'année 2022 au plus tard).
- Validation du projet de SAGE par la CLE et avis favorable sur le rapport environnemental le 26 mars 2015.
- Validation du projet de SAGE modifié suite à la phase de consultation des partenaires institutionnels le 23 septembre 2015.
- Approbation du SAGE : validation du SAGE par la CLE le 20 mai 2016 et publication de l'Arrêté Inter-Préfectoral d'approbation du SAGE le 28 juin 2016.

PERIMETRE

- Localisé sur le littoral aquitain : s'étend du Sud du Bassin d'Arcachon au Courant de Mimizan. La limite Est, située en Haute-Lande, est limitrophe du bassin versant de la Leyre.
- Comprend 27 communes incluses en tout ou partie dans le bassin versant : 6 situées en Gironde, 21 dans les Landes, dont 11 communes sont adhérentes au Syndicat Mixte Géolandes (arrêté interpréfectoral de périmètre du 23/03/2007).
- Le bassin versant d'une surface d'environ 1 490 km² concerne la chaîne de plans d'eau du Born et du Buch et de leurs affluents : lac de Cazaux-Sanguinet, Petit étang de Biscarrosse, lac de Parentis-Biscarrosse et étang d'Aureilhan.

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

- Créée par l'arrêté préfectoral du 10 juin 2008.
- Renouvelée le 05 mars 2015.
- Comprend 40 membres : 20 élus, 13 représentants des acteurs socio-économiques et 7 représentants des services de l'Etat. Le renouvellement de la CLE est en cours, la nouvelle CLE devrait être installée en début d'année 2022 au plus tard.
- Présidée par Jean-Marc BILLAC, Président du SMBVLB et ex-Maire de Pontenx-les-Forges.

ENJEUX PRINCIPAUX

- Préservation de la qualité des eaux,
- Gestion quantitative et hydraulique,
- Protection, gestion et restauration des milieux,
- Maintien, développement et harmonisation des usages, et organisation territoriale.

A. Rappel du programme et bilan d'avancement

La démarche de mise en œuvre d'un SAGE se déroule en trois phases :

1. La phase préliminaire conduisant à l'adoption du périmètre et à l'installation de la Commission Locale de l'Eau (CLE).
2. La phase d'élaboration consistant à la conception du SAGE jusqu'à son adoption.
3. La phase de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du SAGE.

Les phases préliminaire et d'élaboration du SAGE ont été portées par le Syndicat mixte Géolandes de 2005 jusqu'à la parution de l'Arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE le 28 juin 2016. Le SMBVLB a pris la suite de cette démarche afin de porter la phase de mise en œuvre du SAGE depuis le 1^{er} juillet 2016.

Durant l'année 2021, l'animatrice du SAGE s'est attachée à mettre en œuvre diverses dispositions du SAGE, dont le bilan est compilé sous la forme du tableau de bord présenté synthétiquement dans le paragraphe B.

B. Mise en œuvre du SAGE : tableau de bord

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2021	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
Objectif tr 1. Mettre en œuvre le SAGE	tr1.1 Mettre en place une structure porteuse pour assurer la mise en œuvre du SAGE, et garantir son bon fonctionnement	Le Syndicat Mixte du Bassin Versant des Lacs du Born (SMBVLB) porte la phase de mise en œuvre du SAGE depuis le 1 ^{er} juillet 2016 et recrute une animatrice du SAGE afin de conduire de cette mission. Son contrat a pris son terme le 30 novembre 2021. Une réunion de CLE a été organisée le 27 janvier 2020. <u>L'Arrêté préfectoral du 05 février 2015 a porté renouvellement de la CLE pour 6 années de mandature. Le mandat des membres de la CLE d'une durée de six est donc à nouveau arrivé à échéance. L'année 2021 a été marquée par un travail collaboratif entre le Syndicat Mixte du Bassin Versant des Lacs du Born et les collectivités locales (en particulier avec les communautés de communes et leurs communes membres), les Associations des Maires et les services de la Préfecture des Landes pour définir la nouvelle composition de la CLE. Aucune autre réunion n'a pu être organisée durant l'année de ce fait. (Voir Partie D)</u>	-
	tr 1.2 Mettre en œuvre le SAGE et évaluer son état d'avancement	Tous les rapports d'activités sont mis en ligne sur le site internet du SAGE et sont transmis à la CLE, aux partenaires financiers et techniques. Le rapport d'activité 2021, comprenant le tableau de bord sera diffusé et mis en ligne à compter de 2021. <u>Une présentation en CLE sera programmée dès que possible, après sa réinstallation si l'état d'urgence sanitaire le permet.</u>	-
Enjeu transversal – Gouvernance, communication et connaissance Objectif tr 2. Favoriser les échanges et la concertation	tr.2.1 Structurer et réunir des cellules InterSAGE pour coordonner les actions du SAGE avec celles des SAGE voisins	Des échanges réguliers sont opérés avec les animateurs des SAGE limitrophes, qui sont conviés aux séances plénières de la CLE, ainsi qu'aux Comités de Pilotage (COFIL) des études portées par le SMBVLB (étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau, étude hydraulique du bassin versant du Canteloup, projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » 2019-2020, Appel à projets « Restauration de zones humides de tête de bassin versant » 2021-2025 (Voir partie N), projet LIFE « Eau& Climat » (LIFE19 GIC/FR/001259) 2020-2025 (Voir Partie H), inventaires de zones humides, etc.). Sur le Bassin d'Arcachon, des échanges sont opérés avec le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) et avec le Parc Naturel Marin (PNM) du Bassin d'Arcachon.	-
	tr 2.2 Développer les échanges avec les acteurs afin que la CLE soit informée et consultée préalablement sur les projets et les décisions, et qu'elle formule des avis	La CLE, par délégation aux membres du Bureau de la CLE, a été sollicité pour formuler un avis au courant de l'année 2021 sur 4 dossiers : <ul style="list-style-type: none">- le dossier de demande d'autorisation saisonnière de prélèvements d'eau d'irrigation 2021-2022 (hors zone de répartition des eaux) déposé par l'Association de Gestion de l'Irrigation Landaise (AGIL) le 6 mai 2021.- le dossier de demande d'autorisation environnementale portant sur les travaux de sauvegarde de l'Etat de la Forge à Pontenx-les-Forges. Des réunions de concertation préalable ont été organisées par la Compagnie des Landes le 18 février 2020 et le 5 mai 2020 afin de bénéficier de l'expertise du SMBVLB et de la CCGL. Un avis informel du SMBVLB a été transmis le 18 février 2021. Le dossier devra être examiné par la CLE du SAGE une fois qu'elle sera réinstallée en 2022.- le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027, du Programme De Mesures (PDM) 2022-2027 et sur le Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) 2022-2027. Les membres du Bureau de la CLE (bénéficiant d'une délégation de la CLE) se sont réunis le 11 mai 2021 pour examiner ce dossier (Voir Partie E).<ul style="list-style-type: none">- la cartographie des cours d'eau du Département des Landes le 9 avril 2021. <u>Aucune réunion n'a pu être organisée avec les membres de la CLE et/ou du Bureau en vue de traiter ces avis (hormis pour le SDAGE, le PDM et le PGRI) du fait que leur composition n'était pas renouvelée. En outre, les dossiers ont été étudiés par le SMBVLB et ont fait l'objet ou non d'avis informels de cette structure.</u> Divers dossiers de déclaration ont été également transmis à la CLE / SMBVLB pour information concernant des projets d'aménagements sur diverses communes, des forages, etc. Le mardi 22 juin 2021 à 10 h 00 en sous-préfecture de Langon, la CLE a été associée à la Commission suivi du site de l'élevage Le Lay St Symphorien, compte-tenu des projets d'épandages initialement visés sur le territoire du SAGE.	-
	tr 2.3 Travailler de façon coordonnée et en complémentarité avec les porteurs des SCOT / documents d'urbanisme	L'animatrice du SAGE a été associée à diverses réunions et/ou a formulé des remarques sur les documents d'urbanisme. Ceci concerne notamment le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Born, le SCOT du Bassin d'Arcachon et Val de Leyre, et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de La Teste-de-Buch, Gujan-Mestras, Sanguinet, Ychoux, Lûe, Pontenx-les-Forges, Gastes, Aureilhan et Pissos. Sur le territoire de la communauté de communes Cœur Haute Lande, une démarche de PLU intercommunal a été lancée en 2018, à laquelle le SMBVLB a été associé. Deux réunions des Partenaires Publics Associés (PPA) ont été organisées le 1 ^{er} avril et le 3 octobre 2019 pour débattre sur le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi. En 2019, le SMBVLB a été associé à des ateliers de travail sur l'état initial de l'Environnement (le 21 février) et sur le PADD du SCOT du Bassin d'Arcachon et Val de Leyre (réunion des PPA le 25 septembre) porté par le SYBARVAL. Des ateliers de co-construction des enjeux et du projet de territoire ont été organisés les 21 et 24 octobre, 13 et 14 novembre 2019. Parallèlement, une étude de diagnostic agricole a été commanditée afin d'alimenter le SCOT. Les résultats ont été présentés le 16 octobre 2019. Le PADD intègre un Objectif 2 « Garantir en qualité et en quantité la ressource en eau ». Des ateliers seront organisés au printemps 2021 (si possible) pour affiner le volet « eau » du PADD. L'objectif de l'année était de débiter le travail sur Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) au 2 ^{ème} semestre 2021 pour arrêter le SCOT en 2022. Le SMBVLB est également associé aux COFIL du Plan Climat Energie Territorial (PCAET) qui trouve toute sa synergie avec le SCOT. Le 21 mai 2019, le SMBVLB a été sollicité pour émettre un avis sur le projet de SCOT du Born arrêté par le Comité syndical le 9 avril 2019 au regard de sa compatibilité avec le SAGE. L'avis sur le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT a été transmis le 7 août 2019. Suite à cette phase consultative et à la phase d'enquête publique du 18 novembre au 19 décembre 2019, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec réserves le 16 janvier 2020. Le SCOT du Born, définitivement approuvé, est opposable depuis le 15 septembre 2020. Le SMBVLB est également associé aux COFIL du PCAET des Grands Lacs, porté par la Communauté de Communes des Grands Lacs (CCGL) qui trouve toute sa synergie avec le SCOT du Born. Un COFIL a notamment été organisé le 21 janvier 2020. Le PCAET des Grands Lacs a été arrêté le 12 octobre 2021 en Conseil communautaire. Les collectivités du territoire disposent des documents du SAGE et de la cartographie des zones humides. Il leur a été rappelé la nécessité d'associer la structure porteuse du SAGE lors de l'élaboration/la révision/la modification de leurs documents d'urbanisme. Un courriel leur a été transmis (voire également directement aux bureaux d'études en charge des dossiers) en vue de leur indiquer plus précisément les dispositions du SAGE à prendre en compte. En 2019, la commune de Gujan-Mestras a sollicité le SMBVLB afin de conduire des inventaires de zones humides complémentaires afin de les intégrer dans leur PLU. Le projet de modification de la cartographie des zones humides effectives du SAGE lié a été validé par la CLE lors de la séance plénière n°24 le 27 janvier 2020. A noter que d'autres modifications de la cartographie des zones humides effectives ont été soumises à la validation de la CLE lors de la séance plénière n°24 du 27 janvier 2020 suite aux inventaires naturalistes conduits durant l'année 2019 sur Escource, Biscarrosse et Liposthey. La nouvelle cartographie a été adressée aux structures porteuses de SCOT/PLUi/PLU.	-
	tr 2.4 Participer à la révision du SDAGE et du PDM et à l'ajustement de ses déclinaisons territoriales (PAOT)	Le SAGE approuvé le 28 juin 2016 est compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2016-2021, avec le Programme De Mesures (PDM) et avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI). L'Etat des lieux du SDAGE 2022-2028 et le Plan d'Action Territorialisé (PAOT) associés ont été mis à jour en 2019-2020 notamment en s'appuyant sur les données collectées dans le cadre de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born. Des groupes de travail technique avec les animateurs SAGE et les syndicats de rivières ont été organisés en 2019 afin de statuer sur l'état des masses d'eau (confirmation/infirmation/ajustement sur celles jugées en priorités 1 et 2) issu des travaux de la MISEN pour l'Etat des lieux du SDAGE 2022-2028. Les 5 septembre et 10 octobre 2019, des ateliers de travail ont également été mis en place par la DDTM33 et 40 pour statuer sur les actions projetées dans le PAOT, en fonction des pressions dressées sur les masses d'eau dans l'Etat des lieux du SDAGE 2022-2028. Le projet de SDAGE a été approuvé par le Comité de Bassin en octobre 2020. La consultation du public a été mise en place du 1 ^{er} mars 2021 au 1 ^{er} septembre 2021, en parallèle de la consultation institutionnelle qui s'est déroulée du 1 ^{er} mars 2021 au 1 ^{er} juillet 2021. Le Bureau de la CLE a émis un avis sur ce dossier 11 mai 2021 (Voir Partie E). Le projet de SDAGE reste dans la continuité du précédent, il s'appuie sur l'actualisation de l'état de lieux des masses d'eau de 2019 et surtout intègre l'adaptation au changement climatique. Les documents seront approuvés par le Comité de Bassin en fin d'année 2021 – début d'année 2022.	-
	tr 2.5 Rechercher des maîtrises d'ouvrage adaptées pour garantir la mise en œuvre des dispositions du SAGE	Durant l'année 2018, le SMBVLB et les Communautés de Communes des Grands Lacs (CCGL), de Mimizan (CCM) et Cœur Haute Landes ont organisé de nombreuses réunions de concertation avec la Préfecture des Landes et les services de l'Etat pour faire évoluer leurs statuts au regard de la prise de compétence GEMAPI. Les nouveaux statuts du SMBVLB ont été arrêtés le 11 février 2019. Ils intègrent désormais tout ou partie des items obligatoires 1°, 2° et 8° de l'article L.211-7 du Code de l'environnement relevant de la compétence GEMAPI, ainsi que l'item facultatif 12°. Les compétences du SMBVLB pourraient évoluer dans les années à venir en fonction des conclusions de l'étude « Positionnement du Syndicat mixte Géolandes au regard des compétences GEMAPI : analyse juridique et orientations stratégiques » portée par le Syndicat mixte Géolandes. Des COTECH et COFIL ont été organisés le 25 mars et le 7 juin 2019, puis des rendez-vous avec les Syndicats de rivières côtiers ont été organisés au courant du mois de novembre 2019. L'objectif de ceux-ci était de connaître l'avis des Présidents de ces Syndicats sur les 2 stratégies projetées dans le cadre de l'étude, en particulier s'agissant de la fusion des Syndicats avec le Syndicat mixte Géolandes. L'année 2020 a été marquée par la réunion d'un COFIL et d'un Comité syndical du Syndicat mixte Géolandes. Le COFIL qui s'est tenu le 14 février à Mimizan a permis de faire la synthèse des avis des partenaires institutionnels et des syndicats de rivières côtiers suite à la consultation menée en phase 3 de l'étude sur les deux scénarios retenus lors de la phase 2 intitulée « proposition de scénarios d'organisation », à savoir, le scénario n°2 du statut quo (maintien de Géolandes) ou le scénario n°4 de création d'une nouvelle entité issue de la fusion entre Géolandes et les syndicats de rivières côtiers. Suite à ce COFIL, le sujet a été débattu en Comité syndical le 28 février dans le but d'une prise de décision quant au choix du scénario retenu. Mais, au vu du contexte pré-électoral des municipales, le Comité syndical a choisi de reporter la prise de décision à une date ultérieure (en attente d'être fixée). Le rapport des phases 2 et 3 de l'étude est en cours de finalisation. En 2021, diverses réunions ont été organisées autour de la gestion hydraulique des plans d'eau (Voir Partie I). Le projet de Règlement d'eau a été approuvé par la CLE le 10 juin 2010 puis le 21 février 2014. A ce jour, le dossier est en suspend, en attente de son instruction réglementaire. L'objectif visé était d'obtenir un Arrêté préfectoral portant sur l'ensemble des gestionnaires et des ouvrages de la chaîne des étangs. Après de nombreux aller-retours avec les services instructeurs et aux compléments apportés au dossier initial, le SMBVLB, la CCGL, et la DDTM des Landes se sont réunis le 20 septembre 2021 afin de bien redéfinir le cadrage réglementaire de ce dossier. Lors de cette réunion, la DDTM des Landes a indiqué qu'une nouvelle saisine de la Préfecture des Landes serait nécessaire. Avant toute chose, il est ressorti la nécessité de clarifier la question relative à la gouvernance de ce dossier. Aussi, au regard de ces éléments, cette question a été soulevée auprès du Comité syndical du SMBVLB le 13 octobre 2021, pour savoir si le SMBVLB au vu de ses statuts avait la légitimité à déposer ce dossier et à être bénéficiaire dudit Arrêté. A ce stade, les élus ont souhaité disposer de plus d'éléments factuels pour pouvoir se positionner et au besoin faire évoluer les statuts du SMBVLB pour intégrer les items facultatifs 10 et 11° de la GEMAPI : ils souhaiteraient en particulier disposer d'une étude juridique pour connaître les incidences liées à une prise de compétence sur les ouvrages hydrauliques (ex : en cas de litiges...).	-

		Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2021	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
Enjeu transversal – Gouvernance, communication et connaissance	Objectif tr 3. Favoriser la diffusion de l'information	tr 3.1 Faire connaître le SAGE et améliorer l'information de l'ensemble de la population sur les actions mises en œuvre sur le territoire	<p>De nombreuses actions de communication ont été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au cours de diverses réunions : CLE, Comités syndicaux du SMBVLB, COTECH et COPIL de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born et de l'étude hydraulique du bassin versant du Canteloup, du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » 2019-2020, de l'Appel à projets « Restauration de zones humides de tête de bassin versant » 2021-2025, etc. - via la mise à jour régulière du site internet du SAGE, - intervention aux événements « Vis ta plage » à Biscarrosse le 22 juillet et le 29 juillet avec le Centre de loisirs de Biscarrosse, et le 5 août 2021 à destination du grand public. 	-
	Objectif tr 4. Améliorer les connaissances sur les changements globaux	tr 4.1 Améliorer les connaissances sur les changements globaux, et les prendre en compte dans les objectifs du SAGE	<p>Les dernières données relatives aux changements climatiques ont été compilées dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE (annexe 3) et dans le rapport environnemental du SAGE approuvé le 28 juin 2016. Ceci s'est appuyé sur les rapports du GIEC, des travaux d'ACCLIMATERA et de DRIAS.</p> <p>L'animatrice a participé à la réunion de restitution du « Plan d'Adaptation au Changement Climatique » (PACC) validé en 2018 au cours du Forum littoral de l'Eau le 12 avril 2019.</p> <p>Dans le cadre du SAGE, le SMBVLB a délibéré le 16 janvier 2019 pour s'engager dans un projet LIFE « Eau & Climat » (LIFE19 GIC/FR/001259) 2020-2025. L'objectif est de conduire une étude prospective s'appuyant sur un outil de modélisation développé spécifiquement pour les plans d'eau littoraux en vue d'aboutir à une stratégie et un plan d'adaptation au changement climatique concerté avec les acteurs du territoire. Le projet a été lancé officiellement le 1^{er} septembre 2020. L'année 2021 a été marquée par le lancement du projet du SMBVLB avec le BRGM : signature de la convention de Recherche et Développement (R&D), échanges de données pour alimenter l'outil de modélisation et les entretiens / ateliers de concertation, découverte du territoire par l'équipe du BRGM de Montpellier pour se saisir des enjeux et des problématiques, etc.</p> <p>Concernant le programme LIFE dans sa globalité, l'année 2021 a été marquée par de nombreuses réunions et formations auprès des partenaires du projet, dont l'Assemblée générale des bénéficiaires organisée à Limoges le 15 et 16 septembre 2021. Ceci a été une nouvelle fois l'occasion pour l'animatrice du SAGE de présenter le projet spécifique au territoire du SAGE Etangs littoraux Born et Buch. (Voir Partie H)</p> <p>Dans le même temps, le PCAET des Grands Lacs a été arrêté le 12 octobre 2021 en Conseil communautaire. La CCGL s'est engagée dans le lancement et la mise en application de 10 actions phares (sur 70 actions au total).</p> <p>L'animatrice du SAGE suit chacune de ses étapes et fait état des actions à intégrer pour penser à l'adaptation du territoire face aux enjeux climatiques. Les enjeux sur l'eau à l'échelle du bassin versant des lacs du Born sont primordiaux, de même que ceux sur l'environnement. La thématique est alors intégrée dans le diagnostic du PCAET, de même que des actions relatives à la protection des zones humides. Parmi les actions phares ciblées dans le PCAET citons celle relative au lancement du projet LIFE « Eau & Climat » (LIFE19 GIC/FR/001259) 2020-2025 porté par le SMBVLB, ainsi que des actions portant sur la préservation des milieux et sur les économies d'eau.</p> <p>Ces thématiques ont également été considérées dans le PCAET du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre porté par le SYBARVAL, approuvé par les élus le 20 décembre 2018. Ce document de planification énergétique vise à réduire les consommations d'énergie des différents usagers et à développer les énergies renouvelables. Il traite également de la qualité de l'air et de l'adaptation au changement climatique. Suite à une première réunion du Comité des acteurs en novembre 2019, aucune réunion n'avait pu être organisée en 2020 en raison de la crise sanitaire. Une nouvelle réunion du Comité des acteurs visant à faire état de l'évolution du bilan énergétique du territoire et de la mise en œuvre des actions engagées dans le cadre du PCAET a été organisée le 4 novembre 2021, suivi d'un temps d'échange sur les perspectives 2022.</p> <p>Le SYBARVAL a participé et invité l'animatrice du SAGE au salon de l'Habitat et de la Déco du Bassin d'Arcachon au Parc des expos à La Teste de Buch du 30 octobre au 1^{er} novembre 2021, pour y tenir des permanences photovoltaïques.</p> <p>L'animatrice du SAGE a également été conviée par le SYBARVAL le vendredi 19 novembre 2021 à une conférence « Adapter la ville et le territoire pour faire face aux impacts du changement climatique » afin d'appréhender les enjeux propres à leur territoire et réfléchir aux actions à décliner localement dans le Projet d'Aménagement de Développement Durables (PADD) du SCOT, document prospectif à l'horizon 2040, qui est en cours de rédaction.</p>	-
	Objectif tr 5. Modifier et/ou réviser le SAGE	tr 5.1 Prévoir la modification et / ou la révision du SAGE	<p>Le SAGE approuvé le 28 juin 2016 pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 28 juin 2026, est compatible avec le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021, avec le PDM et avec le PGRI.</p> <p>Le projet de SDAGE 2022-2028 a été approuvé par le Comité de Bassin en octobre 2020. La consultation du public a été mise en place du 1^{er} mars 2021 au 1^{er} septembre 2021, en parallèle de la consultation institutionnelle qui s'est déroulée du 1^{er} mars 2021 au 1^{er} juillet 2021. Par courrier en date du 8 février 2021, le Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born a été sollicité, en tant que structure porteuse du SAGE Etangs littoraux Born et Buch, afin que la CLE (ou par délégation au Bureau de la CLE) émette un avis sur le projet de SDAGE 2022-2027, sur le PDM associé, et sur le PGRI 2022-2027. Cet avis a été traité par le Bureau de la CLE le 11 mai 2021. Les avis sont en cours d'analyse pour les intégrer dans ces documents. Le projet de SDAGE sera approuvé par le Comité de Bassin fin 2021 – début 2022. Le projet de SDAGE reste dans la continuité du précédent, il s'appuie sur l'actualisation de l'état de lieux des masses d'eau de 2019 et surtout intègre l'adaptation au changement climatique. (Voir Partie E)</p> <p>La mise à jour du SDAGE 2022-2028 et du PAOT associé pourrait apporter des éléments pour affiner la stratégie du SAGE en vue de le modifier ou de le réviser en 2026, tout comme le projet LIFE « Eau & Climat » (LIFE19 GIC/FR/001259) 2020-2025 (Voir Partie H).</p>	-

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2021	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Enjeu 1 – Préservation de la qualité des eaux</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif 1.1. Atteinte et conservation du bon état des Masses d'eau superficielles et souterraines</p>	<p>1.1.1 Renforcer le suivi qualitatif des masses d'eau superficielles et souterraines et notamment sur certaines substances</p>	<p>a. La CLE a pu récupérer divers bilans de suivi qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les zones de baignades (contrôles sanitaires de l'Agence Régionale de Santé (ARS), bilans d'autocontrôle du Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises (SMGBL) et du suivi des cyanobactéries), - au niveau des prises d'eau potable d'Ispe et de La Teste (révélant des problématiques liées aux pesticides), - au niveau des zones portuaires lacustres concernées par des dossiers de dragage (réception des dossiers de déclaration et avis sur les dossiers d'autorisation). <p>L'animatrice du SAGE se tient informée de l'avancement des travaux de recherche engagés par l'Université de Bordeaux et par l'Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (anciennement IRSTEA, désormais INRAE). Une réunion avec ceux-ci a été organisée le 10 janvier 2017 et des présentations « grand public » ont été réalisées lors des journées techniques « Lacs et étangs du littoral aquitain – Un territoire unique, l'implication de tous » les 17 et 18 octobre 2018 à Biscarrosse. L'étude a été finalisée en 2019.</p> <p>b et c. Des actions ont été conduites par le SIBA dans le cadre du Réseau de suivi et d'expertise des MicroPolluants (REMPAR) sur les communes girondines du territoire du SAGE (La Teste-de-Buch, Gujan-Mestras et Le Teich). Chaque année, l'animatrice est associée à des réunions des partenaires techniques et au bilan final du réseau en séance plénière.</p> <p>En 2017, le SMBVLB a lancé des enquêtes « Phyto » auprès des collectivités du territoire (sauf sur celles limitrophes au bassin versant de la Leyre qui seront interrogées dans le cadre du SAGE « Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés ») et auprès des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet. La restitution du bilan des enquêtes effectuées auprès des collectivités a été organisée le 20 février 2017 et auprès des agriculteurs le 16 janvier 2018. Ces enquêtes ont été réengagées auprès des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet dans le cadre du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » 2019-2020. Elles seront poursuivies dans le cadre de l'Appel à projets « Restauration de zones humides de tête de bassin versant » 2021-2025, grâce à l'accompagnement de la Chambre d'agriculture des Landes, du GRCETA-SFA et de SYNGENTA. Le COPIIL officiel de lancement de l'Appel à projets a été organisé le 7 octobre 2021 (Voir Partie N). Les travaux de restauration des 2 premières zones humides situées sur la proximité du canal de l'Arreillet se sont déroulés entre les mois de septembre et de novembre 2021. Le lancement des suivis qualitatifs et quantitatifs a été organisé entre le 9 et le 10 novembre 2021 avec les différents pôles de recherche impliqués. Une réunion du bilan des enquêtes agricoles de l'année en cours et des perspectives / du cadrage méthodologique pour les années à venir dans le cadre de l'Appel à projets, a été organisée le 18 novembre 2021 en présence de la Chambre d'agriculture des Landes, du GRCETA-SFA et de SYNGENTA.</p> <p>Le SMBVLB a lancé des enquêtes auprès des plaisanciers, qui permettront notamment d'appréhender les éventuels impacts liés aux activités nautiques : rejets, usage d'antifouling, etc. en 2017. L'année a été marquée par une présentation du COPIIL de « réaménagement du Port de Navarrosse » à Biscarrosse le 30 septembre 2021. A cette occasion, il a pu être constaté les efforts entrepris par la collectivité pour « raisonner » l'emplacement des bateaux, et leur garbarit : ceci est en parfaite adéquation avec l'ambition de la Disposition 4.2.2 « Trouver un juste équilibre entre l'utilisation d'engins motorisés et le bon état des plans d'eau » de l'Enjeu 4 « Maintien, développement et harmonisation des usages, et organisation territoriale » du SAGE.</p> <p>d. Les travaux de recherche engagés par l'Université de Bordeaux sur la « Contamination polymétallique des Lacs Aquitains et impacts Humains » (CLAQH) se sont poursuivis, avec une présentation des premiers résultats en CLE le 10 mars 2016. Un point d'avancement sur ces travaux a été présenté lors de la réunion avec les instituts de recherche du 10 janvier 2017. Les derniers résultats du projet CLAQH et de l'étude sur la biogéochimie et les sédiments des lacs (Pierre Anschutz) ont été restitués lors de la séance plénière n°21 de la CLE du 26 avril 2018. Ces projets ont été finalisés en 2019.</p>	<p>L'évaluation de l'état des masses d'eau mesurées et modélisées, et des pressions a été actualisée récemment dans le cadre de la révision du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 : il est donc difficile de mesurer les incidences des actions engagées, d'autant plus que la mise en œuvre du SAGE a débuté en juillet 2016.</p> <p>Les bilans qualitatifs de 2007 à 2014 sont détaillés en p.39 du PAGD. Sur les masses d'eau mesurées, ceux-ci démontrent globalement des tendances relativement stables jusqu'en 2020. A noter que sur les plans d'eau, les bilans issus des diagnostics simples et complets sont disponibles jusqu'en 2018 (les données ci-dessous ne sont donc pas mises à jour depuis).</p> <ul style="list-style-type: none"> - un bon état écologique et chimique sur le lac de Cazaux-Sanguinet en 2013 et en 2016 (diagnostics complets). En 2017 et 2018 l'état écologique est qualifié « très bon » et l'état chimique n'est pas qualifié dans le cadre des diagnostics simples. - un bon état écologique sur le canal des Landes (station de référence La Hume 05191100) et bon un état chimique (en 2007-2009, absence de données les années suivantes). - un état écologique moyen à mauvais (notamment entre 2012 à 2015 et entre 2017 et 2020) liés aux paramètres oxygène et biologie (indice invertébrés moyen à mauvais), et un bon état chimique sur la Gourgue, - un état écologique « moyen » sur le petit étang de Biscarrosse en 2014 et en 2017 (diagnostic complet), notamment lié à la présence de zinc « dissous » et un état chimique « mauvais » lié à la présence de plomb alors qu'il était jugé « bon » en 2014. En 2018, le diagnostic simple réalisé révèle un état écologique « très bon » et l'état chimique reste non qualifié. - un état écologique « moyen » et un bon état chimique sur le lac de Parentis-Biscarrosse en 2014 et en 2017 (diagnostics complets). Le déclassement de l'état écologique en 2017 est lié à un état biologique « moyen », aux paramètres d'oxygénation et à une présence excessive de cuivre. En 2018, le diagnostic simple réalisé révèle un état écologique « moyen » et l'état chimique reste non qualifié. - un état écologique moyen en 2018 (en raison de l'oxygénation), en 2019 et en 2020 en raison de l'oxygénation et de la biologie sur le Ruisseau des Forges (station de référence 05192050). L'état chimique de cette masse d'eau est bon (stations de référence 05192050 et 05192060). A noter qu'entre 2009 et 2011 l'état chimique était qualifié mauvais sur la station 05192060 en raison de la présence de métaux lourds (Mercure). - un état écologique « médiocre » à « moyen » et un bon état chimique sur l'étang d'Aureilhan en 2014 et en 2017 (diagnostics complets). Le déclassement de l'état écologique en 2017 est lié à un état biologique « moyen » et à une présence d'arsenic et de zinc dissous. En 2018, le diagnostic simple réalisé révèle un état écologique « bon » et l'état chimique reste non qualifié. <ul style="list-style-type: none"> - un bon état écologique et chimique sur le Ruisseau de la Forge-Pontenx (le Canteloup). - un bon état écologique et chimique sur l'Escource, hormis en 2017 où l'état chimique est qualifié « mauvais » (en raison de la présence de tert-Octylphenol) et en 2019 où l'état écologique est qualifié de moyen en raison de la biologie (Indice Biologique Macrophytique en Rivière I.B.M.R moyen). - une bon état écologique sur le courant de Mimizan entre 2011 et 2018, et en 2020 (à noter toutefois que l'état a été qualifié « moyen » entre 2007 et 2010 en raison des paramètres oxygène et/ou biologie, et en 2019 en raison de la biologie (Indice Biologique Diatomées I.B.D.) . L'état chimique n'est pas qualifié sur cette masse d'eau. <p>Sur la plupart des masses d'eau des pesticides ont également été quantifiées. Les données 2021 mettent en exergue la présence des pesticides suivant par ordre de fréquence de quantification :</p> <ul style="list-style-type: none"> - absence de données sur le canal des Landes (qui seront transmises par le SIBA à l'Agence de l'eau) et sur le courant de Mimizan depuis 2005. - sur la Gourgue : le Métolachlore OXA et ESA, l'hydroxy atrazine, l'Alachlore ESA, le Métolachlore total, le Bentazone, l'hydroxy-desethyl et l'Alachlore OXA. - sur le Ruisseau des Forges à Parentis (station 05192050) : le Métolachlore OXA et ESA, l'Alachlore ESA, le Métolachlore total, et l'Hexazinone. Aucune donnée n'est disponible sur la station 05192060 en amont. - sur le Ruisseau de la Forge-Pontenx (le Canteloup) : l'Alachlore ESA, le Métolachlore ESA et OXA, l'Alachlore OXA, l'AMPA, le Bentazone et le Métolachlor total. <ul style="list-style-type: none"> - Sur l'Escource : le Métolachlore ESA et OXA, et le Métolachlore total. - Absence de données sur le courant de Mimizan.
	<p>1.1.2 Identifier et/ ou confirmer les facteurs de dégradation sur les masses d'eau impactées ou susceptibles d'altérer des masses d'eau en « bon état », et suivre l'évolution des paramètres déclassants</p>	<p>Les bilans qualitatifs disponibles en 2017 sur les masses d'eau du territoire ont été présentés en séance plénière de la CLE n°23 du 22 janvier 2018, ainsi que les suivis effectués dans les zones de baignade et pour l'eau potable (voir synthèse dans les indicateurs de suivi de l'état de l'environnement de la Disposition 1.1.1, ci-contre). Les derniers bilans été ont présentés lors de la séance plénière n°24 de la CLE du 27 janvier 2020.</p> <p>L'Etat des lieux du SDAGE 2022-2028 et le Plan d'Action Territorialisé (PAOT) associés ont été mis à jour en 2019 notamment en s'appuyant sur les données collectées dans le cadre de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born. Des groupes de travail technique avec les animateurs SAGE et les syndicats de rivières ont été mis en place en 2019 pour statuer sur la qualification de l'état des masses d'eau et sur le plan d'actions associé.</p> <p>Le projet de SDAGE 2022-2028 a été approuvé par le Comité de Bassin en octobre 2020. La consultation du public a été mise en place du 1^{er} mars 2021 au 1^{er} septembre 2021, en parallèle de la consultation institutionnelle qui s'est déroulée du 1^{er} mars 2021 au 1^{er} juillet 2021. Par courrier en date du 8 février 2021, le Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born a été sollicité, en tant que structure porteuse du SAGE Etangs littoraux Born et Buch, afin que la CLE (ou par délégation au Bureau de la CLE) émette un avis sur le projet de SDAGE 2022-2027, sur le PDM associé, et sur le PGRI 2022-2027. Cet avis a été traité par le Bureau de la CLE le 11 mai 2021.</p> <p>Les avis sont en cours d'analyse pour les intégrer dans ces documents. Le projet de SDAGE sera approuvé par le Comité de Bassin fin 2021- début d'année 2022. Le projet de SDAGE reste dans la continuité du précédent, il s'appuie sur l'actualisation de l'état de lieux des masses d'eau de 2019 et surtout intègre l'adaptation au changement climatique. (Voir Partie E)</p>	<p>Les bilans qualitatifs de 2007 à 2014 sont détaillés de la p.39 à 56 du PAGD, avec une analyse des paramètres déclassant et des éventuels facteurs de cause à effet. L'analyse des dernières données 2015-2020 (voir ci-dessus), disponibles sur le Système d'Information sur l'Eau (SIE) Adour-Garonne pour les masses d'eau de type « cours d'eau » montrent globalement les mêmes tendances. A noter que sur les plans d'eau, les bilans issus des diagnostics simples et complets sont disponibles jusqu'en 2018 (ils ne sont donc pas mis à jour ci-dessus).</p>
	<p>1.1.3 Identifier et maîtriser les rejets directs et/ou diffus en lien avec les activités actuelles ou passées</p>	<p>a. b. Aucune action n'a été entreprise spécifiquement cette année, hormis de la veille / avis sur les dossiers d'autorisation. La CCGL et le SMBVLB ont été associés à des réunions de concertation avec la DDTM40 sur la recherche de « Parcelles à valoriser » liées aux anciennes friches industrielles.</p> <p>c. Des réflexions sont conduites par le SIVOM des cantons du pays de Born en vue de revaloriser certaines décharges sur son territoire de compétence. L'ancienne décharge de Sainte-Eulalie-en-Born, située à proximité de la lagune de Cournascs (identifiée comme source de pression dans le cadre du projet tutoré) fait partie de ces sites. Le SMBVLB envisage d'engager des échanges et réflexions sur ce volet en 2022. Des démarches participatives et de sensibilisation « cours d'eau propre » seront étudiées dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau (en cours d'enquête publique).</p> <p>e. Règlementairement, les travaux de curage ou de dragage relèvent d'une autorisation ou d'une déclaration au titre de la Loi sur l'Eau. A la demande des services de la police de l'eau, la CCGL a fourni un plan de gestion pour les opérations groupées à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (lac Cazaux-Sanguinet et lac Parentis-Biscarrosse). La CCGL a fédéré ainsi les communes gestionnaires de ports et l'ensemble des acteurs privés concernés. En 2020, chaque entité portuaire publique ou privée bénéficie désormais d'une autorisation de curage dont la durée de validité est de 5 ans pour les Dossiers de Déclaration Loi sur l'eau sous déclaration et de 10 ans pour ceux sous autorisation. Pour ces derniers, les arrêtés préfectoraux ont été délivrés pour les communes de Parentis en Born et Biscarrosse. Celui de Sanguinet est soumis à une expertise complémentaire menée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la localisation et protection des vestiges archéologiques gallo-romains.</p>	<p>Les bilans des analyses sédimentaires réalisées dans le cadre de l'élaboration des dossiers d'autorisation ont tous été conformes au cadre réglementaire en vigueur.</p> <p>Le suivi qualitatif (Matières en suspension et oxygène) exigé par les services de la DDTM40 devra être effectué lors des travaux de dragage des espaces portuaires. Les gestionnaires de ports doivent informer, prévenir et assurer ce suivi, si besoin avec l'assistance de la CCGL.</p> <p>En 2019, aucun n'a été réalisé ou porté à connaissance de la CCGL et du SMBVLB hormis sur Gastes (réalisation d'une bathymétrie comparative) et sur Navarrosse (étude environnementale).</p>

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2021	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Enjeu 1 – Préservation de la qualité des eaux</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif 1.1. Ateinte et conservation du bon état des Masses d'eau superficielles et souterraines</p>	<p>1.1.4. Contribuer à préserver la qualité de l'eau du bassin d'Arcachon</p>	<p>Des actions ont été conduites par SIBA dans le cadre du réseau REMPLAR sur les communes girondines du territoire du SAGE. Chaque année, l'animatrice est associée à des réunions des partenaires techniques et au bilan final du réseau en séance plénière.</p> <p>Les dispositifs suivis qualitatifs et quantitatifs développés par le SIBA sur les tributaires et sur l'intra Bassin sont importants et ont permis de pointer les substances problématiques. Des actions ont été déployées depuis de nombreuses années sur la sensibilisation des pratiques d'utilisations de produits phytosanitaires et des micropolluants auprès des agriculteurs, collectivités, particuliers, professionnels du territoire, scolaires, etc. En 2019, les réseaux REPAR et REMPLAR ont été fusionnés et les suivis allégés pour concentrer les efforts sur l'engagement d'actions auprès des acteurs du Bassin d'Arcachon.</p> <p>Le PNM du Bassin d'Arcachon associe la CLE à ses travaux. L'animatrice du SAGE a participé à la commission « Gouvernance » du 30 janvier 2017 et à la commission « Gestion des ressources naturelles » du 25 janvier 2017 pour l'élaboration du Plan de gestion du PNM. Depuis la validation du Plan de gestion par le Conseil de gestion le 19 mai 2017, des échanges sont opérés entre la CLE et le SMBVLB pour la formulation d'avis sur des dossiers communs portant sur le Bassin d'Arcachon. Le 22 novembre 2019, le SMBVLB a été associé à la commission « zostères » du PNM, ainsi qu'au Séminaire Régional des Marais Littoraux le 18 et le 19 octobre 2019. En 2020 aucune réunion n'a été programmée en raison de l'état d'urgence sanitaire. La 3^{ème} Commission « Zostères » a été réunie le 19 novembre 2021 : elle a pour but d'organiser la concertation et le partage d'information pour permettre aux différentes personnes ressources intéressées de prendre part la stratégie de restauration des zostères du Bassin d'Arcachon. Les conclusions des échanges seront ensuite présentées au prochain Conseil de gestion du Parc naturel marin.</p>	<p>Les bilans effectués dans le cadre du réseau REMPLAR montrent la présence d'un certain nombre de pesticides sur les masses d'eau (en particulier la Leyre) et en Intra-Bassin, mais avec des concentrations faibles. Les bilans effectués au niveau des stations d'épuration montrent la présence d'un certain nombre de micropolluants en faibles concentrations.</p> <p>Des pesticides ont été quantifiées sur la plupart des masses d'eau du territoire. Le SMBVLB a engagé le projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » en 2019-2020 pour répondre aux problématiques soulevées par les gestionnaires d'eau potable sur le lac de Cazaux-Sanguinet (Voir détail dans la Disposition 1.3.1 ci-dessous), puis s'est positionné sur l'Appel à projets « Restauration de zones humides de tête de bassin versant » 2021-2025 (Voir Partie N). A noter l'absence de données sur le canal des Landes (qui seront transmises par le SIBA à l'Agence de l'eau) et sur le courant de Mimizan.</p>
	<p>1.1.5 Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques</p>	<p>Les enquêtes lancées par le SMBVLB auprès des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet ont permis de recenser les pratiques réalisées (amendements en nitrate et phosphate, mise en place de cultures intermédiaires, de bandes enherbées, etc.). Les résultats ont été présentés le 16 janvier 2018 en vue d'engager des actions avec ces acteurs.</p> <p>L'Université de Bordeaux a engagé une étude en vue de quantifier les flux de phosphore sur le bassin versant du lac de Parentis. Dans le cadre du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » des suivis des flux de pesticides, de nitrates et de phosphates ont été engagés en 2019 et en 2020 sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet. Un bilan à mi-parcours du projet a été réalisé le 20 novembre 2019 et une réunion technique le 3 février 2021. L'année 2021 a été marquée par la présentation des résultats consolidés du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » lors du Comité de Pilotage du 18 mai 2021, puis par la remise du rapport définitif en novembre 2021. L'année a également été marquée par le lancement de l'Appel à projets « Restauration de zones humides de tête de bassin versant » 2021-2025 (Voir Partie N).</p> <p>Parallèlement, les enquêtes effectuées auprès des agriculteurs ont été réimpulsées dans le cadre de ce projet afin de connaître les pratiques effectuées sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet. Ces données permettront d'alimenter l'interprétation des résultats. Une réunion du bilan des enquêtes agricoles de l'année en cours et des perspectives / du cadrage méthodologique pour les années à venir dans le cadre de l'Appel à projets « Restauration de zones humides de tête de bassin versant » 2021-2025, a été organisée le 18 novembre 2021 en présence de la Chambre d'agriculture des Landes, du GRCEA-SFA et de SYNGENTA qui accompagneront l'animatrice du SAGE sur cette thématique. Ces études devraient permettre de quantifier les flux de nutriments transitant sur les bassins versants de ces deux plans d'eau, voire de faire le lien avec les éventuelles efflorescences à cyanobactéries (travaux à définir avec l'Université de Bordeaux).</p>	<p>Les bilans qualitatifs obtenus sur les masses d'eau (cours d'eau et plans d'eau) du territoire ne montrent pas de concentrations alarmantes en nitrates et phosphates. Le lac de Parentis-Biscarrosse présente toutefois un stock de phosphore dans les sédiments, avec une potentialité de relargage, lié à des rejets industriels passés. La qualité de l'eau du lac tend à s'améliorer depuis la mise en place du Contrat Lac (baisse des biomasses chlorophylliennes, meilleur taux d'oxygène et zone d'anoxie moins profonde). La CLE reste vigilante suite à la modification de la station d'épuration et la révision des seuils de rejets aqueux de l'industrie CHEMVIRON à Parentis-en-Born pouvant influencer sur le Canteloup (voir Disposition 1.1.1 ci-contre).</p> <p>Le SMBVLB a engagé le projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » en 2019-2020 pour répondre aux problématiques soulevées par les gestionnaires d'eau potable sur le lac de Cazaux-Sanguinet. Dans ce cadre, des suivis des paramètres azotés et phosphorés sur eaux superficielles et souterraines ont été réalisés sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet (plus ou moins éloignés des surfaces agricoles).</p> <p>Les résultats présentés lors du COPIL final du projet le 18 mai 2021 montrent que les points suivis sur eaux superficielles à proximité des champs agricoles semblent présenter les concentrations les plus importantes en Nitrates, tandis que sur eaux souterraines ces concentrations sont quasi nulles (absence flux horizontaux et/ou de processus de dénitrification). Ces concentrations sur eaux superficielles s'amenuisent ensuite jusqu'à l'arrivée dans le lac, certainement en raison de l'épuration par les zones humides et les surfaces forestières. Concernant les Phosphates, les deux points de prélèvements sur eaux souterraines les plus proches du lac présentent les concentrations les plus importantes. Les concentrations sont faibles sur les points situés sur eaux superficielles. Parallèlement, une dynamique de concertation est engagée avec les professionnels agricoles qui ont d'ores et déjà amélioré leurs pratiques culturales.</p> <p>Ces suivis seront complétés dans le cadre l'Appel à projets « Restauration de zones humides de tête de bassin versant » 2021-2025.</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif 1.2. Maintenir une bonne qualité des eaux dans les zones de loisirs nautiques</p>	<p>1.2.1 Renforcer l'autocontrôle et contribuer aux programmes de suivi des cyanobactéries existants</p>	<p>Comme précisé ci-dessus, des réflexions sont engagées par l'Université de Bordeaux sur des travaux de recherche portant sur la biogéochimie des lacs (notamment sur les flux de nutriments et les éventuelles incidences sur les efflorescences à cyanobactéries).</p> <p>Depuis 2017, la CCGL dispose d'une sonde / torche « Algae Torch » (dispositif validé scientifiquement par l'INRAE mais non réglementaire) pour détecter la présence de cyanobactéries dans les zones de baignade. Cette sonde est à disposition des collectivités du territoire concernées en appui des contrôles réglementaires afin d'offrir aux maires un outil de décision quant à la fermeture – ou non – des zones de baignade en cas de prolifération de cyanobactéries. Les référents communaux sont formés à l'utilisation de la sonde en cas de bloom algal. En 2021, le Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises (SMBGL) a passé une convention avec la CCGL pour la mise à disposition de la sonde. Un stagiaire est recruté durant toute la saison pour assurer le suivi de l'ensemble des plages du département.</p> <p>Depuis 2018, le SMBGL a engagé des groupes de travail autour des problématiques liées à la baignade. Six commissions ont été créées « Communication », « Démarche qualité », « Formation/recrutement », « Harmonisation des moyens », « Juridique/administrative/réglementaire », « Partenariats et relations » et « Prévention/pédagogie, évènementiel » et se regroupent régulièrement afin d'engager des réflexions. En 2021, ceci se matérialise par des réunions « mardi baignade » mensuels.</p> <p>Concernant le suivi des cyanobactéries, la nouvelle réglementation a été en partie appliquée en 2021 et le sera totalement en 2022. En conséquence, si les nouveaux seuils semblent réduire le nombre d'interdiction de baignade, l'application complète de la nouvelle réglementation risque encore d'augmenter le nombre d'analyses et les coûts associés.</p>	<p>En 2020, les bilans des contrôles sanitaires obtenus par l'ARS montrent que toutes les plages du territoire présentent des états « excellents » à « suffisant » (plage du courant de Mimizan).</p> <p>Durant l'été, ces résultats ont été qualifiés « moyen » en raison de la présence d'Escherichia coli et/ou d'Enterocoques (dépassement de la valeur limite bon/moyen). Ceci n'a pas nécessité la fermeture des zones de baignade concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Biscarrosse : 2 déclassements sur la plage de Maguide, - Aureilhan : 6 déclassements à la plage du Ponton dont le plus élevé le 14 juillet 2020, - Mimizan : 5 dépassements sur plage du courant dont le plus élevé le 18 août 2020. <p>Les bilans d'autocontrôle du SMBGL confirment les tendances des bilans des contrôles sanitaires précités.</p> <p>L'analyse des suivis sanitaires obtenus depuis 2000 montre que la plage du courant de Mimizan a rencontré le plus de dépassement de ces seuils (21 dépassements du seuil de non-conformité fixé par l'AFSSET) et de la valeur moyenne (151 dépassements).</p> <p>Depuis 2000, la plage du Ponton à Aureilhan a rencontré 7 dépassements du seuil de non-conformité fixé par l'AFSSET. Les plages du lac de Cazaux-Sanguinet présentent les dépassements suivant depuis 2000 : 3 à la plage de Maguide et 9 à la plage de Caton mais celle-ci ne présente plus de dépassements depuis 2010 et 2011.</p> <p>A noter également que toutes ces plages présentent régulièrement des dépassements de la valeur moyenne.</p> <p>En 2020, dans le cadre des contrôles exercés par l'ARS, la présence de cyanobactéries a été signalée sur une grande partie des zones de baignade lacustres, particulièrement sur le lac de Parentis-Biscarrosse (avec parfois interdiction de baignade) durant les mois de juillet et août. Certains résultats ont dépassé les seuils de non-conformité (concentrations >100 000 cellules/mL) nécessitant une interdiction temporaire de la baignade jusqu'au retour à la norme (récontrôle effectué). Les résultats confirment les tendances des années 2016 à 2019.</p> <p>Ainsi, sur le lac de Parentis-Biscarrosse : la présence de cyanobactéries a été révélée 13 fois sur la plage de Calède à Parentis avec 2 cas de non-conformités, 8 fois sur la plage de Moutéou-Pipiou à Parentis avec 1 cas de non-conformité, 4 fois sur la plage du Port à Parentis avec 1 cas de non-conformité, 5 fois sur la plage de la Réserve et 7 fois sur la plage du Port à Gastes avec 2 cas de non-conformités, et 9 fois sur la plage de Sainte-Eulalie-en-Born avec 3 cas de non-conformités. Sur l'étang d'Aureilhan la présence de cyanobactéries a été révélée 3 fois sur la plage du Ponton à Aureilhan avec 1 cas de non-conformité.</p>

		Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2021	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
Enjeux 1 – Préservation de la qualité des eaux Objectif 1.3.Sécuriser l'alimentation en eau potable, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif	1.3.1 Préserver la qualité du lac de Cazaux-Sanguinet et suivre l'évolution de l'état qualitatif et quantitatif des nappes exploitées	<p>Les enquêtes lancées auprès des collectivités, des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet et des plaisanciers ont permis de recenser les pratiques et les éventuels impacts liés aux activités. Ces résultats ont été croisés avec les bilans qualitatifs pour définir les actions à engager. Dans ce cadre, la CLE et le SMBVLB ont souhaité engager le projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » 2019-2020 afin de conduire des suivis qualitatifs (pesticides et nutriments) et quantitatifs (débits et niveaux piézométriques), en vue de tenter des expérimentations (zones tampons humides artificielles et drainage contrôlé) sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet. L'objectif vise à atténuer les teneurs en pesticides retrouvées au niveau des prises d'eau potable. Le projet a débuté en début d'année 2019 pour 2 années de suivi. Un bilan à mi-parcours du projet a été réalisé le 20 novembre 2019 et une réunion technique le 3 février 2021. L'année 2021 a été marquée par la présentation des résultats consolidés du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » lors du Comité de Pilotage du 18 mai 2021, puis par la remise du rapport définitif en novembre 2021. Parallèlement les enquêtes effectuées auprès des agriculteurs ont été réimpulsées dans le cadre du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » afin de connaître les pratiques effectuées sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet.</p> <p>Les résultats consolidés du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » présentés en Comité de Pilotage le 18 mai 2021, ont justifié de la mise en place d'essais expérimentaux concrets et opérationnels. Ainsi, le SMBVLB a proposé de lancer des actions de restauration sur 4 zones humides à proximité des champs, afin que les eaux issues des surfaces agricoles puissent y être épurées avant de retourner dans le milieu récepteur en aval. Ce projet a été retenu dans le cadre de l'Appel à projets « Restauration de zones humides de tête de bassin versant » par l'Entente de l'Eau le 2 décembre 2020. L'année 2021 a été marquée par la rédaction et l'analyse des offres liées au marché de prestation intellectuelle et au marché de travaux relatifs à cette opération. Le COTECH du projet s'est réuni le 21 septembre et le COPIL de lancement officiel du projet le 7 octobre 2021. Les travaux de restauration des 2 premières zones humides situées sur à proximité du canal de l'Arreillet se sont déroulés entre les mois de septembre et de novembre 2021. Le lancement des suivis qualitatifs et quantitatifs a été organisé entre le 9 et le 10 novembre 2021 avec les différents pôles de recherche impliqués (Voir Partie N).</p> <p>Parallèlement les enquêtes effectuées auprès des agriculteurs seront complétées dans le cadre de cet Appel à projets avec l'accompagnement de la Chambre d'agriculture des Landes, du GRCETA-SFA et de SYNGENTA. Une réunion du bilan des enquêtes agricoles de l'année en cours et des perspectives / du cadrage méthodologique pour les années à venir dans le cadre de l'Appel à projets, a été organisée le 18 novembre 2021 en présence de ces derniers. Ces données permettront d'alimenter l'interprétation des résultats.</p>	<p>Des pesticides sont retrouvés au niveau des prises d'eau du lac (en particulier le Métolachlore OXA et ESA, métabolites du Métolachlore, voir détail dans les indicateurs environnementaux présentés dans la Disposition 1.4.3 ci-dessous). Des traitements supplémentaires au charbon actif en poudre sont nécessaires pour abattre les teneurs en sortie de station. Un suivi des teneurs en pesticides en sortie d'îlots agricoles, au niveau des cours d'eau et dans la nappe Plioquaternaire est en cours pour les années 2019 et 2020 dans le cadre du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé ».</p> <p>Les résultats consolidés du projet ont été présentés lors du COPIL final le 18 mai 2021. Globalement, les tendances dégagées par le passé semblent assez homogènes, avec des niveaux de contamination en Métolachlore OXA et ESA plus marqués sur la Gourgue que sur le canal de l'Arreillet. Des pics « anormaux » apparaissent sur les premiers mois de l'année certainement liés aux précipitations et aux remontées de la nappe Plioquaternaire (à confirmer), ainsi qu'après les périodes d'application sur les champs. Les résultats obtenus, par échantillonnage ponctuel et échantillonnage passif, montrent que les points suivis à proximité des champs agricoles semblent présenter les concentrations les plus importantes. Ces concentrations s'amenuisent ensuite jusqu'à l'arrivée dans le lac où les concentrations sont jusqu'à 8 fois moins importantes suivant les mois de l'année (bilan effectué au niveau des prises d'eau potable d'Ispe et de la Teste). Les analyses conduites sur eaux souterraines, par échantillonnage ponctuel et passif, montrent également des niveaux de contamination marqués sur les points les plus proches des îlots agricoles. Les puits plus éloignés semblent peu contaminés (à noter en revanche que sur le point souterrain P043 situé sur Ychoux les relevés montrent une forte conductivité et une présence d'ammoniac). Parallèlement, une dynamique de concertation est engagée avec les professionnels agricoles qui ont d'ores et déjà amélioré leurs pratiques culturales.</p> <p>Ces suivis seront complétés dans le cadre l'Appel à projets « Restauration de zones humides de tête de bassin versant » 2021-2025.</p>	
	1.3.2 Caractériser les risques/impacts générés par une pollution accidentelle sur le lac de Cazaux-Sanguinet et/ou sur son bassin versant	La CCGL a manifesté son intérêt pour conduire une étude groupée avec la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS). Pour celle-ci les réflexions restent en cours. Des échanges ont été réengagés avec la COBAS en fin d'année 2020 et seront poursuivis durant l'année 2021, et à plus long termes dans le cadre du projet LIFE « Eau & Climat » (LIFE19 GIC/FR/001259) 2020-2025 porté par le SMBVLB.	-	
	1.3.3 Assurer la mise en œuvre d'un plan de secours sur le lac de Cazaux-Sanguinet	L'année 2021 a été marquée par le lancement d'un marché pour le renouvellement de la délégation de service public pour la compétence eau potable de la CCGL. Depuis le 1 ^{er} juillet 2021, le nouveau concessionnaire retenu est la SAUR pour une durée de 6 ans 6 mois soit jusqu'au 31 décembre 2027. L'année a également été marquée par le déploiement de la télérelève avec le remplacement de la totalité des compteurs (22 000) sur 18 mois : ce service sera donc effectif début 2023 et permettra à chacun de suivre sa consommation au jour le jour. Il permettra également d'être beaucoup plus réactif pour ce qui est des fuites chez les particuliers.	-	
	1.3.4 Définir des ressources de substitution en cas de pollution sur le lac de Cazaux-Sanguinet		-	

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2021	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Enjeux 1 – Préservation de la qualité des eaux</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif 1.4. Trouver un juste équilibre entre les usages et la préservation de la qualité des ressources en eau, et prévenir tout risque de dégradation de l'état des masses d'eau</p>	<p>1.4.1 Prévenir les risques de pollution d'origine domestique en favorisant une optimisation de l'assainissement</p>	<p>La CCGL a engagé une étude préalable au transfert de la compétence assainissement au plus tard au 1^{er} janvier 2023. Cette étude s'articule en 3 phases : Phase 1 (fin décembre 2021) : état des lieux – techniques, administratif, juridique, financier – et diagnostic des services ; Phase 2 (début d'année 2022) : élaboration du projet de service communautaire ; Phase 3 (2022) : mise en œuvre du transfert de compétence et du projet de service. A l'issue de l'étude, la CCGL choisira une gestion directe ou déléguée des services suivant le scénario retenu.</p> <p>En 2018, le SMBVLB est intervenu d'urgence avec les services de la commune de Sanguinet pour faire face à une pollution liée à un dispositif d'assainissement non collectif aux abords d'un tributaire du lac de Cazaux-Sanguinet. Un filtre à paille a été mis en place pour faire face à la situation, puis suivi par le SMBLVB et la commune. Une fiche réflexe a été réalisée par le SMBVLB pour faire face à ce genre de situation d'urgence. Ce type d'outil pourrait davantage être développé en 2022.</p> <p>En 2021, des rejets organiques ont été signalés sur une commune du territoire du SMBVLB, notamment lors des épisodes pluvieux étant survenu en début d'année. Le SMBVLB a proposé d'intervenir à titre préventif (filtre à paille) pour retenir ces effluents.</p> <p>Un rejet organique a été signalé suite à une eutrophisation visible sur le bras de dérivation d'un cours d'eau, dans le cadre de mesure compensatoire demandé par la DDTM des Landes lors d'un rapport de manquement administratif. Des travaux de création d'une mini-Zone Tampon Humide Artificielle (ZTHA) ont été réalisés afin d'améliorer sensiblement la qualité du milieu. Ce dernier pourrait également faire office de zone de fraie à poissons.</p>	<p>-</p>
	<p>1.4.2 Améliorer les connaissances sur les épandages</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
	<p>1.4.3 Accompagner les usagers à une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires</p>	<p>Les enquêtes lancées auprès des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet en 2017 ont permis de recenser les pratiques réalisées (apport en azote et phosphore en particulier). Elles mériteront d'être mises à jour dans les années à venir. Des actions ont été conduites par le SIBA dans le cadre du réseau REMPLAR sur les communes girondines du territoire du SAGE.</p> <p>Le SMBVLB a lancé des enquêtes « Phyto » auprès des collectivités (sauf sur celles limitrophes au bassin versant de la Leyre) et auprès des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet en 2017. Conformément à la réglementation, les collectivités se sont engagées dans une démarche « Zéro Phyto » depuis 2017. Les résultats des enquêtes ont été présentés aux agriculteurs le 11 janvier 2018. La plupart des agriculteurs sont accompagnés par la Chambre d'agriculture des Landes et le GRCETA-SFA pour faire évoluer leurs pratiques.</p> <p>Ces enquêtes ont été réimpulsées dans le cadre du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » 2019-2020 afin de connaître les pratiques effectuées sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet. Ces données permettront d'alimenter l'interprétation des résultats. Les enquêtes vont être poursuivies dans le cadre de l'Appel à projets « Restauration de zones humides de tête de bassin versant » 2021-2025, avec l'accompagnement de la Chambre d'agriculture des Landes, du GRCETA-SFA et de SYNGENTA.</p> <p>Les Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) des communes de La Teste-de-Buch, Gujan-Mestras, Le Teich ont été actualisés.</p> <p>La commune d'Aureilhan a réalisé un Plan de Référence, dans lequel toutes les problématiques de gestion des eaux pluviales sont recensées.</p> <p>La commune de Sanguinet dispose d'un SDGEP, qui devrait être réactualisé. Les communes de Labouheyre et de Parentis-en-Born disposent d'un SDGEP.</p> <p>En 2021, le SMBVLB et la CCGL ont commencé à engager un travail avec les collectivités landaises du territoire (lien avec les services techniques) pour développer un « cahier des charges » type pour les SDGEP, avec des préconisations techniques adaptées au contexte landais. La CCGL étudie la possibilité de transfert des voiries communales à la communauté de communes. Dans ce cadre, le volet eau pluvial pourrait être intégré (notamment les bassins de rétention, les noues d'infiltration, etc.).</p>	<p>Les bilans effectués sur les masses d'eau du territoire montrent la présence d'un certain nombre de pesticides d'origine variées, dont certaines interdites depuis un certain nombre d'années (caractère rémanent, parfois sous forme de métabolites). Des pesticides sont retrouvés au niveau des 2 prises d'eau du lac de Cazaux-Sanguinet (le Métolachlore OXA et ESA, métabolites du Métolachlore posant le plus de problème). De ce fait, des traitements supplémentaires au charbon actif en poudre sont nécessaires pour abattre les teneurs en sortie de station.</p> <p>Ces molécules sont également retrouvées sur les principaux tributaires du lac, la Gourgue et le Canal de l'Arreillet à des concentrations jusqu'à 8 fois plus importantes suivant les mois de l'année (fort effet dilution dans le lac). Entre 2016 et 2017, les concentrations en Métolachlore OXA et ESA sur ces cours d'eau et au niveau des prises d'eau potable semblent s'être abaissées, mais ceci reste à mettre en relation avec les faibles précipitations. En 2018, 2019 et 2020, les concentrations en métabolites sont stables au regard de l'année 2017, tandis que dans le même l'une des plus grosses exploitations agricoles s'est engagée dans une démarche d'agriculture biologique (domaine de la Lucate en 2017 et de Courlouze en 2020). A noter que des « pics » de concentration en pesticides apparaissent en période hivernale, avant les périodes d'applications généralement effectuées en avril, certainement liés aux pics de précipitations (à confirmer). Un suivi des teneurs en pesticides en sortie d'îlots agricoles, au niveau des cours d'eau et dans la nappe Plioquaternaire a été effectué en 2019 et en 2020 dans le cadre du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » pour appréhender les processus de transfert de ces molécules. Les résultats consolidés du projet ont été présentés lors du COPIL final le 18 mai 2021. Globalement, les tendances dégagées par le passé semblent assez homogènes, avec des niveaux de contamination en Métolachlore OXA et ESA plus marqués sur la Gourgue que sur le canal de l'Arreillet, et à mesure que l'on se rapproche des champs agricoles (voir détail dans la Disposition 1.3.1), tant sur eaux superficielles que souterraines. Parallèlement, une dynamique de concertation est engagée avec les professionnels agricoles qui ont d'ores et déjà amélioré leurs pratiques culturales.</p> <p>Ces suivis seront complétés dans le cadre l'Appel à projets « Restauration de zones humides de tête de bassin versant » 2021-2025.</p> <p>Sur le Bassin d'Arcachon, les bilans effectués dans le cadre du réseau REMPLAR montrent la présence d'un certain nombre de pesticides sur les masses d'eau (en particulier la Leyre) et en Intra-Bassin, mais avec des concentrations faibles.</p>
	<p>1.4.4 Favoriser la maîtrise et l'amélioration de la qualité des eaux de ruissellement notamment via la mise en place de Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales</p>	<p>-</p>	<p>Sur le Bassin d'Arcachon, le SIBA accompagne les collectivités à mettre en place des systèmes de récupération/traitement des eaux pluviales pour limiter le lessivage de rejets contaminés (ex : rétention des micropolluants de type Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), etc.) vers le milieu naturel.</p>

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2021	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Enjeu 2 – Gestion quantitative et hydraulique</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif 2.1. Améliorer les connaissances sur les ressources en eau superficielles et souterraines</p>	<p>2.1.1 Compléter les stations de mesure des débits et les points de suivi des niveaux d'eau sur les ressources en eau superficielles</p>	<p>Tous les ouvrages hydrauliques de la chaîne des étangs sont équipés du Système d'Information et de Relai Inter-Lacs (SIRIL) permettant de suivre les niveaux des plans d'eau, les débits transitants, etc.</p> <p>En 2017, une convention de partenariat est signée entre la CCGL, la COBAS (en termes d'investissements) et le SIBA (en termes de fonctionnement) pour assurer le financement du dispositif du SIRIL. Le positionnement du SIBA est justifié du fait de sa prise de compétence GEMAPI. Une convention a été passée entre la CCGL et la Base aérienne n°120 de Cazaux pour la gestion de l'écluse de la Teste et du contre-canal. L'année 2021 a été marquée par la réactualisation et la signature d'une convention tripartite entre la CCGL, le SIBA et la Base aérienne n°120 de Cazaux lors de la réunion du Comité de coordination hydraulique le 8 juillet 2021.</p> <p>En 2019 et 2020, le SIRIL a rencontré quelques dysfonctionnements. De ce fait, la CCGL a étudié la possibilité de revoir tout ce dispositif et transférer la supervision tout en y intégrant les apports des principaux tributaires, de le rendre plus ergonomique et facilement manipulable par les acteurs du territoire. Le marché a été rédigé durant l'année 2020 entre les 3 collectivités concernées (SIBA, CCGL et CCM) et les partenaires financiers ont été sollicités au cours d'une réunion technique organisée le 18 juin 2020. L'année 2021 a été marquée par le lancement de la procédure de consultation et le choix du prestataire l'entreprise CENEAU. Les premiers travaux ont été lancés en fin d'année, principalement sur les ouvrages hydrauliques de la chaîne des étangs. Une deuxième phase visant à équiper les principaux tributaires sera lancée en 2023, suite à la réalisation de campagnes de jaugeages. Les données seront très fortement utiles pour alimenter l'outil de modélisation développé dans le cadre du projet LIFE « Eau & Climat »(LIFE19 GIC/FR/001259) 2020-2025 (Voir Partie H).</p> <p>Des mesures de débits ont été effectuées sur tous les cours d'eau principaux dans le cadre de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau du SMBVLB en 2017 et du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet en 2019 et 2020. A partir de 2021, la collecte des données a été complétée dans le cadre de l'Appel à projets « Restauration de zones humides de tête de bassin versant » 2021-2025 (Voir Partie N).</p>	<p>Durant l'année 2021, le niveau du lac de Cazaux-Sanguinet a oscillé entre 20,52 m NGF (minimum atteint en octobre, le niveau du lac est passé en dessous de la cote de vigilance étiage entre septembre et octobre) et 21,30 m NGF (maximum atteint en février et dépassement de la cote de vigilance crue entre janvier et février). Globalement les valeurs ont oscillées entre les cotes de vigilance étiage et crue hormis sur les périodes précitées. Les fluctuations ont été marquées au mois de février avec un apport pluviométrique de 128,5 mm cumulé au mois de janvier, puis au mois de mai avec un apport de 93 mm en 15 jours. Les valeurs moyennes sont conformes aux préconisations du projet de Règlement d'eau. Rappelons qu'en 2020, le niveau du lac de Cazaux-Sanguinet avait oscillé entre 20,60 et 21,18 m NGF (maximum atteint en janvier et mars, et mi-mai avec dépassement de la cote de vigilance crue). Globalement les valeurs avaient oscillées entre les cotes de vigilance étiage et crue hormis sur les périodes précitées. Les fluctuations avaient été très brusques au mois de mai avec un apport pluviométrique de 182,98 mm en 15 jours environ.</p> <p>En 2021, le niveau du lac de Parentis-Biscarrosse a oscillé entre 20,05 m NGF (minimum atteint en octobre, le niveau du lac est passé en dessous de la cote d'étiage à partir de fin septembre) et 21,07 m NGF (maximum atteint en février et dépassement de la cote de vigilance crue de janvier jusqu'à mi-mars). Pour les autres mois de l'année, les valeurs étaient donc situées entre les cotes de vigilance étiage et crue. Les fluctuations ont été marquées au mois de février avec un apport pluviométrique de 128,5 mm cumulé au mois de janvier, puis au mois de mai avec un apport de 93 mm en 15 jours. Les valeurs moyennes sont conformes aux préconisations du projet de Règlement d'eau. Rappelons qu'en 2020, le niveau du lac de Parentis-Biscarrosse avait oscillé entre 20,13 (en septembre) et 21,69 m NGF (maximum atteints début janvier, mi-mai et fin décembre). Ces valeurs étaient donc situées entre les cotes de vigilance étiage et crue quasiment toute l'année, mais avaient dépassées la cote de vigilance crue de façon ponctuelle sur les mois de janvier, mai et décembre. Les fluctuations avaient été très brusques au mois de mai avec un apport pluviométrique de 182,98 mm en 15 jours environ.</p> <p>Depuis 2017, les données collectées sur l'étang d'Aureilhan sont beaucoup plus anarchiques et difficilement analysables compte-tenu des désordres rencontrés sur l'ouvrage des Anguillons (réparé en 2020) et sur le SIRIL. Malgré tout, il ressort que le niveau de l'étang d'Aureilhan est resté au-dessus de la cote d'étiage toute l'année 2021, et a dépassé la cote de vigilance crue de entre janvier et mars en raison des précipitations.</p> <p>Ces bilans mériteront d'être mis en relation avec les études sur les effets du changement climatique (notamment le projet LIFE « Eau & Climat »(LIFE19 GIC/FR/001259) 2020-2025).</p> <p>Les mesures de débits effectuées en 2017 dans le cadre de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born, sur tous les cours d'eau principaux (pour la plupart dépourvus de station hydrométrique) ont permis de définir un point t0. Les résultats obtenus restent toutefois à tempérer compte-tenu du manque de précipitation important. L'évolution des débits de ces cours d'eau sera suivie dans le cadre de la mise en œuvre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau par le SMBVLB, du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » en 2019-2020 et de l'Appel à projets « Restauration de zones humides de tête de bassin versant » 2021-2025.</p> <p>Les mesures de débits des cours d'eau obtenues en 2017 ont mis en évidence un signal hydrologique moyen relativement stable au regard d'autres territoires présentant des étiages ou des épisodes de crues marqués. Les zones humides adjacentes, bien conservées en partie aval des cours d'eau, jouent certainement un rôle prépondérant (rétention des eaux en période de crue, et restitution en période d'étiage). En revanche, pour cette année sèche, comme sur les autres territoires, la tendance générale vise à une baisse des débits d'étiage. Cette donnée pourrait être corrélée au changement climatique et/ou aux modifications d'occupation du sol. A noter que les débits relevés sur le Canteloup et l'Escource, sont plus importants que sur la Gourgue.</p> <p>A noter que dans le cadre du réseau « en quête d'eau », le SMBVLB a commencé à réaliser le suivi des niveaux d'eaux</p>
	<p>2.1.2 Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des plans d'eau</p>	<p>Le projet de Règlement d'eau a été approuvé le 10 juin 2010 puis le 21 février 2014 par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE. L'objectif visé était d'obtenir un Arrêté interpréfectoral portant sur l'ensemble des gestionnaires et des ouvrages de la chaîne des étangs.</p> <p>Le dossier a été examiné à plusieurs reprises par les services instructeurs (notamment par la DDTM des Landes, puis par la DREAL Nouvelle Aquitaine dans le cadre d'une demande d'examen au cas par cas, et soumis au Ministère de la Transition écologique et solidaire (Commissariat Général au Développement Durable, CGDD)).</p> <p>A ce jour, le dossier est en suspend, en attente de son instruction réglementaire. Après de nombreux aller-retours avec les services instructeurs et aux compléments apportés au dossier initial, le SMBVLB, la CCGL, et la DDTM des Landes se sont réunis le 20 septembre 2021 afin de bien redéfinir le cadrage réglementaire de ce dossier. Lors de cette réunion, la DDTM des Landes a indiqué qu'une nouvelle saisine de la Préfecture des Landes serait nécessaire. Avant toute chose, il est ressorti la nécessité de clarifier la question relative à la gouvernance de ce dossier. Aussi, au regard de ces éléments, cette question a été soulevée auprès du Comité syndical du SMBVLB le 13 octobre 2021, pour savoir si le SMBVLB au vu de ses statuts avait la légitimité à déposer ce dossier et à être bénéficiaire dudit Arrêté. A ce stade, les élus ont souhaité disposer de plus d'éléments factuels pour pouvoir se positionner : ils souhaiteraient en particulier disposer d'une étude juridique pour connaître les incidences (ex : en cas de litiges...).</p> <p>Dans le cadre de ce dossier relatif au Règlement d'eau, il est ressorti la nécessité de conduire et de réactualiser une étude hydraulique portant sur le fonctionnement de la chaîne des étangs, et de réaliser des relevés LIDAR (notamment pour définir les zones à enjeux stratégiques, notamment en termes de débordement/inondation, etc.). Il conviendra d'engager rapidement ces travaux en 2022. De plus, l'outil de modélisation développé dans le cadre du projet LIFE « Eau & Climat » (LIFE19 GIC/FR/001259) 2020-2025 pourra permettre de croiser les données issues de l'étude prospective avec le Règlement d'eau (Voir Partie I).</p> <p>Parallèlement, les données collectées par le SMBVLB (débits sur cours d'eau et relevés piézométriques sur la nappe Plioquaternaire), bien qu'elles soient ponctuelles, pourraient permettre d'appréhender les flux issus des bassins versants. En 2019-2020, ces suivis sur cours d'eau, fossés et nappe superficielle ont été complétés pour définir les flux sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet (au niveau des îlots agricoles notamment) dans le cadre du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé ». A partir de 2021, ces suivis ont été en partie poursuivis dans le cadre de l'Appel à projets « Restauration de zones humides de tête de bassin versant » 2021-2025.</p>	

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2021	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
	<p>2.1.3 Approfondir les connaissances sur les prélèvements</p>	<p>Les données relatives aux prélèvements en eau (irrigation, industries, eau potable) en 2014, 2016, 2018 et 2019 (dernières données disponibles) ont été collectées par l'animatrice du SAGE sur le SIE Adour-Garonne. La COBAS et la CCGL, collectivités disposant de la compétence eau potable, ont également été sollicitées pour récupérer les données de prélèvements en eau potable entre 2005 à 2020, ainsi que l'Association de Gestion de l'Irrigation Landaise (AGIL) pour les données de prélèvements agricoles.</p> <p>En 2021, l'animatrice du SAGE a transmis le jeu de données collectés au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) en vue d'alimenter l'outil de modélisation développé dans le cadre du projet LIFE « Eau & Climat » (Voir Partie H). Cet outil a pour objectif de permettre d'appréhender l'impact des prélèvements sur les ressources en eau, les milieux naturels et les usages, en vue de définir un plan d'adaptation au changement climatique adapté.</p> <p>L'année 2021 a été marquée par le lancement d'un marché pour le renouvellement de la délégation de service public pour la compétence eau potable de la CCGL. Depuis le 1^{er} juillet 2021, le nouveau concessionnaire retenu est la SAUR pour une durée de 6 ans 6 mois soit jusqu'au 31 décembre 2027. L'année a également été marquée par le déploiement de la télérelève avec le remplacement de la totalité des compteurs (22 000) sur 18 mois : ce service sera donc effectif début 2023 et permettra à chacun de suivre sa consommation au jour le jour. Il permettra également d'être beaucoup plus réactif pour ce qui est des fuites chez les particuliers.</p> <p>A noter que cette action trouve également sa synergie avec des objectifs du PCAET des Grands Lacs.</p>	<p>Le bilan des volumes prélevés en 2016 est le suivant sur les 27 communes du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - eau potable : les prélèvements se distinguent entre eau de surface (4 212 338 m³) et nappes profondes (8 422 238 m³) et nappe Plioquaternaire (194 785 m³). - agriculture : les prélèvements sont majoritairement effectués dans la nappe Plioquaternaire (à hauteur de 60 471 163 m³), puis en nappe captive (328 440 m³) et en eau de surface (272 662 m³), - industries : les prélèvements s'effectuent majoritairement en eau de surface (10 982 850 m³), puis dans la nappe Plioquaternaire (1 666 485 m³) et en nappe captive (1 452 424 m³). <p>Le bilan des volumes prélevés en 2018 est le suivant sur les 27 communes du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - eau potable : les prélèvements se distinguent entre eau de surface (4 200 116 m³) et nappes profondes (8 752 699 m³) et nappe Plioquaternaire (163 403 m³). - agriculture : les prélèvements sont majoritairement effectués dans la nappe Plioquaternaire (à hauteur de 96 098 862 m³), puis en nappe captive (310 270 m³) et en eau de surface (2 455 815 m³), - industries : les prélèvements s'effectuent majoritairement en eau de surface (9 796 099 m³), puis dans la nappe Plioquaternaire (2 370 745 m³) et en nappe captive (1 384 379 m³). <p>Le bilan des volumes prélevés en 2019 est le suivant sur les 27 communes du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - eau potable : les prélèvements se distinguent entre eau de surface (4 596 074 m³) et nappes profondes (8 456 025 m³) et nappe Plioquaternaire (170 924 m³). - agriculture : les prélèvements sont majoritairement effectués dans la nappe Plioquaternaire (à hauteur de 101 484 023 m³), puis en eau de surface (459 132 m³) et en nappe captive (376 970 m³). - industries : les prélèvements s'effectuent majoritairement en eau de surface (9 350 275 m³), puis dans la nappe Plioquaternaire (2 478 160 m³) et en nappe captive (1 390 077 m³). <p>La comparaison des résultats entre 2011 et 2019 montre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une hausse des prélèvements pour l'eau potable en de surface + 2 000 000 m³ entre 2011 et 2014. Depuis 2016 le ratio entre volumes prélevés entre eau superficielle et en eau souterraine semble s'être inversée et sont relativement stables (- 622 910 m³ entre 2014 et 2019 sur eau de surface, contre + 1 135 777 m³ entre 2014 et 2019 sur nappes captives) . <ul style="list-style-type: none"> - une hausse des prélèvements agricoles dans la nappe Plioquaternaire (+ 34 452 848 m³ entre 2014 et 2019), - une baisse des prélèvements industriels en eau de surface (- 1 252 105 m³ entre 2014 et 2019) et dans la nappe Plioquaternaire (- 1 859 819 m³ entre 2014 et 2019)
	<p>2.1.4 Améliorer les connaissances sur les échanges entre les ressources en eau superficielles et souterraines, et quantifier l'impact généré par les prélèvements sur les ressources en eau, les milieux naturels et les usages</p>	<p>Le SMBVLB a engagé en 2017 une étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born dans le cadre de laquelle un diagnostic fin a été conduit sur les cours d'eau, complété par des mesures de débits et également par des relevés piézométriques sur la nappe Plioquaternaire. Ces mesures de débits et relevés piézométriques ont été complétées en 2019-2020 sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet dans le cadre du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé ». A partir de 2021, ce travail a été complété dans le cadre de l'Appel à projets « Restauration de zones humides de tête de bassin versant » 2021-2025 (Voir Partie N).</p> <p>L'ensemble des données collectées dans le cadre de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours ont été transmises en 2021 au BRGM en vue d'alimenter l'outil de modélisation développé dans le cadre du projet LIFE « Eau & Climat » et permettre d'appréhender l'impact des prélèvements sur les ressources en eau, les milieux naturels et les usages (Voir Partie H).</p>	<p>Les mesures de débits et relevés piézométriques effectués en 2017 dans le cadre de la Phase 1 de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau ont permis de fixer un point t0. Ces données pourront être complétées dans les années à venir par le SMBVLB dans le cadre de la mise en œuvre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau et du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » 2019-2020 et de l'Appel à projets « Restauration de zones humides de tête de bassin versant » 2021-2025 pour voir l'évolution. Les outils développés par le BRGM devraient permettre de modéliser plusieurs années successives.</p>

		Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2021	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
Enjeu 2 – Gestion quantitative et hydraulique	Objectif 2.2. Formaliser et réviser le règlement d'eau	2.2.1 Formaliser le projet de règlement d'eau approuvé par la CLE le 18 juin 2010 et le 21 février 2014, et en prévoir la révision	<p>Le projet de Règlement d'eau a été approuvé le 10 juin 2010 puis le 21 février 2014 par la CLE du SAGE. L'objectif visé était d'obtenir un Arrêté interpréfectoral portant sur l'ensemble des gestionnaires et des ouvrages de la chaîne des étangs. (Voir Partie I)</p> <p>Le dossier a été examiné à plusieurs reprises par les services instructeurs (notamment par la DDTM des Landes, puis par la DREAL Nouvelle Aquitaine dans le cadre d'une demande d'examen au cas par cas, et soumis au Ministère de la Transition écologique et solidaire (Commissariat Général au Développement Durable, CGDD)).</p> <p>A ce jour, le dossier est en suspend, en attente de son instruction réglementaire. Après de nombreux aller-retours avec les services instructeurs et aux compléments apportés au dossier initial, le SMBVLB, la CCGL, et la DDTM des Landes se sont réunis le 20 septembre 2021 afin de bien redéfinir le cadrage réglementaire de ce dossier. Lors de cette réunion, la DDTM des Landes a indiqué qu'une nouvelle saisine de la Préfecture des Landes serait nécessaire. Avant toute chose, il est ressorti la nécessité de clarifier la question relative à la gouvernance de ce dossier. Aussi, au regard de ces éléments, cette question a été soulevée auprès du Comité syndical du SMBVLB le 13 octobre 2021, pour savoir si le SMBVLB au vu de ses statuts avait la légitimité à déposer ce dossier et à être bénéficiaire dudit Arrêté. A ce stade, les élus ont souhaité disposer de plus d'éléments factuels pour pouvoir se positionner : ils souhaiteraient en particulier disposer d'une étude juridique pour connaître les incidences (ex : en cas de litiges...).</p> <p>L'année 2021 a été marquée par la réactualisation et la signature d'une convention tripartite entre la CCGL, le SIBA et la Base aérienne n°120 de Cazaux pour la gestion de l'écluse de la Teste et du contre-canal, lors de la réunion du Comité de coordination hydraulique le 8 juillet 2021.</p>	<p>Un bilan du suivi mensuel des niveaux des plans d'eau, relevé par le biais du SIRIL, est mis à disposition sur le site internet du SAGE et de la CCGL. Les données brutes du SIRIL sont accessibles via un code d'accès sur alyane.</p> <p>A partir de 2021, le SIRIL va évoluer, l'objectif sera de faciliter l'accès aux données, par souci de transparence auprès des usagers.</p>
		2.2.2 Définir des débits minimums biologiques	<p>Le projet de Règlement d'eau validé par les membres de la CLE est en cours d'instruction depuis 2014. (Voir Partie I)</p> <p>La démarche a été relancée en 2021 et reste en suspend (Voir Disposition 2.2.1).</p> <p>Dans ce cadre, une étude de définition des débits minimums biologiques pourrait être exigée.</p>	<p>Durant toute l'année 2021, les gestionnaires des ouvrages ont assuré le maintien de débits minimums sur les courants et canaux en s'appuyant sur le projet de Règlement d'eau. Pour autant, l'année a été marquée par des épisodes particulièrement problématiques pour les communes riveraines du lac de Cazaux-Sanguinet (en particulier sur Biscarrosse) en raison du niveau très haut de celui-ci.</p>
		2.2.3 Développer les échanges entre les acteurs amont et aval	<p>En 2019 et 2020, le SIRIL a rencontré quelques dysfonctionnements. De ce fait, la CCGL a étudié la possibilité de revoir tout ce dispositif et transférer la supervision tout en y intégrant les apports des principaux tributaires, de le rendre plus ergonomique et facilement manipulable par les acteurs du territoire. Le marché a été rédigé durant l'année 2020 entre les 3 collectivités concernées (SIBA, CCGL et CCM) et les partenaires financiers ont été sollicités au cours d'une réunion technique organisée le 18 juin 2020. L'année 2021 a été marquée par le lancement de la procédure de consultation et le choix du prestataire l'entreprise CENEAU. Les premiers travaux ont été lancés en fin d'année, principalement sur les ouvrages hydrauliques de la chaîne des étangs. Une deuxième phase visant à équiper les principaux tributaires sera lancée en 2023, suite à la réalisation de campagnes de jaugeages. Les données seront très fortement utiles pour alimenter l'outil de modélisation développé dans le cadre du projet LIFE « Eau & Climat » (LIFE19 GIC/FR/001259) 2020-2025 (Voir Partie H).</p> <p>Des échanges sont assurés entre ces structures et le SIBA au regard des travaux engagés sur le canal des Landes. Une réunion a été organisée le 4 février 2021 afin d'anticiper les travaux et les manœuvres des ouvrages en 2021.</p> <p>L'année 2021 a été marquée par la réactualisation et la signature d'une convention tripartite entre la CCGL, le SIBA et la Base aérienne n°120 de Cazaux pour la gestion de l'écluse de la Teste et du contre-canal, lors de la réunion du Comité de coordination hydraulique le 8 juillet 2021.</p>	<p>Durant toute l'année 2021, les gestionnaires des ouvrages se sont appuyés sur le projet de Règlement d'eau. Pour autant, l'année a été marquée par des épisodes particulièrement problématiques pour les communes riveraines du lac de Cazaux-Sanguinet (en particulier sur Biscarrosse) en raison du niveau très haut de celui-ci. Le même type de constat a été signalé en 2020. Dans ce contexte, une réunion a été assurée le 4 février 2021 afin d'anticiper les travaux opérés sur le canal des Landes et les manœuvres des ouvrages de la Base aérienne de Cazaux en 2021.</p>
Enjeu 2 – Gestion quantitative et hydraulique	Objectif 2.3. Prévenir les risques d'inondation	2.3.1 Favoriser la maîtrise du risque inondation dans les zones soumises à l'influence du marnage des plans d'eau	<p>Le projet de Règlement d'eau validé par les membres de la CLE est en cours d'instruction depuis 2014. La démarche a été relancée en 2021 et reste en suspend (Voir Disposition 2.2.1).</p> <p>Dans ce cadre, une étude des zones inondables situées en bordure de lacs pourrait être envisagée. A cet égard, un travail a été engagé en 2020 afin de bénéficier de relevés LIDAR sur le territoire du SAGE. Pour le moment le projet reste en suspend en attendant des financements. Pour autant ces données seraient fortement utiles pour définir des relevés précis sur les zones de battillage situées en bordure de lacs et/ou de cours d'eau, et alimenter l'outil de modélisation développé dans le cadre du projet LIFE « Eau & Climat » (Voir Partie H). Le besoin semble de plus en plus se justifier au regard des épisodes de crues récurrents.</p> <p>A noter que depuis 2020, la CCGL encadre une thèse portant sur la problématique suivante : « les mouvements d'eau (courants de vent, courants de densité, etc.) et leurs effets sur les dépôts différenciés de sédiments dans les lacs et les étangs peuvent-ils contribuer au maintien des activités économiques de leur territoire ? ». Ces données seraient également utiles à ces travaux.</p>	-
		2.4.1 Favoriser la mise en place de systèmes économes en eau et la réutilisation des eaux pluviales	<p>Les enquêtes conduites auprès des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet ont permis de connaître les pratiques effectuées par les agriculteurs en termes de prélèvements et les équipements utilisés.</p> <p>L'année 2021 a été marquée par le lancement d'un marché pour le renouvellement de la délégation de service public pour la compétence eau potable de la CCGL. Depuis le 1^{er} juillet 2021, le nouveau concessionnaire retenu est la SAUR pour une durée de 6 ans 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2027. L'année a également été marquée par le déploiement de la télérelève avec le remplacement de la totalité des compteurs (22 000) sur 18 mois : ce service sera donc effectif début 2023 et permettra à chacun de suivre sa consommation au jour le jour. Il permettra également d'être beaucoup plus réactif pour ce qui est des fuites chez les particuliers.</p>	-
		2.4.2 Sensibiliser l'ensemble des usagers aux économies d'eau	<p>L'année 2021 a été marquée par le lancement d'un marché pour le renouvellement de la délégation de service public pour la compétence eau potable de la CCGL. Depuis le 1^{er} juillet 2021, le nouveau concessionnaire retenu est la SAUR pour une durée de 6 ans 6 mois soit jusqu'au 31 décembre 2027. L'année a également été marquée par le déploiement de la télérelève avec le remplacement de la totalité des compteurs (22 000) sur 18 mois : ce service sera donc effectif début 2023 et permettra à chacun de suivre sa consommation au jour le jour. Il permettra également d'être beaucoup plus réactif pour ce qui est des fuites chez les particuliers. Ceci trouve également toute sa synergie avec le PCAET des Grands Lacs.</p>	-
Enjeu 2 – Gestion quantitative et hydraulique	Objectif 2.4. Favoriser une utilisation raisonnée et économe de l'eau	2.4.3 Rationaliser l'emplacement des points de prélèvements en eau, notamment pour prévenir le risque d'atteinte aux milieux et les pénuries	<p>En 2020-2021, en absence de renouvellement de la CLE, le SMBVLB a examiné plusieurs dossiers sur lesquels il a pu formuler des observations techniques au regard d'impacts sur les zones humides/nappe phréatique. Ces éléments sont présentés dans le tableau de bord au niveau de la Disposition 3.3.6 « Limiter tout projet d'aménagement ou de modification d'occupation du sol impactant les zones humides ».</p> <p>Concernant l'avis formulé sur le dossier de demande d'autorisation saisonnière de prélèvements d'eau d'irrigation 2020-2021 (hors zone de répartition des eaux) déposé par l'Association de Gestion de l'Irrigation Landaise (AGIL), deux recommandations/demandes portant sur les zones humides effectives et sur les incidences liées aux prélèvements sur ces milieux (et cours d'eau) (prise en compte des effets cumulés en particulier). Une réunion de concertation préparatoire a été organisée avec l'AGIL le 10 février 2020. Aucun avis formel n'a été formulé pour le dossier 2021-2022.</p>	-

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2021	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
Enjeu 3 – Protection, gestion et restauration des milieux Objectif 3.1. Garantir le bon état hydromorphologique des cours d'eau et des plans d'eau	3.1.1 Favoriser les échanges entre les structures impliquées dans la gestion et l'entretien des cours d'eau	Le SMBVLB et le SIBA ont révisé leurs statuts pour intégrer la compétence GEMAPI.	-
	3.1.2 Accompagner la mise en place de programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau sur l'ensemble du territoire	<p>L'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born portée par le SMBVLB est en cours de finalisation. La Phase 3 portant sur la définition du Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau (PPGCE) a été validé par le COPIL le 8 octobre 2019. Le dossier a été examiné par les services instructeurs en 2020, qui ont confirmé sa complétude le 20 novembre 2020. La fin de l'année 2021 a été marquée par le lancement de la phase d'enquête publique, et l'année 2022 sera entérinée par l'obtention de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG). (Voir Partie J)</p> <p>En parallèle, le SMBVLB a déposé deux DIG Warsmann en 2020 et en 2021. L'objectif de la 1^{ère} DIG visait à commencer les phases de travaux « restauration de la ripisylve et désencombrement raisonné des embâcles » et « lutte contre les espèces invasives » prévus dans le cadre de la Tranche 1 du PPGCE dès 2021 sans attendre la DIG globale. La 2^{ème} DIG a permis d'engager les travaux de restauration des 2 premières zones humides programmés dans le cadre de l'Appel à projets « Restauration de zones humides de tête de bassin versant » 2021-2025.</p> <p>En 2017, le SMBVLB a obtenu une DIG pour les travaux à engager sur le courant de Sainte-Eulalie. La 3^{ème} tranche de travaux prévue pour 2020 a été finalisée durant l'automne 2021 (mise en place de 2 radiers empierrés). La 4^{ème} tranche de travaux visant à réaliser des travaux d'entretien de la végétation à proximité des sites à enjeux (pont, passe à poissons, passerelle mise en place par le Département des Landes dans le cadre du circuit autour de l'étang d'Aureilhan) est prévue courant automne/hiver 2021. La 5^{ème} (et dernière tranche de travaux) sera réalisée en 2022. (Voir Partie K)</p> <p>Lors du Comité Syndical du 21 mai 2019, le Comité Syndical du SMBVLB a souhaité supprimer l'opération d'enlèvement des espèces invasives prévue en 2^{ème} tranche de travaux du courant de Sainte-Eulalie. En effet, lors d'un diagnostic réalisé par le SMBVLB en 2019, tout le linéaire du courant apparaissait colonisé, alors que seules 4 à 5 stations avaient été relevées dans le cadre de la DIG. Pour être efficient, ceci aurait nécessité de conduire une action d'envergure générant des coûts exorbitants. Pour autant, compte tenu des actions engagées par le Syndicat mixte Géolandes sur le bassin dessableur situé en aval du courant de Sainte Eulalie, la mise en place d'un barrage flottant « protecteur » par le SMBVLB a été étudiée. L'objectif de l'opération serait de limiter/ralentir la stabilisation d'un atterrissement en rive droite et favoriser une bonne dynamique sédimentaire. Cette action a aussi pour objectif secondaire de « limiter » la force hydraulique en rive gauche au niveau de la protection de berge réalisée en 2020 par le Conseil départemental des Landes et de maintenir/préserver la stabilité de la passerelle piétonnière, réalisée en 2019/2020, en favorisant un écoulement des eaux optimal sur toute la largeur du cours d'eau.</p> <p>Lors du Bureau du Comité syndical du SMBVLB du 24/09/2020, les membres se sont accordés à ne pas mettre en place un barrage flottant en amont du bassin dessableur du courant de Ste Eulalie, pour un montant estimé à 30 000 € H.T. Ce choix s'explique par les réserves émises par les membres sur l'efficacité d'un tel dispositif compte-tenu de l'influence de l'étang d'Aureilhan contaminé en aval du bassin dessableur sur ce dernier. En 2021, dans le cadre de la 4^{ème} tranche de travaux, le SMBVLB avait prévu de réaliser une action d'arrachage manuel d'un foyer de Myriophylle du Brésil situé en amont de la passerelle du Département des Landes. Cette opération était programmée début juin, mais les niveaux d'eau n'ont pas pu permettre aux équipes d'intervenir. Ensuite, l'entreprise mandatée ne disposait d'aucun créneau pour intervenir pendant l'été. Début juillet, de nombreux plants de myriophylle étaient déjà observés dans le bassin dessableur situé à l'aval. Pour l'année 2022, le report de cette action sera soumis à la validation des membres du Comité syndical du SMBVLB.</p> <p>Divers échanges ont été opérés entre le SMBVLB et l'Unité Territoriale Départemental des Landes pour envisager des travaux urgents sur la brèche de l'Escource à Saint-Paul-en-Born depuis 2019 (protection de la route / nouveaux ponts et « naturalisation / reméandrage du lit de l'Escource). Des travaux de désencombrement raisonné des embâcles ont été réalisés sur le cours d'eau de l'Escource par le SMBVLB en amont de cette zone en 2021. Quelques arbres penchés et déperissants ont aussi fait l'objet d'une coupe afin d'améliorer l'écoulement des eaux au droit d'une route départementale.</p> <p>Le SMBVLB, en tant que structure porteuse du SAGE, est associé aux groupes de travail (réunis le 11 juin, le 8 novembre et le 19 décembre 2019) et au COPIL (réuni le 15 mars 2019) de la cartographie des cours d'eau sur le Département des Landes. Aucune réunion n'a été organisée en 2020 et 2021 en raison de l'état d'urgence sanitaire, mais une procédure de consultation par voie dématérialisée des membres du COPIL a été conduite du 9 au 30 avril 2021 pour émettre un avis sur les 43 expertises réalisées entre 2020 et 2021.</p> <p>Par courriel en date du 16 juin 2021, suite à cette phase de consultation, qui n'a suscité aucune remarque, la DDTM des Landes a mis en ligne le projet de mise à jour de la cartographie des cours d'eau sur le site de la Préfecture des Landes, ainsi que des statistiques relatives à l'évolution de la cartographie des cours d'eau pour l'année 2021 : http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/140/CARTO_COURS_EAU_COFIL.map Les remarques devaient être formulées avant le 30 juin 2021.</p> <p>A noter que pour de plus amples informations sur la réglementation et sur la cartographie des cours d'eau, des rubriques spécifiques sont à disposition sur le site internet de la Préfecture des Landes et de la Préfecture de la Gironde : - http://www.landes.gouv.fr/cours-d-eau-et-fosses-a3303.html - https://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Police-de-l-eau-et-des-milieux-aquatiques/Cours-d-eau Toutes ces informations ont été transmises auprès des membres de la CLE, dont l'ensemble des communes du périmètre du SAGE et du SMBVLB.</p> <p>Le 3 octobre 2019, le SMBVLB a participé à une journée de formation sur la BD Topage (jonction entre la BD Carthage et la BD Topo remises en cause) pilotée par l'IGN. L'outil permettra à terme une vérification des tracés et une mise en corrélation avec les données de l'OFB et de l'Agence de l'eau. Par souci d'harmonisation, des compléments doivent être apportés sur les tables attributaires afin de préciser si ces émissaires sont reconnus « cours d'eau » ou non par les services de la Préfecture, ainsi que sur leur toponymie. Les services de l'Etat et les Syndicats de rivières (notamment au regard de leurs expertises terrains/PPG) sont impliqués dans cette démarche. A noter que cette couche n'a pas vocation à remplacer la cartographie des cours d'eau reconnus par les services de l'Etat.</p>	L'évolution de qualité physique des cours d'eau a été appréhendée à un instant t0 dans le cadre de la Phase 1 de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born, puis suivie dans le cadre de la mise en œuvre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau par le SMBVLB. Sur le Bassin d'Arcachon des actions « cours d'eau propres » sont lancées par les associations membres de la Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA). Des actions seront impulsées par le SMBVLB dans le futur à cet égard dans le cadre du PPG (en cours d'enquête publique) afin de supprimer les décharges sauvages en bordure de cours d'eau.
	3.1.3 Optimiser le fonctionnement des cours d'eau en garantissant un bon entretien des ripisylves et une gestion raisonnée des embâcles	<p>L'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born permettra de définir programme pluriannuel de gestion sur lequel s'appuiera le SMBVLB pour intervenir après l'obtention de la DIG (en 2022). En 2017, le SMBVLB a obtenu une DIG pour les travaux à engager sur le courant de Sainte-Eulalie. La 3^{ème} tranche de travaux prévue pour 2020 a été finalisée durant l'automne 2021 (mise en place de 2 radiers empierrés), ainsi que la 4^{ème} tranche de travaux visant à réaliser des travaux d'entretien de la végétation à proximité des sites à enjeux (pont, passe à poissons, passerelle mise en place par le Département des Landes dans le cadre du circuit autour de l'étang d'Aureilhan). La 5^{ème} (et dernière tranche de travaux) sera réalisée en 2022. En 2021, dans le cadre d'une DIG Warsmann, la tranche 1 des travaux prévus dans le PPGCE du SMBVLB a débutée. Les travaux consistent à enlever des embâcles au droit de zones à enjeux (sur la craste d'en Hill à Biscarosse ; sur l'Escource à St-Paul en Born ; sur le courant de Mimizan à Mimizan) et à réaliser des travaux de gestion de la ripisylve (sur le canal de Ceyrolles, sur la craste d'en Hill, sur le ruisseau de Robichon à Mimizan ; sur le ruisseau du Pont de la Ville à Aureilhan).</p> <p>Le SMBVLB reste vigilant à tous travaux programmés en bordure de cours d'eau (ex : suivi de chantier via l'alerte foretdata) et sensibilise les propriétaires et les entreprises concernées.</p> <p>Dans le cadre des travaux effectués par les Préfectures des Landes et de la Gironde sur la cartographie des cours d'eau et des fossés, des plaquettes d'entretien de la ripisylve ont été mises en ligne sur les sites internet des Préfectures. Le SMBVLB a travaillé sur une plaquette d'entretien des cours d'eau qui a été diffusée aux acteurs du territoire en 2021.</p>	

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2021	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Enjeu 3 – Protection, gestion et restauration des milieux</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif 3.1. Garantir le bon état hydromorphologique des cours d'eau et des plans d'eau</p>	<p>3.1.4 Inventorier/cartographier les zones sujettes aux phénomènes d'érosion</p>	<p>Dans le cadre de la Phase 1 de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born les zones sujettes à érosion ont été répertoriées sur les cours d'eau, ainsi que sur les fossés dans le cadre de l'étude hydraulique du bassin versant du Canteloup.</p> <p>En 2020, de nombreuses érosions ont été constatées à la suite des événements climatiques. En parallèle, un suivi des érosions à proximité des zones à enjeux de sécurité publique et d'intérêt général a été effectué avec prise de mesures de distance. Chaque point fait l'objet d'un compte-rendu envoyé aux communes et aux services associés. Certaines érosions si elles évoluent devront faire l'objet d'une protection de berge en génie végétal (réalisation d'une pente douce + ensemencement et plantation). Ces sites ont été surveillés en 2021.</p> <p>Sur les plans d'eau, ceci mériterait d'être complété par un suivi de l'évolution de l'état d'érosion des berges à l'image de l'étude lancée sur le territoire du SAGE Lacs Médocains. A noter que de forts problèmes d'érosion ont été soulevés par les communes de Biscarrosse et de Parentis-en-Born. La Base aérienne de Cazaux et la commune de Sanguinet ont également été impactées par les fortes crues avec des problématiques de transport sédimentaire importantes (création d'atterrissement en entrée du canal des Landes et impact sur Put Blanc à Sanguinet, dossier en cours d'étude en 2021). Depuis 2020, la CCGL encadre une thèse portant sur la problématique suivante : « <i>les mouvements d'eau (courants de vent, courants de densité, etc.) et leurs effets sur les dépôts différenciés de sédiments dans les lacs et les étangs peuvent-ils contribuer au maintien des activités économiques de leur territoire ?</i> »</p>	<p>L'évolution de qualité physique des cours d'eau a été appréhendée à un instant t0 dans le cadre de la Phase 1 de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born, puis suivie dans le cadre de la mise en œuvre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau par le SMBVLB.</p> <p>Sur le Bassin d'Arcachon des actions « cours d'eau propres » sont lancées par les associations membres de la Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA). Des actions seront impulsées par le SMBVLB dans le futur à cet égard dans le cadre du PPG (en cours d'enquête publique) afin de supprimer les décharges sauvages en bordure de cours d'eau</p>
	<p>3.1.5 Lutter contre les phénomènes d'érosion critiques et d'ensablement notamment en définissant une charte des bonnes pratiques/des règles d'entretien des fossés</p>	<p>En 2016, le SMBVLB a lancé une étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born, comprenant une étude hydraulique fine du bassin versant du Canteloup.</p> <p>En 2019-2021, le SMBVLB a commencé à engager des suivis sur les émissaires hydrauliques des sites pilotes retenus dans le cadre de l'étude hydraulique du bassin versant du Canteloup, notamment des analyses qualitatives et des relevés topographiques avant travaux. Ceux-ci seront poursuivis en 2022 dès que les niveaux d'eau se seront abaissés. Les travaux portés par le Syndicat pourront débuter en 2022 après obtention de la DIG. La Phase 3 (annulée provisoirement) aura pour objectif de parvenir à définir une Charte d'entretien des fossés.</p> <p>Dans le cadre des travaux effectués par la Préfecture des Landes sur la cartographie des cours d'eau et des fossés, une plaquette d'entretien des fossés a été réalisée en concertation avec les partenaires concernés. Celle-ci est mise en ligne sur le site internet de la Préfecture. Le SMBVLB diffuse ces informations lors des campagnes de sensibilisation auprès des acteurs du territoire. En 2020, le SMBVLB a travaillé sur une plaquette d'entretien des cours d'eau qui a été diffusée aux acteurs du territoire en 2021.</p> <p>En 2021, des problématiques liées à l'entretien des fossés ont été constatées sur plusieurs points :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un réhaussement du fond du lit de 60 cm du canal de l'Arreillet (suivi dans le cadre du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé ») a été mesuré en juillet 2021. Des fossés agricoles ont été créés en amont immédiat de ce point de suivi. Une rencontre a déjà été effectuée avec ce propriétaire afin de modifier les profils de berge (pente douce de 1 pour 3). Une nouvelle rencontre sera effectuée courant 2021-2022 afin de mettre en place ces aménagements. <p>De plus, le SMBVLB croise régulièrement un des propriétaires agricoles du domaine de l'Arreillet qui se plaint de la réhausse du fond du lit du canal de l'Arreillet et des inondations sur ses parcelles. Il a demandé à plusieurs reprises au SMBVLB d'intervenir pour réaliser une opération d'envergure sur le canal.</p> <ul style="list-style-type: none"> - suite à la demande de la DFCI des Landes, la commune de Parentis-en-Born a sollicité le SMBVLB pour l'accompagner sur la création d'un bassin dessableur à l'aval de fossés agricoles. En effet, ces fossés présentent une forte profondeur et des berges abruptes sensibles à l'érosion, et ayant généré de forts dépôts de sable. Une rencontre a été effectuée entre l'agriculteur, la commune de Parentis et le SMBVLB en 2020. Des propositions opérationnelles seront proposées en 2021-2022 à l'agriculteur avec suivi des travaux par le technicien rivières du SMBVLB. Une convention de partenariat sera alors mise en place entre les différents services et un porté à connaissance sera envoyé à la DDTM des Landes pour valider les travaux en amont. - le SMBVLB a eu des échanges avec deux autres agriculteurs du bassin versant pour les sensibiliser sur leur pratique de gestion de leurs fossés. <p>Dans le cadre des mesures compensatoires de l'A65, 7 km de fossés des réseaux secondaires ainsi que des tronçons de cours d'eau ont été conventionnés avec un groupement forestier et font l'objet d'un programme de gestion différenciée visant à réaliser des actions d'entretien alternatives au curage à la pelle mécanique, afin d'améliorer leur attractivité pour la Loutre et le Vison d'Europe. Des travaux d'entretien combinant intervention à l'épaveuse et intervention manuelle à la débroussailluse ont été réalisés durant l'hiver 2018-2019. Le suivi des résultats est en cours.</p>	<p>Les données collectées dans le cadre de la Phase 1 de l'étude hydraulique du bassin versant du Canteloup devraient permettre de mettre en exergue les éventuelles relations entre la dynamique sédimentaire, les changements d'occupation du sol et les pratiques exercées. Ceci posera une base pour engager des projets expérimentaux en partenariat avec les acteurs concernés en Phase 2 de l'étude.</p>

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2021	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Enjeu 3 – Protection, gestion et restauration des milieux</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif 3.1. Garantir le bon état hydromorphologique des cours d'eau et des plans d'eau</p>	<p>3.1.6 Promouvoir et compléter les opérations curatives mises en place sur le territoire en matière de lutte contre l'ensablement et le comblement des plans d'eau</p>	<p>Deux bassins dessableurs ont été entretenus par le Syndicat mixte Géolandes sur le territoire du SAGE à l'occasion de la campagne 2021. Il s'agit des bassins dessableurs de la Moulette (260 m³) situé sur le bassin versant du lac de Cazaux Sanguinet et du Nasseys (2 595 m³) situé sur le bassin versant du lac de Parentis Biscarrosse. Au total, ces travaux réalisés ont permis d'extraire 2 855 m³ de sédiments.</p>	<p>L'analyse des volumes extraits des bassins dessableurs par le Syndicat mixte Géolandes depuis leur création montre que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'étang d'Aureilhan, le plus petit plan d'eau, est le plus sujet aux phénomènes d'ensablement, du fait d'un bassin versant très étendu comparativement à celui des lacs de Cazaux-Sanguinet et de Parentis-Biscarrosse. Les volumes extraits sur le bassin dessableur de l'Escource (2 644m³ en moyenne interannuelle, entretenu très régulièrement en moyenne tous les 1 à 2 ans) sont les plus importants puis sur le Canteloup (1 229m³ en moyenne interannuelle, entretenu tous les 2 ou 3 ans en moyenne). Le bassin dessableur du courant de Sainte-Eulalie, qui n'avait pas été entretenu depuis 2007, a fait l'objet d'une intervention en 2019 ayant permis d'extraire 11 944 m³. Pour rappel, ce bassin dessableur a également fait l'objet de travaux lourds d'arrachage mécanique de plantes aquatiques invasives (Jussie et Myriophylle du Brésil) en octobre 2017, puis de nouveau en juin 2019 et en 2020, en raison d'une forte colonisation liée à la présence importante de ces espèces sur le courant à l'amont du bassin dessableur. - le bassin dessableur du Nasseys, sur le bassin versant du lac de Parentis-Biscarrosse est entretenu très régulièrement depuis 1996, voire quasiment chaque année depuis 2013. La moyenne interannuelle de volumes extraits est 1 131 m³. - le lac de Cazaux-Sanguinet, présentant le plus grand volume et la superficie de bassin versant la moins étendue, est le moins sujet à ces problématiques. La moyenne interannuelle de volumes extraits du bassin dessableur de la Moulette situé sur la Gourgue depuis 2007 est de 76 m³. Il est entretenu régulièrement en moyenne tous les 2 ans depuis 2007. <p>Ces problématiques d'ensablement ont été appréhendées au travers de l'étude hydraulique conduite sur le bassin versant du Canteloup. Ces données mériteraient d'être croisées et couplées avec un suivi des relevés bathymétriques pour apprécier l'évolution de superficie et de la profondeur de plans d'eau sauvegardés.</p>
	<p>3.1.7 Communiquer sur l'état d'avancement des travaux de restauration de la continuité écologique</p>	<p>En 2016, le SIBA a lancé une étude fine de « maîtrise d'œuvre pour la définition, la mise en œuvre et le suivi des travaux de mise en sécurité des seuils et écluses du canal des Landes et le rétablissement de la continuité écologique du cours d'eau ». Le Bureau d'études Egis Eau a été mandaté pour conduire ce travail. Dans ce cadre, un diagnostic structurel des ouvrages a été réalisé afin de préciser les risques de rupture potentielle et les responsabilités, et les travaux à engager. Ces éléments ont été présentés en COPIL le 14 décembre 2016. En février 2017, les travaux ont débuté avec à la consolidation du seuil SM03 et la mise en sécurité de la passerelle du parc de la Chêneraie. Le COPIL s'est réuni le 27 juillet 2017 et le 1^{er} juillet 2018 pour définir la suite des travaux. Les travaux ont été engagés à l'automne 2019 sur le seuil SM03 afin de mettre en place un seuil modulable conjugué à une passe à anguilles. Depuis cette phase de travaux, le seuil de régulation SM03 a été mis en fonction depuis l'été 2020. En 2020, aucun travaux n'a été réalisé, mais le SIBA a poursuivi des travaux d'expertises sur les ouvrages de la Base aérienne pour attester de l'intérêt d'urgence d'intervenir dessus voire de le(s) équiper d'une passe à anguilles. En perspective, des travaux sont réalisés entre juin et décembre 2021 sur les ouvrages OD02 et SM01 (dérasement). L'ouvrage OD02 sera démolé et remplacé par un ouvrage à clapet et une passe à anguilles en rive droite (selon la même configuration que l'ouvrage SM03). Pour les ouvrages situés en amont, les questions ont été soulevées lors du COPIL de juin 2021. Il a été approuvé que le SIBA porterait une étude supplémentaire sur ceux-ci (en intégrant l'écluse EC08 de la Base aérienne de Cazaux), et que le financement des travaux serait à définir avec les propriétaires des ouvrages. Une réunion a été conduite le 4 février 2021 entre le SIBA, la CCGL, le SMBVLB et la Base aérienne afin de faire le point sur ces éléments pour assurer une manœuvre des ouvrages hydrauliques coordonnée à ces travaux.</p> <p>Le 21 novembre 2017, le SMBVLB a impulsé une réunion avec les propriétaires des 5 ouvrages classés en liste 2 situés sur le courant de Sainte-Eulalie, du Canteloup et du courant de Mimizan en vue d'engager des travaux de restauration de la continuité écologique dans les délais réglementaires impartis. Ces ouvrages avaient fait l'objet d'une étude approfondie par l'Institution Adour (entre 2012 et 2014) en vue de définir les aménagements à mettre en place. Le 6 février 2018, une deuxième réunion a été organisée avec les financeurs pour envisager de conduire les actions sous forme de dossiers groupés. Finalement ceci ne sera pas l'option retenue. En 2018, tous les propriétaires se sont engagés auprès de la Préfecture des Landes à réaliser des travaux de restauration de la continuité écologique. Ils bénéficient de ce fait d'une prorogation de délai pouvant aller jusqu'à 5ans pour conduire ces travaux. En 2019, le Département a lancé une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de travaux de rétablissement de la continuité écologique sur l'ouvrage départemental dit du « Pont Rouge » sur le courant de Mimizan. Des travaux de comblement de barbacanes ont été réalisés par le CD40 en 2020 afin de limiter la remontée des civelles en rive gauche. Les suivis visuels effectués par le SMBVLB ont permis de constater une forte diminution des mortalités sur ce site. Le 13 octobre 2021, le CD40 a réuni le COPIL pour présenter la phase PRO du projet et le calendrier projeté pour les travaux. Les échanges opérés lors de ce COPIL ont permis de viser des actions conduites en 2 temps (réfection de la passe existante puis création de la nouvelles passes à anguilles et de la passe à canoë) pour éviter que les travaux ne soient engagés en pleine période estivale (août) / touristique au droit d'une route extrêmement fréquentée.</p> <p>Des missions similaires ont été lancées par le Conservatoire du Littoral concernant le Pont du Gouvernement sur le courant de Sainte-Eulalie et par la Communauté des Communes des Grands Lacs pour l'ouvrage de Probert. Les travaux ont été réalisés en 2021 sur le Pont du Gouvernement. (Voir Partie L).</p> <p>En 2021, des travaux de maintenance ont été effectués sur les ouvrages de Probert et de Taffarde. Pour l'ouvrage des Anguillons, en état de dégradation prononcée, la CCM a engagé des études plus conséquentes et les travaux de réfection de l'ouvrage commandités ont été réalisés en 2020. Ces travaux ont permis de garantir une meilleure étanchéité de l'ouvrage, constat à l'appui d'une expertise subaquatique externalisée. Un protocole de maintenance est désormais mis en œuvre chaque année.</p> <p>Depuis 2017, des réflexions ont également été engagées sur l'ouvrage de la Môle à Sanguinet et La CCGL, la Mairie de Sanguinet, le SMBVLB et le propriétaire de l'ouvrage se sont réunis sur site le 9 décembre 2019 afin de donner suite aux travaux à réaliser sur l'ouvrage de la Môle à Sanguinet. L'année 2020 a été marquée par des épisodes de crue importants qui ont déstabilisé la rive gauche de l'ouvrage et donc mis en péril l'ouvrage et la route communautaire située en amont. La voie a été fermée plusieurs semaines afin que la CCGL puisse intervenir et mettre en sécurité la zone. En 2021, les échanges ont été poursuivis entre la CCGL et les propriétaires concernant les travaux de réfection de l'ouvrage de la Môle et de restauration de la continuité écologique. En 2022, la CCGL envisage de conduire une étude géotechnique plus fine du site pour engager rapidement des actions opérationnelles.</p> <p>En 2018, des questions ont été soulevées sur la fonctionnalité de la passe à poisson de l'écluse de Navarrosse, conclue d'une visite sur site en présence de l'Office français de la biodiversité. Des travaux ont été réalisés sur l'écluse et sur le radier de la passe à poisson suite aux problématiques constatées. Des travaux de mise en conformité des armoires hydraulique et électrique sont en cours de programmation.</p>	<p>Les travaux de restauration de la continuité écologique sur le canal des Landes ont débuté en 2017 avec la consolidation du seuil SM03 puis avec la réfection de l'ouvrage au 2^{ème} semestre 2019. Il est donc impossible à ce stade d'analyser les gains pour le milieu.</p> <p>Les travaux projetés sur les 5 ouvrages classés en liste 2 situés sur le courant de Sainte-Eulalie, le Canteloup et le courant de Mimizan ont pour objectif de restaurer la continuité écologique. Les propriétaires ayant manifestés leur intérêt à s'engager dans des travaux souhaitent que l'efficacité des dispositifs mis en place soit attestée (ex : par le biais d'un suivi des espèces piscicoles cibles). En 2019, des inventaires avant-travaux ont été réalisés par la Fédération de pêche des Landes au niveau du Pont du Taron dans le cadre des travaux de restauration de la continuité écologique sur le barrage de l'étang des Forges. Ceux-ci seront complétés en 2022.</p>

Enjeu 3 – Protection, gestion et restauration des milieux Objectif 3.2. Préservation et restauration de la qualité écologique des milieux	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2021	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
	3.2.1 Développer le réseau de suivi de la faune piscicole	<p>Les Fédérations de Pêche des Landes et de la Gironde ont réalisé de nombreuses pêches électriques sur les cours d'eau du territoire dans le cadre de la réalisation de leur Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des Ressources Piscicoles (PDPG), aujourd'hui approuvés.</p> <p>Depuis 2016, le travail s'est poursuivi avec l'inventaire des zones humides d'intérêt piscicole (frayères à brochet).</p> <p>Depuis 2015, la Fédération de pêche des Landes a mis en place et suivi des frayères artificielles à Sandres sur diverses zones du territoire. Dans le cadre des inventaires brochet, des analyses génétiques sont également effectuées et envoyées au Muséum National d'Histoire Naturelle pour la recherche de la souche aquitaine. En 2021, un suivi des frayères artificielles à Black-Bass a été entrepris pour la première fois sur le lac de Parentis-Biscarrosse.</p>	<p>Les bilans qualitatifs de 2007 à 2014 sont détaillés de la p.39 à 56 du PAGD, avec une analyse des paramètres déclassant et des éventuels facteurs de cause à effet. Les bilans 2015 et 2016, disponibles sur le SIE Adour-Garonne, montrent les mêmes tendances.</p> <p>Ainsi, les paramètres hydrobiologiques régulièrement déclassés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'Indice Invertébrés Multimétrique (I2M2) sur la Gourgue (de 2008 à 2020 oscillant entre « moyen et mauvais »), sur le Canteloup entre 2018 et 2020 (« moyen »), - sur l'étang de Parentis, l'Indice Phytoplancton Lacustre (IPLAC), déclassé en 2011 s'est amélioré en 2014 et 2017 (qualifié « bon »). A noter qu'en 2015, l'indice Poissons Lacustres était qualifié « mauvais ». - sur l'étang d'Aureilhan l'IPLAC, déclassé en 2011, s'est amélioré en 2014 et 2017 (qualifié « bon »). A noter qu'en 2015, l'indice Poissons Lacustres était qualifié « mauvais ». <p>Dans le cadre de la disposition 3.1.7. sus évoquée, il pourrait être envisagé de développer des systèmes de suivi des espèces cibles dans le cadre des travaux de restauration de la continuité écologique pour juger de l'efficacité des dispositifs de franchissement mis en place.</p> <p>En juillet 2019 et juillet 2020, la Fédération de pêche des Landes a effectué une pêche « inventaire anguilles » sur le Canteloup au niveau du Pont du Taron à Lûe pour le compte de la Compagnie des Landes, dans le cadre d'un futur chantier de restauration de la continuité écologique (équipement en 2023 d'une rampe à anguilles sur l'ouvrage aval du plan d'eau de Pontenx-les-Forges). Il s'agit de mesurer l'évolution du peuplement d'anguilles avant/après travaux. Trois pêches seront réalisées pour l'état initial : 2019, 2020 et 2022.</p>
	3.2.2 Accompagner la mise en œuvre du programme d'actions des PDPG en matière de protection et de restauration des milieux aquatiques et de gestion de la ressource piscicole	<p>En 2017, 3 Plans de Gestion Piscicole Locaux (PGPL), visant à décliner le PDPG à l'échelon territorial, ont été réalisés sur le territoire du SAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un sur le bassin versant du Lac de Cazaux-Sanguinet concernant : les AAPPMA de Biscarrosse, Sanguinet et Cazaux, - un sur le bassin versant du lac de Parentis-Biscarrosse concernant les AAPPMA de Gastes/Sainte Eulalie, Parentis et Biscarrosse, - un sur le Bassin Versant du courant de Mimizan concernant l'AAPPMA de Mimizan. <p>En 2021, ces PGPL sont en cours de mise en œuvre.</p> <p>Concernant les actions sur les zones humides, entre 2016 et 2019 les Fédérations de pêche des Landes et de la Gironde ont réalisé des diagnostics des zones humides d'intérêt piscicole (frayères à brochets) sur l'ensemble du territoire (lacs et principaux tributaires et exutoires) du SAGE. Les sites inventoriés sont en augmentation chaque année (9 stations sur le territoire du SAGE). En 2019, les prospections ont été concentrées sur les parties aval de la Pave et du Nasseys. Les actions envisagées sur ces milieux porteront sur des actions de restauration et d'entretien.</p> <p>Une action de restauration de zones humides, réalimenté par le Nasseys a été réalisée en 2019.</p> <p>Le travail engagé sur le Marais de Laouadie à Biscarrosse se poursuit, avec un suivi des peuplements piscicoles.</p>	<p>Les inventaires des zones d'intérêts piscicoles réalisés depuis 2016 ont présenté de bons résultats (nombreuses zones importantes avec un fort potentiel).</p> <p>Le travail engagé sur le Marais de Laouadie se poursuit avec de bons résultats sur l'évolution des peuplements de brochets. Ce nombre varie et dépend des conditions hydrauliques au moment de la reproduction des brochets.</p>
3.2.3 Assurer une veille sur les milieux et les espèces remarquables	<p>En 2014 un suivi des communautés végétales à Isoétides a été réalisé par la CCGL, en partenariat avec le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (CBNSA).</p> <p>En 2017 et en 2018, le travail du CBNSA est ciblé sur les plans d'eau arrière littoraux. Ces études pourraient servir de support pour étudier l'influence du marnage (en lien avec le projet de Règlement d'eau) sur les communautés végétales rivulaires.</p> <p>De 2016 à 2018, le travail du CBNSA porte également sur l'inventaire des boisements alluviaux des cours d'eau sur le territoire. Ceci permettra d'affiner la cartographie des habitats du site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch ».</p> <p>En 2017, un suivi naturaliste a été effectué sur le Marais de la Taffarde sur le courant de Sainte-Eulalie.</p> <p>Le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) d'Aquitaine, au travers de sa convention avec la Base aérienne n°120, surveille chaque année les milieux naturels et espèces patrimoniales présents sur le site (landes humides, ripisylves, milieux tourbeux, milieux arrière-littoraux) et assure leur suivi. En 2020, aucune action n'a pu être engagée.</p> <p>L'année 2020 a été marquée par le bilan des 6 années d'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch ». Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000, dix structures ont adhéré à la Charte Natura 2000 du site. La CCGL assure des actions d'animation, de sensibilisation, des suivis naturalistes, et assure une veille sur les dossiers, projets et documents d'urbanisme en cours de réalisation/modification/révision sur le territoire afin de s'assurer de l'absence d'incidences sur le site. Une réunion du COPIL n°12 est programmée le 4 février 2021 afin de faire le bilan des 6 années d'animation et de désigner la nouvelle structure porteuse de la démarche. Lors de cette séance, les 9 collectivités représentées ont voté à l'unanimité la poursuite de l'animation du site Natura 2000 par la CCGL.</p> <p>En 2021, les actions visées ont porté sur l'actualisation de la Charte Natura 2000, avec la mise en place d'un Label dédié aux acteurs du tourisme, d'améliorer les connaissances sur le site (notamment avec la conduite d'un projet tutoré avec l'Université de Bordeaux et la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunal) et des actions de sensibilisation/communication (sous réserve de l'évolution de l'état d'urgence sanitaire). Une synergie est recherchée entre ces démarches et le PCAET des Grands Lacs dont l'un des enjeux transversaux porte sur la préservation de la biodiversité.</p> <p>Le SCOT du Born arrêté le 9 avril 2019 intègre la cartographie des trames verte et bleue du Schéma Régionale de Cohérence Ecologique (SRCE) affinée avec le CAUE pour identifier les espaces remarquables. Ces zonages s'appuient sur la cartographie des zones humides effectives du SAGE et sur le périmètre du site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch ».</p> <p>Le 21 mai 2019, le SMBVLB a été sollicité pour émettre un avis sur le projet de SCOT du Born arrêté par le Comité syndical le 9 avril 2019 au regard de sa compatibilité avec le SAGE. L'avis sur le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT a été transmis le 7 août 2019. Suite à cette phase consultative et à la phase d'enquête publique du 18 novembre au 19 décembre 2019, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec réserves le 16 janvier 2020.</p> <p>En 2020, le SMBVLB a émis un avis informel sur le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif aux travaux de confortement des ouvrages et des berges du courant de Mimizan et sur le dossier de demande d'autorisation environnementale portant sur les travaux de sauvegarde de l'Etang de la Forge à Pontenx-les-Forges. Il demande en particulier à ce que les pétitionnaires associent la CCGL, tout au long des phases de préparation / réalisation / suivi des travaux afin d'assurer une veille au regard des enjeux environnementaux (biodiversité, gestion des espèces invasives et risque de pollution éventuelle, etc.).</p>		

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2021	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Enjeu 3 – Protection, gestion et restauration des milieux</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif 3.3. Identification, préservation et restauration des zones humides du territoire</p>	<p>3.3.1 Affiner/compléter l'inventaire des zones humides, et caractériser leurs fonctions, leurs services rendus et leur fonctionnement</p>	<p>La cartographie des zones humides effectives du SAGE a fait l'objet de mise à jour régulière depuis la 1^{ère} validation par les membres de la Commission Locale de l'Eau le 21 février 2014. Lors de la séance plénière n°24 de la CLE du 27 janvier 2020 de nouvelles modifications de la cartographie des ZHE ont été validées par la CLE sur la base des prospections terrains effectuées par le SMBVLB durant l'été 2019 (ceci portant sur les communes de Biscarrosse, Gujan-Mestras, Escource et Liposthey).</p> <p>Les travaux entrepris sous la forme de projet tutoré, conduit en partenariat avec le Département des Landes (Dpt40) et la CCGL, en 2015/2016, en 2016/2017, en 2017/2018, en 2019/2020, en 2020/2021 et en 2021/2022 ont permis de compléter la cartographie des habitats et les espèces recensées sur l'étang des Forges, sur 2 complexes de lagunes situées sur Pontenx-les-Forges ; sur une lagune située sur la commune de Sainte-Eulalie-Born ; sur les lagunes et les zones humides associées au Canteloup recensées à proximité projet de défrichement pour mise en culture à Lüe (quartier Baxentes) ; sur 4 lagunes et une lande tourbeuse sur Parentis-en-Born ; sur 3 lagunes situées sur la commune de Biscarrosse et sur 3 lagunes situées sur Ychoux. En 2021, des diagnostics naturalistes et piézométriques ont également été conduits par le Dpt40 sur les lagunes situées sur Lüe, Pontenx-les-Forges, Parentis-en-Born, Ychoux et Escource. Des relevés altimétriques ont également été réalisés sur les 3 lagunes de Biscarrosse. Les données naturalistes faunes et flore collectées intègrent celles des observatoires régionaux de collecte des données publiques, notamment de l'Observatoire Aquitain de La Faune Sauvage (OAFS) et de l'Observatoire de la Flore Sud-Atlantique.</p> <p>Dans le cadre des projets tutorés, l'état de conservation de ces zones humides a pu être précisé et des propositions de gestion ont été présentées aux propriétaires. Le Plan de gestion des 3 lagunes et de la lande tourbeuse de Parentis a été validé en 2020 (Projet tutoré 2019-2020). Une des lagunes intégrée dans le projet des étudiants a été vendue et n'a pas été intégrée au programme de travaux projetés (réalisés en 2021). L'année 2021 a été marquée par la validation du Plan de gestion des 3 lagunes par la commune de Biscarrosse (projet tutoré 2020-2021). En 2022, le Plan de gestion des 3 lagunes d'Ychoux sera soumis à validation de la commune.</p> <p>Deux études visant à améliorer les connaissances sur les lagunes ont été portées par le Département des Landes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une étude « Caractéristiques géologiques et hydrogéologiques des lagunes landaises » a également été conduite par le BRGM entre 2014 et 2015, - une étude « Caractérisation du cortège d'Odonates des lagunes du département des Landes » sous la forme d'un stage de Master 2 en 2017. <p>En 2017, la CCGL a accueilli 6 mois une stagiaire de Master 2 pendant dans le cadre de sa mission Natura 2000 en vue de répondre aux objectifs d'amélioration de connaissances sur le site. Ceci a permis d'étayer les connaissances sur les zones humides à l'échelle du territoire du SAGE (certaines identifiées en Zones Humides Effectives et d'autres non, qui pourront être proposées à la CLE pour compléter la cartographie des ZHE). Le travail a porté sur 5 des tourbières situées sur Lüe, Pontenx-les-Forges et Biscarrosse, et a permis d'améliorer les connaissances sur ces milieux et en particulier sur les espèces s'y développant (sphaignes). L'état de conservation de ces habitats d'intérêt patrimonial fort a été évalué (réalisation d'une clé de détermination) et il s'avère que le territoire dispose d'une responsabilité importante pour leur préservation. Une relecture des transects a été conduite en 2020 avec le CBNSA.</p> <p>Le SMBVLB et l'ONF travaillent également en partenariat sur les inventaires et sur la réalisation de plans de gestion des zones humides. En 2019, ceux-ci ont été concentrés sur les lagunes et les prairies situées en forêt communale d'Ychoux, ainsi qu'autour du canal de Ceyrolles en forêt communale de Mimizan. Les données collectées seront transmises au SMBVLB en vue de les intégrer à la cartographie des zones humides effectives du SAGE et de les soumettre à validation de la CLE.</p> <p>En 2019, des réunions de concertation ont été organisées avec la Mairie de Gujan-Mestras afin d'intégrer la cartographie des zones humides effectives dans le PLU. Le SMBVLB et la Mairie ont conduit des inventaires naturalistes afin de confirmer/infirmier/modifier/ajouter des zones sur la cartographie, en vue de modifier le PLU de Gujan-Mestras en 2020. Les modifications apportées ont été validées par la CLE lors de la séance plénière n°24 le 27 janvier 2020.</p> <p>A la demande d'un porteur de projet privé situé sur Escource, le SMBVLB et la CCGL ont été sollicités pour conduire des inventaires zones humides sur leurs parcelles afin de confirmer/infirmier les tracés projetés dans la cartographie des zones humides effectives du SAGE. Son objectif était de considérer les réglementations existantes et de faire preuve d'exemplarité pour que son projet ne porte pas atteinte à l'environnement. A cet effet, des inventaires ont été conduits le 17 septembre et le 8 octobre 2019, puis transmis aux services instructeurs et à la Communauté de Commune Cœur Haute Lande en tant que structure porteuse du PLU. Ces modifications de tracés ont été validées par la CLE lors de la séance plénière n°24 le 27 janvier 2020.</p> <p>En 2020, la Fédération de pêche des Landes a conduit des prospections sur la zone humide du « Trou de Navarrosse ». Malheureusement, aucun brochet n'a été retrouvé. Une étude sur la continuité écologique de la zone pourrait être menée pour juger de l'accessibilité de la zone par les géniteurs. Des inventaires ont également été conduits sur les zones du Marais de Codurs et du Port Vermilion, et les résultats des pêches ont été très encourageants, témoignant de l'intérêt de les entretenir (gestion de la végétation, étrépage, ...). De plus, une pêche de sauvetage réalisée par la Fédération de Pêche pour le compte de la SNCF a révélé la présence de brochets de l'année sur le ruisseau des Forges à Ychoux. En 2021, les pêches d'inventaire brochet n'ont pas pu être menées sur les nouveaux secteurs identifiés faute de temps (ruisseau des Forges à Ychoux).</p> <p>Le SMBVLB et la CCGL sont régulièrement sollicités par les porteurs de projet pour les orienter dans le cadre de l'établissement de mesures compensatoires. Dans ce contexte, un travail a été engagé pour constituer une base de données mesures compensatoires en interne depuis l'été 2019 : prélocalisation de zones potentielles, inventaires naturalistes sur ces zones afin de confirmer/infirmier la présence de zones humides et juger de leur état de conservation (fiches terrain et photos à l'appui). Les données collectées sont en cours d'acquisition sur la base de données GwernQGIS développée par le Forum des Marais Atlantiques pour l'AEAG.</p> <p>Compte-tenu des inventaires conduits, de nouvelles modifications de la cartographie des zones humides ont été validées par la CLE lors de la séance plénière n°24 du 27 janvier 2020. La nouvelle cartographie a été adressée aux structures porteuses de SCOT/PLU/PLU.</p> <p>Comme précisé dans le cadre de la Disposition 3.3.6, des travaux ont été engagés depuis plusieurs années entre la CCGL et le SMBVLB pour accompagner la collectivité dans sa recherche de mesures compensatoires. L'année 2021 a été marquée par la réalisation d'inventaires complémentaires sur le site de l'aérodrome de Biscarrosse, en lien avec les travaux de l'association Aéro Biodiversité (inventaires conduits en avril, juin et septembre 2021). Ceci a permis d'obtenir une cartographie des habitats, des espèces exotiques envahissantes et des espèces patrimoniales présentes sur le site.</p> <p>En 2021, la CCGL, retenue lauréate d'un Appel à projets impulsé par l'OFB s'est également engagée dans la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale. Les données qui seront capitalisées dans le cadre de ce travail mériteront d'être croisées avec la cartographie des zones humides effectives pour apporter des modifications et/ou compléments au besoin.</p>	<p>Sur le territoire du SAGE, 17 lagunes et une lande tourbeuse sont intégrées au Programme Départemental en faveur des lagunes, notamment sur les communes de Parentis-en-Born, de Pontenx-les-Forges, d'Escource, de Sainte-Eulalie-en-Born, de Lüe, de Biscarrosse et d'Ychoux. Les travaux proposés aux propriétaires devraient permettre d'améliorer l'état de conservation de ces sites.</p> <p>Les inventaires Odonates réalisés sur une partie des lagunes du Département des Landes ont mis en évidence la présence d'un cortège d'espèces semblable d'une lagune à l'autre mais la richesse spécifique varie suivant l'état d'évolution et de conservation de la lagune, la présence d'une zone amphibie, et le taux de boisement et d'ombrage. Les lagunes en bon état de conservation présentent en général une richesse spécifique plus élevée, mais ceci peut être variable. Au total les relevés ont montré la présence de 33 espèces dont 9 espèces patrimoniales, dont 6 sur les 8 lagunes inventoriées sur le territoire du SAGE.</p> <p>En 2017, l'état de conservation de 5 tourbières situées sur Lüe, Pontenx-les-Forges, Ste Eulalie-en-Born, Escource et Biscarrosse a été appréhendé à un instant t0 dans le cadre d'un stage de Master 2 encadré par la CCGL. Ces milieux seront suivis dans les années à venir dans le cadre des actions conduites sur le site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch ». En 2020 ces milieux si particuliers et riches ont fait l'objet d'une relecture par le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique. L'occasion pour l'animatrice Natura 2000 de voir l'évolution de l'état de conservation sur ces espaces remarquables..</p>
	<p>3.3.2 Compléter l'inventaire des zones humides prioritaires</p>	<p>La cartographie des zones humides prioritaires, sur laquelle s'appuie les règles n°3 et 4 du Règlement du SAGE a été validée par les membres de la CLE le 20 mai 2016, et entérinée par l'Arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE le 28 juin 2016.</p> <p>Le 22 mars 2018, le tribunal administratif de Bordeaux a procédé à une annulation partielle de l'arrêté d'approbation du SAGE afin que les zones humides effectives comprises dans le site Natura 2000 « Forêt dunaire de la Teste », les zones humides du delta de la Leyre et du domaine de Bayonne soient intégrées dans la cartographie des zones humides prioritaires associées au Règlement du SAGE. Ceci fait suite à plusieurs recours déposés par l'Association Bassin d'Arcachon Ecologie.</p> <p>La séance plénière n°22 de la CLE du 21 juin 2018, puis la séance plénière n°23 de la CLE du 22 janvier 2019 ont permis d'exposer ces motifs et d'approuver ces modifications. La cartographie sera mise en ligne sur le site internet de la Préfecture dans le cadre de la procédure de consultation réglementaire en 2021.</p> <p>Les travaux conduits dans le cadre des 6 projets tutorés (étang des Forges et lagunes de Pontenx-les-Forges, lagunes de Sainte-Eulalie-en-Born, lagunes de Lüe et zones humides associées au Canteloup, lagunes de Parentis, lagunes de Biscarrosse et lagunes d'Ychoux) concernent ces zones humides prioritaires.</p>	<p>-</p>

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2021	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Enjeu 3 – Protection, gestion et restauration des milieux</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif 3.3. Identification, préservation et restauration des zones humides du territoire</p>	<p>3.3.3 Mettre en œuvre et compléter les programmes d'actions visant à protéger, gérer et restaurer les zones humides prioritaires</p>	<p>Les travaux entrepris sous la forme de projets tutorés, conduits en partenariat avec le Département des Landes et la CCGL depuis 2015 ont permis de compléter la cartographie des habitats et les espèces recensées sur l'étang des Forges, sur 2 complexes de lagunes situées sur Pontenx-les-Forges ; sur une lagune située sur la commune de Sainte-Eulalie-Born; sur les lagunes et les zones humides associées au Canteloup recensées à proximité projet de défrichement pour mise en culture à Lüe (quartier Baxentes) ; sur 4 lagunes et une lande tourbeuse situées sur la commune de Parentis-en-Born ; sur 3 lagunes situées sur la commune de Biscarrosse et sur 3 lagunes situées sur Ychoux. Dans ce cadre, l'état de conservation de ces zones humides a pu être précisé et des propositions de gestion ont été présentées aux propriétaires. L'année 2021 a été marquée par la validation du Plan de gestion des 3 lagunes par la commune de Biscarrosse (projet tutoré 2020-2021). En 2022, le plan de gestion des 3 lagunes d'Ychoux sera soumis à validation de la commune.</p> <p>Au total, sur le territoire du SAGE, 17 lagunes et une lande tourbeuse sont intégrées au Programme Départemental en faveur des lagunes. En 2018, le plan de gestion des lagunes situées sur Baxentes a été validé par le propriétaire et en fin d'année 2018 un chantier école avec le lycée professionnel de Sabres a pu être organisé sur une des deux lagunes. Les lagunes ont été équipées de piézomètres afin d'assurer un suivi régulier des hauteurs de la nappe. Les travaux (coupe de Pins) ont été réalisés en 2020 avec le Lycée agricole de Sabres. Sur la lagune de Coton à Ychoux, suite aux travaux réalisés en 2018, des suivis naturalistes et des animations auprès des scolaires ont été réalisés en 2020, accompagnés de la réalisation d'une vidéo. Ces animations ont été poursuivies en 2021 (écoles et animation estivale grand public) et des journées de formation « botanique » et « odonates » auprès des professionnels ont été organisées avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine. L'année 2021 a été marquée par la validation du Plan de gestion des 3 lagunes par la commune de Biscarrosse (projet tutoré 2020-2021) et des actions ont été engagées dès cette année sur la lagune d'Hournaou (Voir Partie M). Les actions retenues dans le Plan de gestion des 3 lagunes et de la lande tourbeuse sur Parentis (projet tutoré 2019-2020) ont également été mises en œuvre en 2021. Des piézomètres ont été mis en place sur les lagunes de Biscarrosse et de Parentis, ainsi que des relevés topographiques. Le Dpt 40 et le SMBVLB agissent en partenariat pour effectuer ces relevés.</p> <p>Le Programme Départemental en faveur des lagunes et les actions engagées sur le territoire du SAGE ont été présentés lors de la séance plénière n°18 de la CLE du 23 janvier 2017. Dans ce cadre, tous les propriétaires des lagunes situés sur le territoire du SAGE ont été conviés en vue d'impulser une dynamique. Suite à cette séance, la plaquette « Lagunes » et le compte-rendu leur ont été adressés. Certains d'entre eux ont pris contact pour engager des actions sur leur(s) parcelle(s). Cette dynamique mériterait d'être relancée en 2022.</p> <p>Le 4 mars 2019, le SMBVLB a participé à une table ronde portant sur le bilan et l'évaluation du programme départemental en faveur des lagunes 2011-2018 porté par le Département des Landes. A cette occasion, le film « les lagunes, le trésor caché de la forêt landaise » a été présenté en avant-première. Sa diffusion sur les réseaux a été relayée durant l'année 2019. Ainsi, un effort de communication important a été déployé auprès des différents acteurs concernés par ce programme afin d'engager de nouveaux projets / actions.</p> <p>En 2020, le nouveau programme départemental 2020-2025 a été validé par le COPIL marquant le début de sa mise en œuvre.</p> <p>En 2022, le Dpt40 et le SMBVLB poursuivront leur partenariat et leurs actions sur les lagunes : équipements et suivi piézométriques, suivis naturalistes, projet tutoré (en perspective un projet tutoré avec Bordeaux INP ENSEGD sur la lagune BISC02), etc. Les données capitalisées seront utiles pour alimenter l'outil de modélisation développé dans le cadre du le projet LIFE « Eau & Climat » porté par le SMBVLB.</p> <p>En 2018, le SMBVLB, la CCGL et le Conservatoire du littoral ont été associés aux réflexions du Dpt40 et de la commune de Sanguinet pour définir une Zone de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) de 583 ha autour de la Gourgue et de Put Blanc. Le zonage s'appuie sur la cartographie des zones humides effectives du SAGE, le site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch » et les zones potentielles pour la mise en place de Zones Tampons Humides Artificielles (ZTHA) dans le cadre du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » porté par le SMBVLB. Le périmètre de la ZPENS a été approuvé par la commune le 23 novembre 2019, puis soumis à une procédure de consultation. L'Assemblée a validé ce travail en 2021.</p> <p>Depuis 2018, des réflexions ont été engagées avec les communes de Biscarrosse et Sanguinet pour préfigurer la création d'un nouveau périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral sur la rive Est du lac de Cazaux-Sanguinet. En 2021, les projets envisagés sur cette zone, pour la restaurer, ont été relancés avec la commune de Biscarrosse. En effet, la commune va porter un programme de réhabilitation du port de Navarrosse dans le cadre duquel elle aura pour obligation de mettre en place des mesures compensatoires au regard des atteintes à la biodiversité. De ce fait, pour celles-ci, le choix s'est orienté vers les parcelles communales situés en rive Est du lac, situées dans le site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch ». Une convention de gestion est en cours de validation et a fait l'objet d'un travail collaboratif avec la CCGL. Le projet consiste à confier la gestion de 64 Ha de prairies humides à la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes, l'Association de Chasseurs Gestionnaires de l'Environnement Lacustre du Born (ACGELB) et l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA). Ce partenariat s'inscrit dans la suite logique de la première convention signée il y a de cela 30 ans, pour la gestion des rives du lac de Parentis-Biscarrosse.</p> <p>Le plan de gestion simplifié du Courant de Sainte-Eulalie, sur le site du Conservatoire du littoral, réalisé par l'Office National des Forêts (ONF) a été validé en juillet 2017. En 2018, le Conservatoire a renouvelé la signature de la convention de gestion avec la commune de Sainte-Eulalie. Les opérations de gestion seront engagées par la commune en 2019. A partir de 2019 un comité de gestion sera réunira chaque année afin de faire le bilan des actions engagées et des projets pour l'année suivante. Parallèlement, le Conservatoire du littoral a réalisé des actions de restauration de la continuité écologique sur le Pont du Gouvernement en 2021 (Voir Partie L).</p> <p>Depuis 2016 des actions ont été engagées par CDC Biodiversité sur le site de l'étang des Forges dans le cadre de la mise en œuvre du programme de compensation écologique de l'autoroute A65 Langon-Pau. La surface engagée dans ce programme porte, sur le bassin versant du Canteloup et de l'Escource, sur 31 ha de zones humides et 119 ha de boisements humides et/ou rivulaires (aulnaies marécageuses). Sur l'étang des Forges, des campagnes de suivi et d'arrachage de la jussie sont réalisées depuis 2016. L'année 2020 a été consacrée à l'évaluation du plan de gestion.</p> <p>Le CEN Aquitaine poursuit son travail dans le cadre du Plan de gestion de la Base aérienne n°120 de Cazaux parvenu au terme de ces 5 années de mise en œuvre. En 2017, des actions de restauration de ripisylve avec débardage à cheval ont été menées pour favoriser la ripisylve naturelle sur le bord de l'étang de la Sablière. Le bilan de mise en œuvre du Plan de gestion a été présenté le 11 janvier 2018. Les années 2019-2020 ont été consacrées à la révision du Plan de gestion, sous réserve de l'obtention de crédits.</p> <p>Les travaux engagés par les Fédérations de chasse et de pêche des Landes et l'Association des Chasseurs Gestionnaire de l'Environnement Lacustre du Born (ACGELB) et les Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) sur les zones humides se poursuivent (Marais de Laouadie, du Born, d'Aureilhan, etc.).</p> <p>En 2017 et en 2018, le SMBVLB, la CCGL et la Fédération de pêche des Landes ont proposé aux communes de Bias et de Mimizan d'engager des actions sur le canal de Ceyrolles et le complexe de lagunes/annexes hydrauliques qui y sont associées, dans le cadre de la démarche Natura 2000. Suite à un diagnostic partagé, un programme de travaux a pu être défini en vue d'une mise en œuvre en 2020-2021. Il consistera à restaurer des zones humides (zones de frai à brochet, gîtes pour de nombreuses espèces protégées, mise en place de solarium à Cistude, amélioration de la continuité piscicole et sédimentaire via une suppression ou modification d'ouvrages de franchissement routier) par des travaux de reconnexion hydraulique avec le cours d'eau, en vue de préserver des espèces présentes. Les travaux seront réalisés en 2022 sous la forme d'un contrat Natura 2000 et/ou d'actions liées au Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau du SMBVLB en cours d'enquête publique.</p> <p>Le PPGCE est en cours d'instruction réglementaire et le SMBVLB espère obtenir les accords courant été 2020. La phase de restauration des frayères prévu dans le PPGCE sur la commune de Mimizan était prévue à l'automne 2021, mais sera reportée en 2022.</p> <p>Des actions sont également envisagées par la Fédération de pêche des Landes en 2021 visant à réaliser un étrépage de la végétation de la zone humide de Bisca Nautic et à améliorer l'accessibilité de la zone humide du « trou » de Navarrosse pour les géniteurs de brochets.</p> <p>Le 7 novembre 2017, l'Unité territoriale Mimizan – Labouheyre de l'ONF a impulsé une réunion d'échanges avec la CCGL, le SMBVLB et le CD40 en vue de lancer des actions conjointes sur les parcelles forestières communales incluses dans le site Natura 2000 et sur les zones humides y étant recensées. Diverses zones ont été prospectées, et un état des lieux a été réalisé durant l'été 2018 (étude faune/flore et habitats). Elles pourront faire l'objet de mesures de gestion dans les années à venir. Ces acteurs se sont également associés le 23 mai 2019 lors d'une sortie découverte avec l'école de Luë afin de leur présenter une lagune forestière et son environnement. En raison de la situation sanitaire, aucune action n'a été relancée en 2020-2021 sur ces sites.</p>	<p>Sur le territoire du SAGE, 17 lagunes et une lande tourbeuse sont intégrées au Programme Départemental en faveur des lagunes, notamment sur les communes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parentis en Born, sur laquelle des travaux ont été entrepris en 2014 puis qui a fait l'objet de suivi naturaliste en 2017, permettant la réalisation de l'évaluation de la gestion du site de Parentis, présenté au propriétaire fin 2018. Des suivis piézométriques ont été réalisés en 2020. Ces actions devraient permettre d'améliorer l'état de conservation du site. - 3 lagunes et une tourbière situées sur la commune de Parentis-en-Born, où le plan de gestion proposé dans le cadre du projet tutoré 2019/2020 a été validé en début d'année 2020 (à noter qu'une des lagunes initialement intégrée au projet tutoré a été vendue et de ce fait n'a pas été intégrée au programme de travaux), et où les actions ont été engagées en 2021. - Pontenx les Forges où le plan de gestion proposé dans le cadre du projet tutoré de 2015/2016 a été validé par la Compagnie des Landes. Des suivis naturalistes sur les 2 lagunes concernées ont été réalisés en 2020 pour suivre l'état de conservation de ces sites, puis en 2021 pour évaluer les résultats des opérations de gestion. - Escource où un plan de gestion a été validé par la Compagnie des Landes en 2017. Des travaux ont été entrepris dans le cadre du chantier école avec le lycée agricole de Sabres et des entreprises fin 2017 et début 2018. Des suivis naturalistes ont été réalisés en 2020. Ces opérations devraient permettre d'améliorer l'état de conservation du site, - Sainte Eulalie en Born, où le plan de gestion proposé dans le cadre du projet tutoré 2016/2017 est en attente de validation par les propriétaires, - Luë, où le plan de gestion proposé dans le cadre du projet tutoré 2017/2018 a été validé par le propriétaire le 27 mars 2018. Les orientations proposées devraient permettre d'orienter le projet pour préserver les milieux remarquables situés à proximité de la zone de mise en culture. Un 1^{er} chantier école avec le lycée agricole de Sabres a été réalisé sur une des lagunes en 2018 et le 2^{ème} chantier école été réalisé en 2020. Des suivis naturalistes et piézométriques ont été conduits en 2020. - Ychoux, où le plan de gestion a été validé par la commune en 2017 et devrait permettre d'assurer une meilleure gestion du site (halieutisme, déchets, etc.). Des actions ont été entreprises en 2018 avec le CIGL pour nettoyer les abords de la lagune (débroussaillage, éclaircie et élagage d'arbres). Un suivi « myriophylle » a été engagé par le Dpt40, et l'activité de pêche a été rouverte. Des suivis naturalistes et des animations auprès des scolaires ont été réalisés en 2019-2020-2021. Une vidéo de présentation a été publiée. Des journées de formation « botanique » et « odonates » ont été organisées avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine. - Biscarrosse, où le plan de gestion de 3 lagunes à été validé en 2021, suivi de travaux sur la lagune d'Hournaou l'année même. <p>Les actions qui seront lancées par le Conservatoire du littoral dans le cadre du Plan de gestion 2018-2026 du courant de Sainte-Eulalie devraient permettre de préserver ce site.</p> <p>Les actions engagées par CDC Biodiversité sur le site de l'étang des Forges ont pour objectif d'améliorer les potentialités d'accueil pour la Loure et le Vison d'Europe, ainsi que pour la Cistude d'Europe. Un suivi de l'efficacité de ces travaux est opéré par celle-ci, s'agissant d'une mesure compensatoire liés à l'autoroute l'A65</p> <p>A noter qu'en 2019, les stations aquatiques de jussie semblent être en forte régression en terme de recouvrement. L'effort de lutte doit être soutenu voire accru sur les stations de la forme terrestre sur les berges et les îlots. L'année 2020 a été consacrée à l'évaluation du plan de gestion, tous les aspects résultats des suivis ont été compilés et analysés.</p> <p>Les travaux engagés par le CEN Aquitaine sur la zone de la Sablière devraient permettre d'augmenter la fonctionnalité de corridor écologique et des potentialités d'accueil pour diverses espèces inféodées aux zones humides sur ce site (avifaune, végétation de berge, micromammifères, mammifères semi-aquatiques...).</p> <p>Les travaux engagés par les Fédérations de chasse et de Pêche des Landes, en partenariat avec la commune de Biscarrosse sur le Marais de Laouadie (réouverture du milieu et mise en place d'un ouvrage régulateur) ont permis de diversifier la mosaïque d'habitats, d'améliorer les potentialités d'accueil pour les oiseaux et les poissons (augmentation des captures d'anguilles et de brochetons). Les résultats obtenus sont fortement dépendants des conditions hydrauliques et peuvent varier d'une année à l'autre.</p> <p>Les actions engagées par la Fédération de Chasse des Landes, l'ACGELB et les ACCA sur les Marais du Born, le Marais d'Aureilhan et l'étang de Bias (maintien de conditions hydrauliques satisfaisantes, pâturage des prairies humides, etc.) ont permis d'améliorer les potentialités d'accueil pour diverses espèces inféodées aux zones humides sur ces sites.</p>

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2021	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">E enjeu 3 – Protection, gestion et restauration des milieux</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif 3.3. Identification, préservation et restauration des zones humides du territoire</p>	3.3.4 Limiter les prélèvements à proximité des zones humides, et définir des règles à respecter	En 2020, en absence de renouvellement de la CLE, le SMBVLB a émis un avis informel sur le dossier de demande d'autorisation saisonnière de prélèvements d'eau d'irrigation 2020-2021 (hors zone de répartition des eaux) déposé par l'Association de Gestion de l'Irrigation Landaise (AGIL) avec deux recommandations/demandes portant sur les zones humides effectives et sur les incidences liées aux prélèvements sur ces milieux (et cours d'eau) (prise en compte des effets cumulés en particulier). Une réunion de concertation préparatoire avec l'AGIL a été organisée le 10 février 2020. En 2021, le même type d'avis informel a été émis.	
	3.3.5 Assurer la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec les objectifs de préservation/protection des zones humides	<p>L'animatrice assure un suivi des documents d'urbanisme en cours de réalisation/modification/révision sur le territoire afin que la cartographie des zones humides soit prise en compte : SCOT du Born, PLU de la Teste de Buch, PLU de Gujan-Mestras, PLU de Gastes, PLU de Lüe, PLU d'Ychoux, PLU de Pontenx-les-Forges, PLU d'Aureilhan, PLU de Pissos, PLU intercommunal Cœur Haute Lande.</p> <p>Le SCOT du Bassin d'Arcachon a été lancé en 2019 : la cartographie des zones humides effectives du SAGE a été prise en compte. Le PADD intègre un Objectif 2 « Garantir en qualité et en quantité la ressource en eau ». Des ateliers seront organisés au printemps 2021 (si possible) pour affiner le volet « eau » du PADD. L'objectif serait de débiter le travail sur Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) au 2^{ème} semestre 2021 pour arrêter le SCOT en 2022.</p> <p>Le SCOT du Born arrêté le 9 avril 2019 intègre également ces zones humides. Le 21 mai 2019, le SMBVLB a été sollicité pour émettre un avis sur le projet de SCOT du Born arrêté par le Comité syndical le 9 avril 2019 au regard de sa compatibilité avec le SAGE. L'avis sur le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT a été transmis le 7 août 2019. Suite à cette phase consultative et à la phase d'enquête publique du 18 novembre au 19 décembre 2019, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec réserves le 16 janvier 2020. Le SCOT du Born, définitivement approuvé, est opposable depuis le 15 septembre 2020.</p> <p>En 2019, des réunions de concertation ont été organisées avec la Marie de Gujan-Mestras afin d'intégrer la cartographie des zones humides effectives dans le PLU. Le SMBVLB et la Mairie ont conduit des inventaires naturalistes afin de confirmer/infirmier/modifier/ajouter des zones sur la cartographie, en vue de modifier le PLU de Gujan-Mestras en 2020. Les modifications apportées ont été validées par la CLE lors de la séance plénière n°24 du 27 janvier 2020.</p> <p>A la demande d'un porteur de projet privé situé sur Escource, le SMBVLB et la CCGL ont été sollicités pour conduire des inventaires zones humides sur leurs parcelles afin de confirmer/infirmier les tracés projetés dans la cartographie des zones humides effectives du SAGE. Son objectif était de considérer les réglementations existantes et de faire preuve d'exemplarité pour que son projet ne porte pas atteinte à l'environnement. A cet effet, des inventaires ont été conduits le 17 septembre et le 8 octobre 2019, puis transmis aux services instructeurs et à la Communauté de Commune Cœur Haute Lande (CCCHL) en tant que structure porteuse du PLUi. Ces modifications de tracés ont été validées par la CLE lors de la séance plénière n°24 le 27 janvier 2020 et transmises aux partenaires institutionnels (en particulier la CCCHL).</p>	
	3.3.6 Limiter tout projet d'aménagement ou de modification d'occupation du sol impactant les zones humides	<p>L'animatrice assure une veille sur les projets en cours sur le territoire susceptibles d'impacter les zones humides (suivi des dossiers de déclaration, émission d'avis sur les dossiers d'autorisation, chantiers forestiers signalés via l'alerte de foredata, etc.).</p> <p>En 2021, en absence de renouvellement de la CLE, le SMBVLB a émis un avis informel sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le dossier de demande d'autorisation saisonnière de prélèvements d'eau d'irrigation 2021-2022 (hors zone de répartition des eaux) déposé par l'Association de Gestion de l'Irrigation Landaise (AGIL). Dans ce cadre, comme pour l'année 2020, le SMBVLB a notamment suggéré de mettre en place des réseaux de suivi plus fins (débits et piézométriques) à proximité des milieux sensibles (cours d'eau et zones humides) et de mieux appréhender (dans la mesure du possible) l'impact des prélèvements cumulés. Dans le dossier, le pétitionnaire a souligné que les connaissances sur le fonctionnement de la nappe Plioquaternaire ont bien été appréhendées par le biais du travail conduit par le BRGM à échelle inter-SAGE, et que le changement climatique et que la pluviométrie hivernale sont deux facteurs qui conditionnent le rechargement / la variation de niveau de la nappe. En conséquence, le SMBVLB a proposé que l'analyse des incidences environnementales conduite dans le cadre du dossier déposé par l'AGIL s'appuie à plus ou moins long terme sur les résultats du projet LIFE « Eau & Climat » 2021-2025. Les données bancarisées par l'AGIL seront fortement utiles pour alimenter l'outil de modélisation développé dans le cadre de ce projet, conformément à la Disposition 2.1.3 du SAGE. Aussi, l'AGIL pourrait être un partenaire technique clé à associer aux démarches de concertation du projet pour aborder les questions relatives aux pratiques agricoles en vue de dresser le plan d'adaptation au changement climatique. - le dossier de demande d'autorisation environnementale portant sur les travaux de sauvegarde de l'Etang de la Forge à Pontenx-les-Forges. <p>Des réunions de concertation préalable ont été organisées par la Compagnie des Landes le 18 février 2020 et le 5 mai 2020 afin de bénéficier de l'expertise du SMBVLB et de la CCGL. Un avis informel du SMBVLB a été transmis le 18 février 2021. Le dossier devra être examiné par la CLE du SAGE une fois qu'elle sera réinstallée en 2022.</p> <p>Le SMBVLB et la CCGL sont régulièrement sollicités par les porteurs de projet pour les orienter dans le cadre de l'établissement de mesures compensatoires. Dans ce contexte, un travail a été engagé pour constituer une base de données mesures compensatoires en interne depuis l'été 2019 : prélocalisation de zones potentielles, inventaires naturalistes sur ces zones afin de confirmer/infirmier la présence de zones humides et juger de leur état de conservation (fiches terrain et photos à l'appui). Les données collectées sont en cours d'acquisition sur la base de données GwernQGIS développée par le Forum des Marais Atlantiques pour l'AEAG.</p> <p>Compte-tenu des inventaires conduits, des propositions de modification de la cartographie des zones humides ont été soumises et validées par la CLE lors de la séance plénière n°24 du 27 janvier 2020.</p> <p>En 2019, le SMBVLB a été associé aux travaux prévisionnels engagés sur la ZAC de la Mountagnotte de Biscarrosse compte-tenu de leurs éventuels effets sur l'environnement. A ce titre, en fonction du périmètre définitif du projet retenu, la CCGL devra mettre en place des mesures compensatoires pour les zones humides impactées, les habitats et les espèces protégées, et le défrichement. Des expertises naturalistes sur site ont été réalisées par le Bureau d'étude Envolis en 2019 afin de définir ces éléments. Durant l'été, compte-tenu du travail engagé sur la base de données mesures compensatoires précitée, le SMBVLB a pu orienter Envolis sur des sites potentiels de compensation. Le projet a été présenté en COPIL et en réunion publique le 9 décembre 2019 à Biscarrosse. Une réunion technique a été organisée le 9 mars 2020 entre la CCGL, le SMBVLB et le Bureau d'études en charge de l'étude environnementale du projet. Des inventaires naturalistes plus précis ont été réalisés en 2021 afin de satisfaire aux règles de compensation définies dans le cadre du SAGE. Pour ce travail, le Bureau d'études Envolis a été épaulé par CDC Biodiversité pour rechercher l'ensemble des sites de compensation nécessaires pour la bonne réalisation du projet. Des investigations ont été conduites sur l'aérodrome de Parentis, en lien avec les travaux de l'association Aéro Biodiversité (inventaires conduits en avril, juin et septembre 2021) ayant permis d'obtenir une cartographie des habitats, des espèces exotiques envahissantes et des espèces patrimoniales présentes sur le site. Une réunion est programmée le lundi 22 novembre 2021 avec la SATEL qui accompagne la CCGL sur ce dossier, notamment pour savoir si ces sites pourraient être retenus ou non.</p>	

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2021	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Enjeu 3 – Protection, gestion et restauration des milieux</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif 3.4. Accroître les connaissances et agir sur les espèces invasives</p>	<p>3.4.1 Inventorier les espèces invasives sur le territoire</p>	<p>La mise à jour des états des lieux / diagnostic de l'état de colonisation des plans d'eau du territoire par les espèces végétales aquatiques invasives est réalisé tous les 2 à 3 ans en interne par la CCGL et la CCM, dans le cadre du dispositif de lutte contre la prolifération des plantes aquatiques mis en place par le Syndicat mixte Géolandes. Des nouveaux relevés ont été réalisés en 2021 pour l'ensemble des plans d'eau.</p> <p>En 2015/2016 ce travail a été complété par l'INRAE (ex-IRSTEA) dans le cadre d'un projet de recherche « Amélioration de l'évaluation de l'état écologique des lacs aquitains ». Ceci a fait l'objet du rapport « Distribution spatiale des herbiers d'hydrophytes exotiques dans les grands lacs d'Aquitaine ».</p> <p>En 2017, sur les cours d'eau, un recensement des espèces invasives a été effectué dans le cadre de la Phase 1 de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau du bassin versant des lacs du Born. Ces données ont été complétées les années suivantes au regard des nouvelles observations terrain.</p> <p>En 2013, le CEN Aquitaine a mené un inventaire sur la base du protocole INRAE des espèces végétales envahissantes sur le Canal des Landes, des Forges et des Belges en vue de définir le Plan de gestion de la Base aérienne 2013-2017.</p> <p>En 2018/2019, le SMBVLB et la CCGL ont engagé un projet tutoré « Suivi des espèces invasives sur lacs littoraux Born et Buch » avec l'Université de Bordeaux, ayant pour objet de synthétiser les données sur la dynamique des espèces invasives sur la chaîne des étangs, en les croisant avec les opérations de gestion réalisées par les acteurs du territoire. L'objectif est également de proposer une méthodologie de recensement des espèces invasives plus exhaustive que celle utilisée actuellement.</p>	<p>Les diagnostics conduits en 2021 dans le cadre du dispositif mis en place par le Syndicat mixte Géolandes montrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le lac de Cazaux-Sanguinet : depuis 2013, le nombre de stations colonisées par la Jussie tend à augmenter (90 contre 51 en 2013), principalement localisées sur la rive Est et du côté d'Ispes et de Maguide., mais globalement en faible abondance. Sur les zones les plus colonisées, l'abondance est relativement stable depuis 2013. Le nombre de stations colonisées par le Myriophylle du Brésil est en hausse (26 contre 4 en 2013) en rive Est mais en faible abondance. Le Lagarosiphon major est relativement stable et principalement localisé au niveau des ports. Une opération d'urgence a dû être engagée sur Ispes en juillet 2018 afin de collecter un amas d'herbiers s'étant accumulé en surface suite à phénomène soudain de décrochage massif des plantes enracinées au fond de la conche. L'Egerie dense a été observée sur le port de l'Estey à Sanguinet. Une première intervention a été menée le 4 juillet 2018 en présence de diverses associations du secteur. - sur le petit étang de Biscarosse : depuis 2011 la Jussie tend à se développer sur la rive Sud. Elle reste absente sur les autres rives (avec seulement deux stations en rive Nord-Est). Le Lagarosiphon major progresse abondamment sur les rives Sud et Ouest. Quelques herbiers d'Egerie dense (1^{ère} observation en 2016) ont été répertoriés en 2021 sur la partie Sud, mais cette plante reste stable. Les petits foyers de Myriophylle du Brésil observés en 2013 étaient toujours présents en 2018 et en 2021. - sur le lac de Parentis-Biscarosse : la population d'Egerie dense a doublé depuis 2013 (absente en 2010) et l'espèce se développe en très fortes abondances au Nord, sur toute la rive Est du lac, et à l'Est du côté de Parentis. Dans les ports, elle a supplanté le Lagarosiphon major. Ce dernier est présent sur tout le pourtour du lac (259 stations contre 122 en 2013) alors qu'il était très peu contacté en rive Est en 2013. Sa population a augmenté sur la rive Ouest depuis 2013. Le nombre de secteurs occupé par la Jussie tend à augmenter (180 contre 99 en 2013) sur toute la rive Est (du Taron jusqu'à Sainte-Eulalie) mais généralement en faible abondance (hormis au Nord Est du lac). Les stations de Myriophylle du Brésil tendent à diminuer (42 contre 99 en 2013) avec de faibles abondances. Elles se situent principalement au Nord Est et sur les rives Est du lac. - sur l'étang d'Aureilhan : l'Egerie dense est observée depuis 2016 et s'étend depuis la rive Ouest et au nord Est où elle est abondante (35 stations en 2018). Depuis 2013 la Jussie est relativement stable (99 stations en 2013 et en 2018). Les secteurs de la promenade fleurie à Mimizan et l'embouchure du courant de Sainte-Eulalie (ayant fait l'objet d'une campagne d'arrachage en 2017) présentent de très fortes abondances. Le Lagarosiphon major tend à régresser hormis sur la rive Est (17 stations contre 49 en 2013). Le Myriophylle du Brésil progresse sur la quasi-totalité du plan d'eau (91 stations contre 63 en 2013). L'abondance est importante sur la promenade fleurie, au Nord-Ouest de l'étang jusqu'à l'embouchure du courant de Sainte-Eulalie, et sur l'Anse de Saint-Paul-en-Born.
	<p>3.4.2 Poursuivre les opérations de gestion des espèces invasives</p>	<p>Des opérations d'arrachage mécanique ou manuelle sont réalisées chaque année sur les plans d'eau du territoire (CCGL, CCM, Syndicat mixte Géolandes, AAPPMA, ACGELB, etc.). Dans le cadre du dispositif de lutte contre la prolifération des plantes aquatiques mis en place par le Syndicat Géolandes, et piloté localement par le référent coordonnateur en poste dans les communautés de communes, les associations du territoire s'investissent en réalisant des opérations d'arrachage manuel. En 2021, en raison du contexte sanitaire lié à la COVID-19, certaines associations ont fait le choix de ne pas organiser d'opérations d'arrachage, notamment sur le territoire de la CCGL. L'ensemble des interventions réalisées dans le cadre de ce dispositif résultent de travaux réalisés par le CIGL et l'AAPPMA de Mimizan sur l'étang d'Aureilhan. Le bilan des dernières opérations conduites est le suivant : sur le territoire de la CCGL, aucune opération n'a été réalisée en 2021 dans le cadre de ce dispositif; et sur le territoire de la CCM un volume de plus de 343 m³ a été retiré sur les zones à enjeux de l'étang d'Aureilhan (anse de St Paul-en-Born, secteur des campings d'Aureilhan, sur Mimizan sur le secteur de la mare et du sud de la promenade fleurie / Woolsack / Serbiat, et sur les zones d'ancrage des bateaux), pour un coût global de l'ordre de 17 000 € HT. Aucune action n'a été entreprise avec le CIGL sur le lac de Cazaux-Sanguinet et de Parentis-Biscarosse. En parallèle, le Syndicat Mixte Géolandes a également reconduit les travaux annuels de faucardage-moissonnage du lac de Parentis-Biscarosse à Latécoère (commune de Biscarosse). Le volume de plantes extraites s'élève à 420 m³ pour une superficie traitée de 4,3 ha.</p> <p>Un programme mutualisé de lutte contre les espèces invasives dans les ports a été impulsé par la CCGL. Il concerne différents ports communaux de Biscarosse, Parentis, Gastes et Sainte-Eulalie, et privés ou concédés (sur Biscarosse : port d'Antin, La Rive, Mayotte, Campéole Navarrosse et Canalot, Charlet Nautic ; Gastes : La Réserve ; Parentis : Vermilion). Différentes opérations sont retenues suivant les ports : manuel, manuel et mécanique, faucardage moissonnage. Le marché lancé en 2019 pour un programme pluriannuel a conclu à 3 lots attribués à CIGL pour l'arrachage et le ramassage manuel sur des ports public et/ou privé de Biscarosse, Gastes et Parentis (estimation : 173 m³ de plantes sur 3,15 ha) ; à la Société Girondine d'Equipement pour le faucardage moissonnage des ports communaux de Biscarosse et Parentis (estimation : 462 m³ de plantes sur 8,3ha) ; à l'entreprise Sud faucardage pour un arrachage mécanique sur le port de Sainte-Eulalie-en-Born (estimation : 110 m³ de plantes sur 1,2ha ; volume en diminution par rapport à 2019). Dans ce cadre, des opérations d'arrachage ont été organisées sur les ports communaux et privés de Gastes, de Biscarosse et de Sainte-Eulalie en 2020. En 2021, des opérations d'arrachage ont été organisées dans les ports communaux de Biscarosse, de Parentis-en-Born, de Sainte-Eulalie et de Gastes.</p> <p>Depuis 2016 des actions ont été engagées par CDC Biodiversité sur le site de l'étang des Forges dans le cadre de la mise en œuvre du programme de compensation écologique de l'autoroute A65 Langon-Pau, notamment avec des campagnes de suivi et d'arrachage de la jussie. En juin 2019, suite au diagnostic réalisé par CDC Biodiversité et le SMBVLB, la CDC Biodiversité a missionné le CIGL pour arracher la jussie sur l'étang des Forges et en aval de la centrale hydroélectrique. L'année 2020 a été consacrée à l'évaluation du plan de gestion, tous les aspects résultats des suivis ont été compilés et analysés.</p> <p>En 2020, le SMBVLB a procédé à une campagne d'arrachage de la jussie sur le canal de Ceyrolles (pendant 3 jours à 2 personnes) sur un linéaire total de 1.3km (linéaire total colonisé par la jussie en 2020) pour un volume total de 5m³. Simultanément, un arrachage a été réalisé sur la 1^{ère} lagune par l'AAPPMA de Mimizan.</p> <p>Cette opération a été renouvelée en 2021 au niveau du canal de Ceyrolles et des lagunes de Bias-Mimizan associées, ainsi que sur la craste Bille à Sanguinet, pour un volume total de 10 m³. En fin d'année, deux opérations sont prévues : l'une concerne la mise en place d'un bûchage sur un foyer de renouée du japon (sur le Nasseys à Parentis-en-Born), l'autre un cerclage d'érable négundo afin de provoquer leur dépérissement (sur le courant de Mimizan à Mimizan).</p>	<p>Il est difficile d'appréhender l'impact des opérations de gestion des espèces invasives dans la mesure où les processus de développement et de régression de chacune des espèces précédemment évoquées dépendent de divers paramètres physiques variables.</p>
	<p>3.4.3 Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire aux problématiques des espèces invasives</p>	<p>Des enquêtes ou actions de communication seront lancées par le SMBVLB en 2022 auprès des jardineries/aquariophilies pour les sensibiliser aux problématiques des espèces invasives.</p>	<p>-</p>

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2021	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"> Objetif 4.1. Limiter les conflits d'usage </p>	<p>4.1.1 Favoriser la communication entre usagers</p>	<p>Le SMBVLB et la CCGL ont pour projet de réaliser des cartes globales rappelant les zonages et la réglementation des activités nautiques à échelle des 3 plans d'eau du territoire (Cazaux-Sanguinet, Parentis-Biscarrosse et Aureilhan). Depuis 2017 des échanges ont été opérés avec les Mairies de Biscarrosse, La Teste-de-Buch, Sanguinet et la Base aérienne de Cazaux en vue de réaliser la cartographie sur le lac de Cazaux-Sanguinet. Sept groupes de travail se sont réunis entre janvier et avril 2018, ce qui a permis d'édicter une cartographie réglementaire et un support à l'attention du grand public. Celui-ci a été diffusé depuis l'été 2018 par les collectivités et l'office de tourisme des Grands lacs, et lors de divers événements (Vis ta plage, fête de la Halte nautique de Cazaux, journées techniques sur les plans d'eau, etc.). Ce travail sera poursuivi en 2021 et réalisé sur le lac de Parentis-Biscarrosse et l'étang d'Aureilhan.</p>	-
	<p>4.2.1 Sensibiliser les usagers à la préservation de la qualité des eaux et au respect de l'environnement, et définir des règles de bonne conduite</p>	<p>Chaque année la CCGL, en partenariat avec l'OIT de Mimizan et le SMBVLB organise des sorties dans le cadre de la journée mondiale des zones humides. Les années 2020 et 2021 ont été un peu particulières en raison des mesures sanitaires liées à la COVID-19. Peu d'animations ont pu être assurées.</p> <p>Le 4 mars 2019, le SMBVLB a participé à une table ronde portant sur le bilan et l'évaluation du programme départemental en faveur des lagunes 2011-2018 porté par le Conseil Départemental des Landes. A cette occasion, le film « les lagunes, le trésor caché de la forêt landaise » a été présenté en avant-première. Sa diffusion sur les réseaux a été relayée durant l'année 2019. Ainsi, un effort de communication important a été déployé auprès des différents acteurs concernés par ce programme afin d'impulser une dynamique. En 2020, le nouveau programme départemental 2020-2025 a été validé par le COPIL marquant le début de sa mise en œuvre.</p> <p>Sur la lagune de Coton à Ychoux, suite aux travaux réalisés en 2018, des suivis naturalistes et des animations auprès des scolaires ont été réalisés en 2020, accompagnés de la réalisation d'une vidéo. Ces animations ont été poursuivies en 2021 (écoles et animations grands publics en été). Des journées technique de formation « botanique » et « odonates » à destination des professionnels ont également été organisées en 2021.</p> <p>En 2021, la Mairie de Biscarrosse a sollicité la CCGL et le SMBVLB afin de conduire un nouvel évènement « Vis ta plage » sur le lac de Cazaux-Sanguinet (à l'image de ceux organisés depuis 5 saisons sur les zones de baignade océaniques). Trois sorties ont été organisées sur Navarrosse à Biscarrosse le 22 juillet, le 29 juillet, et le 5 août 2021 et ont permis de sensibiliser le grand public et les jeunes du centre de loisirs de Biscarrosse aux risques liés à la baignade (en lien avec les autres activités) et aux enjeux écologiques, ainsi qu'à l'histoire du lac. Ces évènements sont relayés par des communiqués de presse/sites internet/radio, notamment par le biais de l'Office Intercommunal du Tourisme (OIT) des Grands Lacs. Un bilan sur « Vis ta plage » est réalisé chaque année. Ces sorties seront organisées sur d'autres communes limitrophes des plans d'eau en 2022 selon leur besoin/volonté.</p> <p>Le 10 avril 2019, le SMBVLB, la CCGL et la Mairie de Biscarrosse ont participé à la journée « réunion des partenaires du tourisme » organisé par l'Office Intercommunal du Tourisme des Grands Lacs. A cette occasion, ils ont pu effectuer une présentation des enjeux environnementaux et des zones de baignade aux hébergeurs, restaurateurs, prestataires de loisirs, etc. présents et distribuer de nombreux supports de communication afin qu'ils les diffusent auprès des touristes. Ce type d'évènement est renouvelé chaque année. En fin d'année 2019, un bilan a été dressé avec l'OIT des Grands Lacs pour anticiper la saison estivale 2020. Il est ressorti la nécessité d'engager une concertation avec les communes pour connaître leur besoin en termes de supports de communication et d'éventuelles opérations de sensibilisation environnementale. Le SMBVLB et la CCGL ont mobilisé ces collectivités et un bilan global a été dressé en début d'année 2020 avec l'ensemble des partenaires. Il ressort entre autres la nécessité de mettre l'accent sur des supports pédagogiques au sein des Mairies, OIT, sur leurs sites internet, dans les structures scolaires et parascolaires (ex : posters SAGE et Natura 2000, jeux, etc.), campings, etc. et de développer davantage les animations nature et/ou évènements « Vis ta plage ». En 2022, il sera intéressant de réimpulser cette dynamique. A noter que des groupes de travail spécifiques aux « usages récréatifs » seront engagés dans le cadre du projet LIFE « Eau&Climat » (LIFE19 GIC/FR/001259) 2020-2025 (Voir Partie H).</p> <p>Diverses informations sont relayées par le biais du site internet du SAGE et du site internet dédié au site Natura 2000 FR7200714, et plus largement par les communes et communautés de communes du territoire, etc.</p> <p>En 2018, le SMBVLB et la CCGL ont lancé une campagne de communication sous forme de cartes postales sur le respect des bonnes pratiques (gestion des déchets, réglementation, espèces invasives, etc.). En 2019, la distribution s'est poursuivie. Pour l'année 2020, les communes ont souhaité davantage mettre l'accent sur d'autres outils de communication.</p> <p>La CCGL travaille également sur la gestion d'un polluant important : les mégots. 2nd déchet les plus ramassés sur les plages océanes, il paraissait important pour la collectivité de s'assurer de la préservation des espaces lacustres face à ce fléau. En effet, 1 mégot = 500L d'eau pollué, 1 mégot contient 2500 substances chimiques,...</p> <p>Dans un but de revalorisation des mégots et pour participer à leur recyclage, la CCGL est accompagnée par Ecomégot. L'année 2021 a été marquée par la poursuite de cette démarche avec : des actions de marquage au sol, des opérations de ramassage, l'outillage du territoire et la mise en place de cendriers ludiques, l'accompagnement des communes souhaitant désigner un espace sans tabac, comme ça a été le cas à Sanguinet et Ychoux. Divers partenaires locaux œuvrent au côté de la CCGL sur cette thématique : les Ecodelegués Jean Mermoz et les associations (ZDGL, ACBP, Seashepard,...)</p> <p>Dans le cadre de la démarche départementale Espaces Sites et Itinéraires (ESI), le département a saisi l'animatrice Natura 2000 et l'animatrice du SAGE pour présenter leur démarche à Aureilhan d'installation d'un site désigné pour l'activité du paddle. Deux réunions se sont tenues en 2019 pour présenter les enjeux de la démarche à l'ensemble des partenaires et proposer un plan d'action. Après avoir vérifié la bonne prise en compte des enjeux écologiques par le département, les animatrices ont participé à l'élaboration d'une carte récapitulative des activités et des enjeux afin que les pratiquants soient informés avant de parcourir l'étang sur leur planche. Le tour de l'étang d'Aureilhan, sentier de randonnée étant mené en parallèle sur le secteur, un accord a été trouvé pour que les démarches soient menées en concordance et que les outils de communication servent pour les différentes pratiques. L'année 2021 a été marquée par l'inauguration de la boucle de l'étang d'Aureilhan par M. FORTINON Président du Département des Landes (le 23 octobre 2021).</p> <p>Un itinéraire d'éco-balade en bordure du courant de Sainte-Eulalie est étudié par l'OIT des Grands Lacs, la Mairie de Sainte-Eulalie et la CCGL, en partenariat avec le SMBVLB. Ce projet a abouti en 2020. L'année a également été marquée par la révision de l'Arrêté de navigation du courant de Sainte-Eulalie.</p> <p>Le 25 mai 2019, dans le cadre de la fête de la nature, le SMBVLB et l'OIT de Mimizan ont conduit un chantier bénévole et une animation de sensibilisation sur les espèces invasives au niveau de l'étang de Bourg le Vieux à Bias. L'objectif étant de sensibiliser aux problématiques, tout en réalisant une campagne d'arrachage de la jussie. Les berges de l'étang ainsi que le canal de Ceyrolles et ses lagunes à l'aval sont impactées. Une information a aussi été portée auprès de la commune et de ses services techniques. Malheureusement, le grand public n'a pas répondu présent à cette invitation. Ce type d'évènement n'a pas été reconduit en 2020 et en 2021, notamment en raison de la situation sanitaire.</p>	-
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"> Enjeu 4 – Maintenance, développement et harmonisation des usages, et organisation territoriale Objetif 4.2. Gérer le tourisme et encadrer les activités et les loisirs </p>	<p>4.2.2 Trouver un juste équilibre entre l'utilisation d'engins motorisés et le bon état des plans d'eau</p>	<p>Les enquêtes lancées en 2017 auprès des plaisanciers des lacs de Cazaux-Sanguinet, de Parentis-Biscarrosse et de l'étang d'Aureilhan vont permettre de recenser les pratiques et les besoins en termes d'équipements (station de carénage, lavage, vidange, etc.), et les éventuels impacts liés aux activités (ex : utilisation d'antifouling, rejets éventuels, vétusté et puissance des moteurs, etc.).</p> <p>L'année 2021 a été marquée par une présentation du COPIL de « réaménagement du Port de Navarrosse » à Biscarrosse le 30 septembre. A cette occasion, il a pu être constaté les efforts entrepris par la collectivité pour « raisonner » l'emplacement des bateaux, et leur gabarit : ceci est en parfaite adéquation avec l'ambition de cette Disposition du SAGE.</p> <p>Le 7 juillet 2019, le SMBVLB et la CCGL ont été conviés à une demi-journée de contrôle sur le lac de Cazaux-Sanguinet avec la Police Municipale de Biscarrosse. L'objectif était d'appréhender les problématiques les plus récurrentes lors des pics d'activités. En 2022, une fiche de contrôle/sensibilisation liée aux enjeux environnementaux pourrait être déployée afin de comptabiliser les usages « impactant » pour le milieu.</p>	-

C. Mise en œuvre de l'Enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » : réflexions engagées autour de la compétence GEMAPI

✚ Réflexions engagées sur le territoire du SMBVLB (communes landaises du périmètre du SAGE)

Entre 2017 et 2018 des réflexions ont été engagées autour de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le périmètre du SMBVLB.

Après de nombreuses réunions de concertation organisées par le SMBVLB, la CCGL, la CCM et la communauté de communes Cœur Haute Landes (CCCHL) ont révisé/harmonisé leur statut en intégrant tout ou partie des items obligatoires et facultatifs liés à la compétence GEMAPI.

Parallèlement, le SMBVLB a été associé à une réunion organisée par la Préfecture des Landes sur cette prise de compétence par les Syndicats de rivières le 12 octobre 2017, et à une rencontre à échelle Régionale le 17 juin 2018. Lors de ces réunions, diverses questions ont pu être soulevées au regard du « flou » juridique (le libellé des items obligatoires étant relativement large), autour des périmètres et des compétences des différentes structures en place, sur les aspects financiers, etc.

Durant l'été 2018, 2 réunions entre les EPCI membres et le SMBVLB ont été engagées en vue de lui transférer ou non des compétences supplémentaires et de réviser ses statuts. Un projet de statut du SMBVLB a pu être adressé à la Préfecture des Landes et aux services de l'Etat, et examiné en réunion le 17 septembre 2019. Les remarques formulées par ceux-ci ont été intégrés au nouveau projet de statut examiné en Bureau du Comité Syndical le 5 novembre 2018 puis en Comité Syndical le 15 novembre 2018.

✚ Modification des statuts et du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant des Lacs du Born (SMBVLB) pour la prise de compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Le projet de statuts du SMBVLB a été approuvé unanimement lors du Comité Syndical du 15 novembre 2018. Une délibération doit être prise dans les 3 mois lors des prochains conseils communautaires des collectivités concernées (fait le 20 décembre 2018 pour la CCGL et le 6 décembre 2018 pour la CCHL).

Les modifications substantielles sur les nouveaux statuts portent :

- sur l'intégration de tout ou partie des items obligatoires 1°, 2° et 8° de l'article L.211-7 du Code de l'environnement relevant de la compétence GEMAPI, ainsi que l'item facultatif 12°.
- sur l'extension du périmètre du SMBVLB sur les communes de Saugnacq-et-Muret, Pissos et Mézos, pour s'ajuster au périmètre du SAGE Etangs littoraux Born et Buch.

L'item 3 concernant « *la défense contre les inondations et contre la mer* » (article L.211-7 I.5 du code de l'environnement) n'a pas été intégré aux statuts. En effet, les problématiques liées à la gestion du trait de côte et aux risques de submersion marine, et ne relève pas des compétences du SMBVLB mais de la CCM et de la CCGL.

De plus, des questions supplémentaires ont également été soulevées sur certaines compétences liées :

- aux compétences exercées par le Syndicat mixte Géolandes sur les plans d'eau,
- à l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch », relevant également du 4ème item gemapien.
- A la gestion hydraulique et au suivi des niveaux des plans d'eau, relevant des items 10 « *L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants* » et 11 « *La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques* » de l'article L.211-7 du code de l'environnement.

✚ Etude « Positionnement du Syndicat mixte Géolandes au regard des compétences GEMAPI : analyse juridique et orientations stratégiques »

Actuellement, le Syndicat mixte Géolandes exerce des compétences en matière de gestion des espèces invasives, d'aménagement des abords des plans d'eau (plans plages lacustres) et de gestion des bassins dessableurs.

Une étude « Positionnement du Syndicat mixte Géolandes au regard des compétences GEMAPI : analyse juridique et orientations stratégiques » a été engagée par le Syndicat en vue de définir son devenir et de préciser ce qui relève ou non parmi ses compétences actuelles à des items gemapiens.

Les premières analyses juridiques montrent que les compétences du Syndicat en matière d'aménagement des abords des plans d'eau et de gestion des bassins dessableurs n'y seraient pas rattachées.

Lors du 1^{er} Comité de Pilotage du 28 juin 2018, plusieurs scénarios ont été mis en exergue :

1. Dissolution "fictive" du Syndicat mixte Géolandes,
2. Maintien du Syndicat avec un statut et une gouvernance à définir sans activation de la compétence GEMAPI au titre des missions exercées,
3. Évolution du Syndicat en EPTB,
4. Élargissement territorial à d'autres lacs ou étangs situés dans ou hors des 5 EPCI actuellement concernées,
5. A définir si un scénario non prévu se profile.

Une rencontre entre le prestataire et le SMBVLB a été organisée durant l'été 2018.

La fin d'année 2018 a été marquée par le COPIL n°2 (réuni le 14 novembre) portant sur la restitution de la Phase 1 - Etat des lieux de l'étude et le COPIL n°3 (réuni le 30 novembre) pour engager des réflexions autour des statuts de Géolandes..

Des COTECH et COPIL ont été organisés le 25 mars et le 7 juin 2019, puis des rendez-vous avec les Syndicats de rivières côtiers ont été organisés au courant du mois de novembre 2019. L'objectif de ceux-ci était de connaître l'avis des Présidents de ces Syndicats sur les 2 stratégies projetées dans le cadre de l'étude, en particulier s'agissant de la fusion des Syndicats avec le Syndicat mixte Géolandes.

L'année 2020 a été marquée par la réunion d'un COPIL et d'un Comité syndical du Syndicat mixte Géolandes. Le COPIL qui s'est tenu le 14 février à Mimizan a permis de faire la synthèse des avis des partenaires institutionnels et des syndicats de rivières côtiers suite à la consultation menée en phase 3 de l'étude sur les deux scénarios retenus lors de la phase 2 intitulée « proposition de scénarios d'organisation », à savoir, le scénario n°2 du statut quo (maintien de Géolandes) ou le scénario n°4 de création d'une nouvelle entité issue de la fusion entre Géolandes et les syndicats de rivières côtiers.

Suite à ce COPIL, le sujet a été débattu en Comité syndical le 28 février dans le but d'une prise de décision quant au choix du scénario retenu. Mais, au vu du contexte pré-électoral des municipales, le Comité syndical a choisi de reporter la prise de décision à une date ultérieure (en attente d'être fixée). Le rapport des phases 2 et 3 de l'étude est finalisé.

✚ Etude « Gouvernance des lacs sur la façade Atlantique » portée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne

L'Agence de l'eau Adour-Garonne a engagé une étude de définition et de faisabilité d'un mode de gouvernance de gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du territoire des plans d'eau douce de la façade atlantique. Cette étude sera officiellement lancée en janvier 2019.

Le prestataire prendra l'attache des différentes structures impliquées dans la gestion des plans d'eau littoraux en début d'année 2019.

L'année 2020 a été marquée par l'organisation d'un 3^{ème} COTECH en vue de faire le point sur l'avancée de l'étude et d'envisager les perspectives et suites à donner à celle-ci. L'accent est mis en particulier sur le besoin d'améliorer la vision globale de la connaissance lacustre à l'échelle du territoire littoral. Le GIP Littoral Aquitain dans le cadre de son programme "Littoral 2030" pourrait être un acteur clé pour accompagner les acteurs sur la mise en réseau et porter des études à échelle globale selon les besoins partagés des gestionnaires. L'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle Aquitaine (ARBNA) pourrait également être un acteur clé à mobiliser.

Le calendrier proposé est de pouvoir terminer l'étude au premier semestre 2021 (mai/juin) en fonction des possibilités de réunions et l'organisation d'un COPIL final. Un risque de prolongation du calendrier est rappelé en lien avec les élections départementales / régionales prévues au printemps 2021. A noter aussi une phase de renouvellement des CLE des SAGE en cours suite aux élections municipales qui pourrait modifier les membres du COPIL. Un courrier sera adressé aux membres du COPIL, en particulier aux Directeurs / Présidents des structures.

Réflexions engagées sur le Bassin d'Arcachon (communes girondines du périmètre du SAGE)

Sur le Bassin d'Arcachon, des réflexions sont également engagées puisque le SIBA a lancé une étude GEMAPI spécifique (volet réglementaire, incidences financières, etc.) dont le premier bilan a été présenté en COPIL le 12 décembre 2016 puis aux élus du Bassin d'Arcachon. En 2018, le SIBA a révisé ses statuts pour intégrer la compétence GEMAPI.

D. Mise en œuvre de l'Enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » : renouvellement de la Commission Locale de l'Eau du SAGE

Par Arrêté préfectoral en date du 10 juin 2008, la Commission Locale de l'Eau a été installée pour une période de 6 ans afin d'élaborer le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Etangs littoraux Born et Buch ». Elle se compose de 40 membres répartis en 3 collèges :

- 1 – Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (20 membres)
- 2 – Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (13 membres)
- 3 – Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (7 membres)

L'Arrêté préfectoral du 05 février 2015 a porté renouvellement de la commission locale de l'eau (CLE) au terme des 6 premières années de mandature. Le mandat des membres de la CLE d'une durée de six est donc à nouveau arrivé à échéance.

L'année 2021 a été marquée par un travail collaboratif entre le Syndicat Mixte du Bassin Versant des Lacs du Born et les collectivités locales (en particulier avec les communautés de communes et leurs communes membres), les Associations des Maires et les services de la Préfecture des Landes pour définir la nouvelle composition de la CLE.

L'Arrêté préfectoral devrait être promulgué en décembre 2021. La CLE se composera désormais de 42 membres : 1 membre supplémentaire est ajouté au collège des élus (Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne) et un membre supplémentaire est ajouté au collège des représentants de l'Etat (Parc Naturel Marin du bassin d'Arcachon).

La CLE sera réinstallée en 2022.

E. Mise en œuvre de l'Enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » : avis de la CLE

Aucune réunion n'a pu être organisée avec les membres de la CLE en 2021 en vue de traiter ces avis du fait que leur composition n'était pas renouvelée. En outre, les dossiers ont été étudiés par le SMBVLB et ont fait l'objet ou non d'avis informels de cette structure. Seul le projet de SDAGE 2022-2027, le PDM associé, et sur le PGRI 2022-2027, ont été examinés par les membres du Bureau de la CLE (disposant d'une délégation de la CLE) réunis le 11 mai 2021 à Pontenx-les-Forges.

✚ Bilan des dossiers reçus et examinés de façon informelle par le SMBVLB en 2021

La CLE, par délégation aux membres du Bureau de la CLE, a été sollicité pour formuler un avis au courant de l'année 2021 sur 4 dossiers :

- le dossier de demande d'autorisation saisonnière de prélèvements d'eau d'irrigation 2021-2022 (hors zone de répartition des eaux) déposé par l'Association de Gestion de l'Irrigation Landaise (AGIL) le 6 mai 2021.
- le dossier de demande d'autorisation environnementale portant sur les travaux de sauvegarde de l'Etang de la Forge à Pontenx-les-Forges. Des réunions de concertation préalable ont été organisées par la Compagnie des Landes le 18 février 2020 et le 5 mai 2020 afin de bénéficier de l'expertise du SMBVLB et de la CCGL. Un avis informel du SMBVLB a été transmis le 18 février 2021. Le dossier devra être examiné par la CLE du SAGE une fois qu'elle sera réinstallée en 2022.
- le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027, du Programme De Mesures (PDM) 2022-2027 et sur le Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) 2022-2027. Les membres du Bureau de la CLE (bénéficiant d'une délégation de la CLE) se sont réunis le 11 mai 2021 pour examiner ce dossier.
- la cartographie des cours d'eau du Département des Landes le 9 avril 2021.

Aucune réunion n'a pu être organisée avec les membres de la CLE et/ou du Bureau en vue de traiter ces avis (hormis sur le SDAGE, le PDM et le PGRI) du fait que leur composition n'était pas renouvelée. En outre, les dossiers ont été étudiés par le SMBVLB et ont fait l'objet ou non d'avis informels de cette structure.

Divers dossiers de déclaration ont été également été transmis à la CLE / SMBVLB pour information concernant des projets d'aménagements sur diverses communes, des forages, etc.

Le mardi 22 juin 2021 à 10 h 00 en sous-préfecture de Langon, la CLE a été associée à la Commission suivi du site de l'élevage Le Lay St Symphorien, compte-tenu des projets d'épandages initialement visés sur le territoire du SAGE.

✚ Synthèse de l'Avis de la CLE, par délégation au Bureau de la CLE réuni le 11 mai 2021 à Pontenx-les-Forges, sur le projet de SDAGE 2022-2027 et sur le PDM associé, et sur le PGRI 2022-2027

Par courrier en date du 8 février 2021, le Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born a été sollicité, en tant que structure porteuse du SAGE Etangs littoraux Born et Buch, afin que la Commission Locale de l'Eau (ou par délégation au Bureau de la CLE) émette un avis sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027, sur le Programme de Mesures (PDM) associé, et sur le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2022-2027.

La consultation du public a été mise en place du 1^{er} mars 2021 au 1^{er} septembre 2021, en parallèle de la consultation institutionnelle qui s'est déroulée du 1^{er} mars 2021 au 1^{er} juillet 2021.

L'ensemble des documents du projet de SDAGE-PDM est accessible sur le site internet de l'agence de l'eau www.eau-grandsudouest.fr. Les documents du PGRI sont eux disponibles sur le site de la Direction Régionale

Compte tenu des liens étroits établis entre ces différents documents, la CLE a souhaité émettre un avis unique les concernant.

Au regard des éléments d'analyse, **la CLE a émis un avis favorable** sur chacun de ces deux projets de SDAGE-PDM et PGRI bassin Adour-Garonne pour la période 2022-2027, **assorti des remarques propres à chaque document, formulées de manière détaillée dans les annexes jointes au présent courrier.**

Les remarques majeures formulées par la CLE portent sur les points suivants :

- **la nécessité de renforcer la prise en compte des plans d'eau littoraux dans ces documents, et des problématiques liées :** risques de dégradation des ressources liés à la multiplicité des usages, gestion hydraulique / Règlement d'eau, risque d'eutrophisation, risque de comblement des plans d'eau lié au transport sédimentaire depuis les têtes de bassin versant, présence d'espèces invasives, présence de cyanobactéries, etc.
- **le besoin d'accompagner techniquement et financièrement les collectivités territoriales pour se doter d'outils adaptés afin d'assurer une bonne gestion des ressources en eau en anticipant les effets du changement climatique** (outil de modélisation prospectif, outil de gestion en temps « réel » pour garantir une gestion opérationnelle des ouvrages hydrauliques, images LIDAR, satellites, stations de suivi, etc.).
- **la nécessité de classer le lac de Cazaux-Sanguinet en « Zone à Protéger pour le futur »** dans la mesure où il s'agit d'un lac oligotrophe doté d'une richesse écologique exceptionnelle, et où s'exerce deux prélèvements d'eau potable impactés par la présence de pesticides. **La CLE souhaite également que les limites du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet soient confortées.**
- **des erreurs sur la carte annexée portant sur les cours d'eau qualifiés en très bon état écologique, et sur l'absence des plans d'eau littoraux sur les cartes D29 et D33 du SDAGE.**
- **le besoin d'accompagner techniquement et financièrement les collectivités territoriales pour améliorer les connaissances sur les milieux aquatiques et humides, notamment dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme.**
- **le manque de précisions sur le champs d'application de la procédure « Eviter, Réduire, Compenser »** alors que des règles plus précises sont imposées dans les Règlements de différents SAGE. **La CLE souligne la nécessité de mieux encadrer la mise en œuvre des mesures compensatoires** (prélocalisation de sites potentiels, suivi du plan de gestion des sites compensés et restitution des travaux à la CLE, consolidation de bases de données communes, etc.).

Par courriel en date du 7 juillet 2021, l'animatrice du SAGE a interrogé l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la DREAL Nouvelle Aquitaine pour savoir s'il serait possible que la CLE ait un retour sur la prise en compte de leur avis dans ces documents. Ceci aurait pu faire l'objet d'une restitution en séance plénière avant l'approbation définitive des documents en 2022.

En réponse à ce courriel, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a signalé que tous les avis étaient traités par thème et il n'y aurait pas de retour prévu par structure ayant émis un avis. Une présentation avant l'approbation définitive du SDAGE 2022-2027 et du PDM 2022-2027 ne serait pas non plus envisagée car après examen des avis susvisés il y aurait encore plusieurs instances de bassin à réunir pour la validation définitive des documents.

En outre, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne signalait qu'il y aurait une présentation du document définitif au printemps 2022.

Mise à jour de la cartographie des cours d'eau : consultation des membres du COPIL du 09 au 30 avril 2021

Pour rappel, la procédure de mise à jour de la cartographie des cours d'eau est conduite en 2 étapes : une consultation des différents partenaires pour recueillir leurs avis concernant les expertises menées au cours de l'année 2020 par les services de l'État (DDTM, OFB) et une validation par le comité de pilotage, avant la mise en ligne sur le site de la préfecture.

Par courriel en date du 09 avril 2021, la DDTM des Landes a sollicité les membres du Comité pilotage pour émettre un avis sur les 43 expertises conduites en 2020 et 2021. Compte-tenu des mesures prises pour faire face à la crise sanitaire, cette consultation a été conduite par voie dématérialisée jusqu'au 30 avril 2021.

Par courriel en date du 16 juin 2021, suite à cette phase de consultation, qui n'a suscité aucune remarque, la DDTM des Landes a mis en ligne le projet de mise à jour de la cartographie des cours d'eau sur le site de la Préfecture des Landes , ainsi que des statistiques relatives à l'évolution de celle-ci pour l'année 2021 :
http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/140/CARTO_COURS_EAU_COPIE.map

Les remarques devaient être formulées avant le 30 juin 2021.

A noter que pour de plus amples informations sur la réglementation et sur la cartographie des cours d'eau, des rubriques spécifiques sont à disposition sur le site internet de la Préfecture des Landes et de la Préfecture de la Gironde :

- <http://www.landes.gouv.fr/cours-d-eau-et-fosses-a3303.html>
- <https://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Police-de-l-eau-et-des-milieux-aquatiques/Cours-d-eau>

Toutes ces informations ont été transmises auprès des membres de la CLE, dont l'ensemble des communes du périmètre du SAGE et du SMBVLB.

F. Mise en œuvre de l'Enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » : compléments sur le site internet du SAGE et information

La disposition tr 3.1 « Faire connaître le SAGE et améliorer l'information de l'ensemble de la population sur les actions mises en œuvre sur le territoire » de l'enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » du SAGE s'appuie sur la création d'un site internet dédié au SAGE.

Depuis sa mise en ligne en 2016, le site internet du SAGE www.sage-born-et-buch.fr a fait l'objet de compléments et nombreuses mises à jour.

Des supports cartographiques complet et simplifié (au sein de certains articles) réalisés avec le Groupement d'Intérêt Public Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (GIP ATGeRI) y sont consultables. Toutes les données sur le territoire du SAGE y sont référencées, en particulier sur l'eau, l'environnement et l'aménagement. Des supports de communication grand public, sous la forme de vidéos (notamment la vidéo de présentation du SAGE réalisée avec l'Agence Landaise Pour l'Informatique ALPI, etc.), d'articles, d'illustrations y sont également référencés.

L'objectif est d'avoir un site internet pédagogique dans lequel toutes les informations puissent être centralisées.

En novembre 2021, l'animatrice du SAGE a refait un bilan sur l'interface cartographique du SAGE avec le GIP ATGeRI car certains liens dysfonctionnaient. Ceci devrait être rétabli assez rapidement.

G. Mise en œuvre de l'Enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » : SCOT et PLU

Conformément au Code de l'urbanisme, les SCOT (tous en cours d'élaboration ou de modification) et les PLU du territoire doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le SAGE dans les 3 ans suivant son approbation, soit fin juin 2019.

Dans ce cadre, l'animatrice veille à la bonne prise en compte des dispositions du SAGE.

Pour cela, l'animatrice du SAGE a rappelé à plusieurs reprises, au cours des réunions du SCOT et du PLU, et par courriels adressés aux communautés de communes et aux communes du territoire les dispositions du SAGE à prendre en compte dans les documents d'urbanisme.

Conformément à la disposition tr 2.3 « Travailler de façon coordonnée et en complémentarité avec les porteurs de SCOT / documents d'urbanisme » de l'enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance », entre 2016 et 2019 l'animatrice a été associée à diverses réunions concernant :

- le SCOT du Born : le 21 mai 2019, le SMBVLB a été sollicité pour émettre un avis sur le projet arrêté par le Comité syndical le 9 avril 2019 au regard de sa compatibilité avec le SAGE. L'avis sur le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT a été transmis le 7 août 2019. Suite à cette phase consultative et à la phase d'enquête publique du 18 novembre au 19 décembre 2019, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec réserves le 16 janvier 2020. Le SCOT du Born, définitivement approuvé, est opposable depuis le 15 septembre 2020.
- Le SCOT du Bassin d'Arcachon : en 2019, le SMBVLB a été associé à des ateliers de travail sur l'état initial de l'Environnement (le 21 février) et sur le PADD du SCOT du Bassin d'Arcachon et Val de Leyre (réunion des PPA le 25 septembre) porté par le SYBARVAL. Pour le volet « eau », le SYBARVAL a sollicité l'aide de la cellule « Aménag'eau » du Conseil Départemental des Landes. Des ateliers de co-construction des enjeux et du projet de territoire ont été organisés les 21 et 24 octobre, 13 et 14 novembre 2019. Parallèlement, une étude de diagnostic agricole a été commanditée afin d'alimenter le SCOT. Les résultats ont été présentés le 16 octobre 2019. Le PADD intègre un Objectif 2 « Garantir en qualité et en quantité la ressource en eau ». Des ateliers seront organisés au printemps 2021 (si possible) pour affiner le volet « eau » du PADD. L'objectif serait de débiter le travail sur Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) au 2^{ème} semestre 2021 pour arrêter le SCOT en 2022.

Le SMBVLB est également associé aux COPIL du Plan Climat Energie Territorial (PCAET) qui trouve toute sa synergie avec le SCOT.

- le PLU de Gujan-Mestras : en 2019, un travail a été engagé avec la Mairie dans le but d'envisager une modification du PLU d'ici 2020 pour intégrer les dispositions du SAGE. Dans ce cadre, une réunion avec le service environnement et urbanisme de la commune a été organisée le 2 octobre 2019. Les questions soulevées ont principalement porté sur la prise en compte des zones humides et des milieux aquatiques dans le PLU, et ont permis de mettre en exergue des problématiques liées à la l'entretien de ces émissaires.

A cet égard, le SMBVLB a pu leur rappeler la réglementation existante et les demandes à effectuer auprès des services instructeurs avant d'entreprendre ce genre de travaux sur cours d'eau expertisé ou non (diagnostic à demander à la DDTM33 avant de débiter les travaux). Le SMBVLB a profité de cette occasion pour faire une communication élargie à l'ensemble des communes du territoire sur toutes ces réglementations, avec des liens vers les sites internet de la Préfecture des Landes et de la Gironde :

- o <http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Police-de-l-eau-et-des-milieux-aquatiques/Cours-d-eau>
- o <http://www.landes.gouv.fr/cours-d-eau-et-fosses-a3303.html>

L'objectif visera à sensibiliser l'ensemble des administrés via d'autres supports de communication (bulletin municipal, site internet, etc.).

Concernant les zones humides, la commune disposait d'une étude engagée par Cistude Nature mandatée pour réaliser l'Atlas de la biodiversité de Gujan-Mestras. Les relevés effectués ont été croisés avec la cartographie des zones humides effectives du SAGE approuvée par la CLE le 20 mai 2016. Sur cette base, la commune et le SMLVB ont défini un plan de prospection pour confirmer ces éléments et organiser des inventaires naturalistes sur le terrain en fin d'année 2019 (le 21 et le 26 novembre 2019). Les modifications projetées sur la cartographie des zones humides effectives ont été soumises à validation de la commune en fin d'année. Celles-ci seront examinées par la CLE lors de la séance plénière du 27 janvier 2020.

Concernant le Règlement du PLU associé à ces zones humides, la commune souhaitait disposer de modèles/retours d'expérience. L'animatrice du SAGE leur a transmis des exemples présentés :

- lors de la séance plénière n°15 du 10/03/2016 de la CLE (diapositives 28 à 47) avec des exemples concrets de zonages et de Règlements de divers PLU à échelle nationale, voir document [CLE n°15.pdf](#)
- lors de la séance plénière n°22 du 21/06/2018 (diapositives 22 à 26) avec l'exemple du PLU de La Teste, en cours de rédaction, voir document [CLE n°22.pdf](#)
- le PLU de La Teste-de-Buch,
- le PLU de Sanguinet (réunion le 5 avril 2018),
- le PLU d'Ychoux (réunions le 24 avril 2017 et le 28 mars 2018),
- le PLU de Luë (réunions le 26 octobre 2017 et le 3 juillet 2019),
- le PLU de Gastes (réunion le 21 mars 2018),
- le PLU de Pissos (réunion le 8 juin 2017),
- le PLU intercommunal Cœur Haute Lande (réunion de lancement le 30 mai 2018 et réunion le 1^{er} avril 2019),
- le PLU de Pontenx-les-Forges (réunion le 29 juin 2017),
- le PLU d'Aureilhan.

En amont de ces réunions, une partie du temps de travail de l'animatrice a été consacré à une relecture préalable des documents concernés.

H. Mise en œuvre de l'Enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » : projet LIFE « Eau & Climat » (LIFE19 GIC/FR/001259) 2020-2025

Lors du Comité Syndical du 16 janvier 2019, le Comité Syndical du SMBVLB a souhaité répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur le projet LIFE « Eau & Climat » (LIFE19 GIC/FR/001259) 2020-2025 initié par l'Office International de l'Eau (OIEau).

Contexte général du projet

Ce projet a pour ambition de répondre aux besoins de différents territoires à échelle nationale souhaitant s'engager dans une stratégie d'adaptation au changement climatique, tout en favorisant les transferts de connaissances / les échanges avec des pays Européens voisins.

Cet AMI est piloté par l'OIEau chargé notamment de superviser le projet, de centraliser et de diffuser les résultats à échelle nationale et Européenne, et de gérer les fonds LIFE.

L'AMI s'articule en 3 axes principaux :

- Mobiliser les acteurs locaux, en mettant à leur disposition des outils adaptés pour évaluer les vulnérabilités du territoire, planifier leurs trajectoires d'adaptation, les sensibiliser aux enjeux du changement climatique en vue qu'ils les intègrent dans leurs processus de décision,
- Améliorer l'accès aux données sur le changement climatique et sur ses impacts sur l'eau,
- Mobiliser les acteurs de la recherche et accélérer le transfert et les échanges en particulier avec les membres des Commissions Locales de l'Eau des SAGE.

Pour répondre à cela, différentes structures sont impliquées dans ce projet : Météo France (extension du portail DRIAS dédié au changement climatique, selon les scénarios du GIEC), l'INRAE de Lyon (modélisation des débits), l'ACTERRA (accompagnement des territoires dans leurs études prospectives) et Hydreos (communication vers le secteur privé).

A échelle nationale, différents territoires se sont positionnés pour répondre à cet AMI : la Région Grand-Est, des EPTB (Loire, Vienne, Charente, Durance et Garonne) et des structures porteuses de SAGE (SICALA, Syndicat mixte du Célé et SMBVLB). Les attendus de ces structures sont relativement différents, suivant l'état d'avancement de leurs études / plans d'adaptation au changement climatique.

L'OIEau a déposé l'AMI auprès des Commissions Européennes au courant du mois de septembre et le projet a été retenu en début d'année 2020. Les travaux ont débuté au 2^{ème} semestre 2020 (mise en place du projet), puis les études/travaux seront réalisés entre 2021 et 2024. L'année 2025 visera à faire une synthèse de ceux-ci et à diffuser les résultats.

Le projet global est estimé à 3 752 885€, intégrant les coûts des structures missionnées et les études/travaux envisagés par les différents territoires ayant souhaité répondre à cet AMI.

L'Union Européenne participe à hauteur de 55% du montant global, soit 2 050 594€ sur des fonds LIFE. Pour les parts restantes, les structures s'étant positionnées devront rechercher des financements supplémentaires auprès des co-financeurs. Le SMBVLB a pu obtenir des cofinancements supplémentaires du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sur ce projet.

L'étude spécifique au territoire du SAGE Etangs littoraux Born et Buch

Dans le cadre de ce projet, le SMBVLB souhaite engager une étude spécifique sur son territoire afin d'appréhender l'évolution des ressources en eau sur les milieux aquatiques superficiels (cours d'eau, plans d'eau, milieux humides) en relation étroite avec la nappe superficielle (nappe Plio-quadernaire), ses effets et engager un plan d'adaptation au changement climatique concerté avec les acteurs du territoire.

- Cette étude s'articulerait en 3 phases :

1) Phase 1 : réalisation d'un Etat des lieux / Diagnostic et étude prospective sur le bassin versant.

Différentes composantes seront analysées sur la base de données bibliographiques et en partenariat avec les scientifiques et les professionnels : données météorologiques, évolution des ressources en eau, milieux naturels et biodiversité, prélèvements et gestion quantitative de la ressource, qualité de l'eau, urbanisme/aménagement du territoire, activités économiques et récréatives.

Pour cela, il sera nécessaire de développer un outil de modélisation adapté aux plans d'eau littoraux, sachant qu'à ce jour aucune étude de ce type n'a été déployée sur la frange littorale, pourtant les enjeux pour le futur sont également prépondérants sur le territoire du Syndicat mixte Géolandes et sur le bassin versant des Lacs Médocains.

Cet outil de modélisation devra permettre de dégager des tendances passées et prospectives à horizon 2050. Différentes variables d'entrées et de sorties pourraient être intégrées : débits, niveaux des plans d'eau, pertes (évapotranspiration + infiltration ?), données piézométriques, données météorologiques, puis croisées avec d'autres variables : suivis thermiques, températures / stratification des plans d'eau, pressions sur le bassin versant (prélèvements, changement d'occupation du sol, consommation des cultures, etc.), qualité de l'eau, etc.

Suite à de multiples réunions de concertation, un consensus a été trouvé pour que le BRGM accompagne le SMBVLB sur ce projet, tant sur la modélisation que sur l'approche socio-économique sur les Phases 1 et 2 du projet. Pour cela, une convention de Recherche et Développement (R&D) entre le BRGM et le SMBVLB est en cours de finalisation. Ceci permettra également de bénéficier de 20% d'autofinancement en plus du BRGM favorable au développement du projet. Le programme technique détaillé, annexé à la convention de R&D est a fait l'objet de concertation avec les partenaires financiers (OIEau, Région Nouvelle Aquitaine et Agence de l'Eau Adour-Garonne) et techniques impliqués dans le projet LIFE (notamment l'INRAE de Lyon, Météo France, et l'ACTERRA, etc.)

Les travaux du BRGM débuteront en 2021-2022 dès que les pièces sus-visées seront signées par les différents partis.

2) Phase 2 : définition des orientations stratégiques pour s'adapter au changement climatique.

3) Phase 3 : définition du plan d'adaptation au changement climatique, basé sur un programme d'actions concret et opérationnel.

Le montant du projet global estimé à 220 000€ lors du dépôt de l'AMI, et bénéficie de co-financements à hauteur de 80% (fonds LIFE, Région Nouvelle Aquitaine et Agence de l'Eau Adour-Garonne). Son calendrier de réalisation prévisionnel serait réparti comme suit :

- **Phase 1** : 150 000 € pour l'outil de modélisation et l'étude prospective – réalisée entre 2021/2022
- **Phase 2** : 40 000 € pour l'organisation de la concertation et la synthèse des ateliers – réalisée entre 2022/2023
- **Phase 3** : 30 000 € pour la définition du plan d'actions – réalisée en 2024

Bilan 2021 : avancement des travaux

Durant l'année 2020, l'Animatrice du SAGE a consacré une grande partie de son temps de travail à monter le projet spécifique au territoire du SMBVLB.

Pour cela, de nombreuses réunions, échanges téléphoniques et emails ont été réalisées avec les pôles de recherche (BRGM, Bordeaux INP ENSEGID, INRAE, INRA, etc.), les partenaires financiers (Europe, Région Nouvelle Aquitaine, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Conseils départemental des Landes et de la Gironde) et les acteurs socio-économiques du territoire (représentants du tourisme, de la forêt, de l'agriculture, etc.).

A l'issue de ce travail de concertation, ceci a permis d'affiner les besoins et les attentes des acteurs, et de définir une méthodologie adaptée. Ainsi, le BRGM a été retenu pour accompagner le SMBVLB durant les Phases 1 et 2 de l'étude afin de réaliser l'outil de modélisation prospectif et de conduire les ateliers de concertation avec les acteurs du territoire.

La convention de R&D et le programme technique associé a été

L'année 2021 a été marquée par le lancement du projet du SMBVLB avec le BRGM : signature de la convention de Recherche et Développement (R&D), échanges de données pour alimenter l'outil de modélisation et les entretiens / ateliers de concertation, découverte du territoire par l'équipe du BRGM de Montpellier pour se saisir des enjeux et des problématiques, etc.

Le travail s'inscrit dans le cadre des actions définies dans le projet LIFE, en particulier concernant : A1.2 « Mobilisation des acteurs locaux », C.1 « Développement et validation d'outils d'aide à la décision pour les acteurs locaux », C2 « Mobilisation des acteurs locaux – analyse des pratiques et recommandations », C4 « Renforcer les échanges entre gestionnaires et chercheurs » et E1 « Diffusion des résultats – stratégie de communication ».

Concernant le programme LIFE dans sa globalité, l'année 2021 a été marquée par de nombreuses réunions et formations auprès des partenaires du projet, dont l'Assemblée générale des bénéficiaires organisée à Limoges le 15 et 16 septembre 2021. Ceci a été une nouvelle fois l'occasion pour l'animatrice du SAGE de présenter le projet spécifique au territoire du SAGE Etangs littoraux Born et Buch.

I. Mise en œuvre de l'Enjeu 2 « Gestion quantitative et hydraulique » : Formaliser et réviser le Règlement d'eau

Cet objectif a été marqué par plusieurs événements / réunions, et séries de réflexions importantes.

✚ Comité de coordination hydraulique du 8 juillet 2021

L'année 2021 a été marquée par la réactualisation et la signature d'une convention tripartite entre la CCGL, le SIBA et la Base aérienne n°120 de Cazaux pour la gestion de l'écluse de la Teste et du contre-canal, lors de la réunion du Comité de coordination hydraulique le 8 juillet 2021.

✚ Réunion de cadrage réglementaire du 20 septembre 2021

Le projet de Règlement d'eau a été approuvé le 10 juin 2010 puis le 21 février 2014 par la CLE du SAGE. L'objectif visé était d'obtenir un Arrêté interpréfectoral portant sur l'ensemble des gestionnaires et des ouvrages de la chaîne des étangs.

Le dossier a été examiné à plusieurs reprises par les services instructeurs (notamment par la DDTM des Landes, puis par la DREAL Nouvelle Aquitaine dans le cadre d'une demande d'examen au cas par cas, et soumis au Ministère de la Transition écologique et solidaire (Commissariat Général au Développement Durable, CGDD)). A ce jour, le dossier est en suspend, en attente de son instruction réglementaire.

Après de nombreux aller-retours avec les services instructeurs et aux compléments apportés au dossier initial, le SMBVLB, la CCGL, et la DDTM des Landes se sont réunis le 20 septembre 2021 afin de bien redéfinir le cadrage réglementaire de ce dossier. Lors de cette réunion, la DDTM des Landes a indiqué qu'une nouvelle saisine de la Préfecture des Landes serait nécessaire. **Avant toute chose, il est ressorti la nécessité de clarifier la question relative à la gouvernance de ce dossier.**

Parallèlement à ce travail, les services de l'Etat ont demandé à l'animatrice du SAGE de réaliser de nouvelles phases de concertation avec les acteurs locaux (notamment les services techniques des communes...) pour définir les côtes de gestion des plans d'eau (définition des besoins, des contraintes, des risques, des mesures d'évitement / réduction / compensation potentiellement envisageables pour limiter l'impact sur des zones aménagées, sur des équipements,...).

Suite à ces phases de concertation l'animatrice du SAGE devra redéposer une demande d'examen au cas par cas auprès de la Préfecture des Landes, et présenter les travaux réalisés et les « nouvelles » stratégies de gestion en séance plénière de la CLE.

Suite à cet examen au cas par cas, l'animatrice du SAGE devra actualiser la notice d'incidences liée au Règlement d'eau et déposer le dossier réglementaire auprès de la Préfecture des Landes (Travail coordonné avec la CCGL). Cette actualisation devra s'appuyer sur les données SIRIL et du projet LIFE « Eau&Climat » (analyse du passé pour faire des retours d'expériences sur ce qui a fonctionné ou non par rapport aux cotes de gestion opérées, bilan actuel, projections à court et moyen termes) ; être complété par une cartographie des zones inondables avec des zooms sur les zones à enjeux, si possible en s'appuyant sur des acquisitions LIDAR; tenir compte des travaux réalisés et à venir pour restaurer la continuité écologique (réalisation des passes à poissons) ; faire une étude sur la définition de débits minimums biologiques... Les études précitées sont en lien avec des Dispositions du SAGE validées par la CLE.

Plus récemment, la CCGL a émis l'hypothèse de réaliser de simples conventions de gestion des ouvrages (à l'image de celle réalisée en 2021 pour les ouvrages de la Base aérienne de Cazaux) plutôt que de reconduire tout le travail opéré en 2014 sur le projet de Règlement d'eau. Ceci devra être acté avec les services de l'Etat pour éviter tout vice de procédure. Ces derniers ont été interrogés par email en novembre 2021.

Comité syndical du SMBVLB du 13 octobre 2021

Après la réunion de concertation avec les services de l'Etat du 20/09/2021, il est ressorti la nécessité de définir dans un premier temps la gouvernance du Règlement d'eau.

Aussi, au regard de ces éléments, cette question a été soulevée auprès du Comité syndical du SMBVLB le 13 octobre 2021, pour savoir si le SMBVLB, au vu de ses statuts, avait la légitimité à déposer ce dossier et à être bénéficiaire dudit Arrêté.

Des échanges relatifs à la prise de compétence des ouvrages par le SMBVLB ont déjà eu lieu en 2018. A cette époque, les items 10 et 11 facultatifs liés à la compétence GEMAPI avaient été écartés.

A ce stade, les élus ont souhaité disposer de plus d'éléments factuels pour pouvoir se positionner : ils souhaiteraient en particulier disposer d'une étude juridique pour connaître les incidences (ex : en cas de litiges...).

J. Mise en œuvre de l'Enjeu 3 « Protection, Gestion et restauration des milieux » : avancement de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des bassins versants des lacs du Born

En début d'année 2016, l'animatrice du SAGE et le technicien rivières du SMBVLB ont rédigé un cahier des charges pour lancer une étude de définition d'une stratégie des gestions des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born.

Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'Objectif 3.1 « Garantir le bon état hydromorphologique des cours d'eau et des plans d'eau » de l'Enjeu 3 du SAGE « Protection, gestion et restauration des milieux naturels », et en particulier des dispositions :

- 3.1.2 « Accompagner la mise en œuvre de programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau sur l'ensemble du territoire »,
- 3.1.3 « Optimiser le fonctionnement des cours d'eau en garantissant un bon entretien des ripisylves et une gestion raisonnée des embâcles »,
- 3.1.4 « Inventorier/cartographier les zones sujettes aux phénomènes d'érosion »,
- 3.1.5 « Lutter contre les phénomènes d'érosion critiques et d'ensablement notamment en définissant une charte des bonnes pratiques/des règles d'entretien des fossés » ;
- 3.1.7 « Communiquer sur l'état d'avancement des travaux de restauration de la continuité écologique ».

Présentation de l'étude

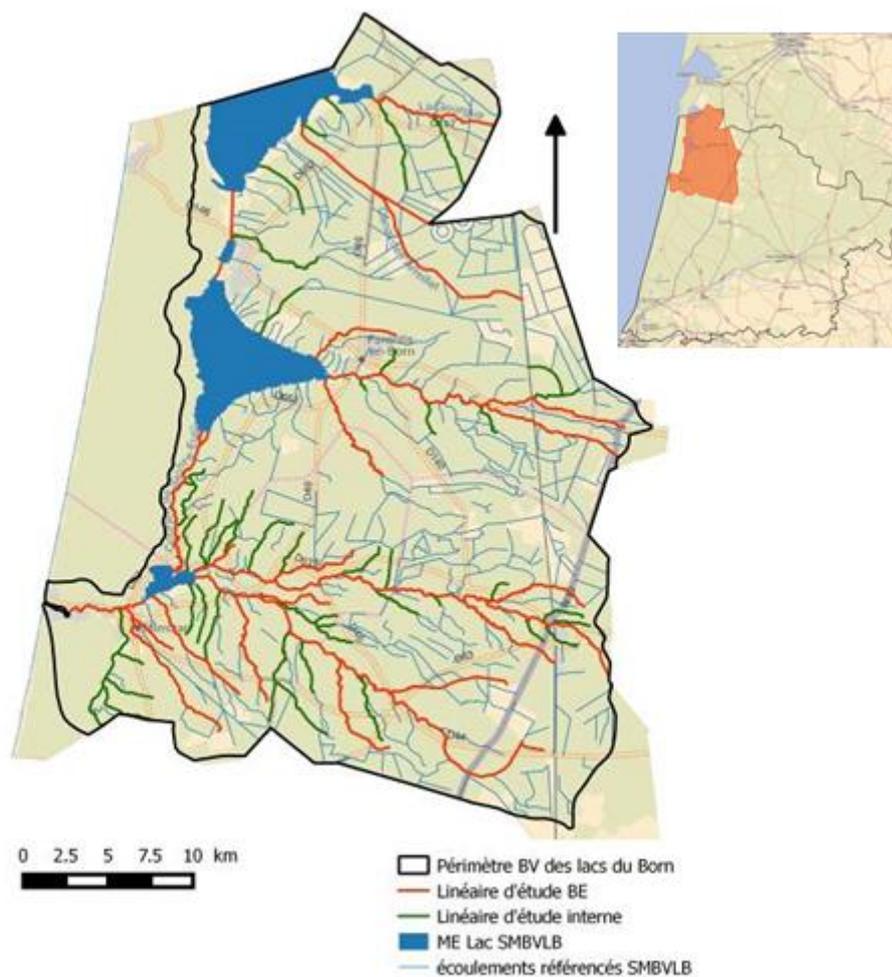
Cette étude s'articule en 2 volets :

1. une étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau, dont l'objectif sera d'aboutir à la définition d'un Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau.

Cette étude s'articule en 3 phases successives tout au long desquelles les acteurs du territoire vont être associés :

- o Phase 1 réalisée en 2017 : synthèse des connaissances sur le fonctionnement et les enjeux coexistants sur l'espace rivière, qu'ils soient d'ordre économique, social ou environnemental. Dans ce cadre, 205 km des cours d'eau ont été prospectés par le SMBVLB et 230 km par le Bureau d'études ECCEL environnement, chargé de compiler toutes les données (voir carte suivante).

Les principaux résultats de cette étude ont été présentés en COPIL le 4 septembre 2017 et lors de la séance plénière n°19 de la CLE le 25 septembre 2017. Quatre documents ont été remis : un rapport de diagnostic et l'Atlas cartographique associé, un document présentant les fiches synthétiques par cours d'eau et un autre par ouvrages inventoriés ; complétés par la réalisation d'une base de données géoréférencée sur laquelle le SMBVLB pourra s'appuyer et faire des mises à jour.



Périmètre de l'étude et du territoire d'intervention du SMBVLB

- Phase 2 : hiérarchisation des enjeux par les élus locaux, délimitation de l'espace de gestion, choix des objectifs opérationnels et des règles de gestion. Cette phase a été reprise en fin d'année 2017, suite à l'arrivée du nouveau technicien rivières du SMBVLB et se poursuivra en 2018.

Les enjeux et les objectifs hiérarchisés ont été présentés en COTECH le 29 mai 2018 et validés en COPIL le 2 juillet 2018. Ils s'appuient sur les enjeux et les objectifs définis dans le cadre du SAGE, compte-tenu de la synergie étroite des deux démarches. Deux documents ont été remis : une note technique portant sur les enjeux et une seconde portant sur les objectifs.

- Phase 3 : élaboration du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPGCE), afin de définir les actions du SMBVLB.

Le projet de PPGCE a été soumis à examen des membres du Comité technique le 13 juillet 2019 et des services de l'Etat (cadrage réglementaire préalable le 3 octobre 2019), puis validé par en COPIL le 8 octobre 2019.

Diverses actions, rattachées aux enjeux et aux objectifs du SAGE, ont été retenues : restauration des zones humides, de champs d'expansion de crue, mise en place de radiers empierrés, amélioration de la gestion des fossés (en lien avec l'étude hydraulique du bassin versant du Canteloup), suivi des travaux de restauration de la continuité écologique, gestion des embâcles, animation et sensibilisation des propriétaires riverains, etc.

Le dossier soumis à autorisation loi sur l'eau a été déposé le 24 novembre 2020 auprès des services de l'Etat, en vue d'obtenir la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et que le SMBVLB puisse débiter des travaux d'intérêt général en 2021 sur l'ensemble des cours d'eau de son territoire.

Le dossier a été jugé complet par la DDTM des Landes le 28 décembre 2020. La fin d'année 2021 a été marquée par le lancement de l'enquête publique. Le SMBVLB espère obtenir sa DIG pour commencer les travaux en 2022.

En parallèle, le SMBVLB a déposé un dossier auprès des services de l'Etat en décembre 2020 afin d'obtenir une DIG Warsmann. Une demande de complétude a été demandée par la DDTM des Landes le 18 janvier 2021 et le projet d'Arrêté a été transmis au SMBVLB le 22 février 2021. L'Arrêté a été notifié au courant du mois de mars 2021. Ceci a permis au SMBVLB de débiter la totalité des travaux envisagés en Tranche 1 du PPGCE sans perdre de temps, concernant les travaux de « restauration de la ripisylve et désencombrement raisonné des embâcles » et une action de « lutte contre la Renouée du Japon ».

Parallèlement, le SMBVLB a déposé une 2nde DIG Warsmann afin de pouvoir engager les actions de restauration des zones humides prévues dans le cadre de l'Appel à projets « Restauration de zones humides de tête de bassin versant » 2021-2025 dès l'automne 2021. Les 2 premières zones humides, situées à proximité du canal de l'Arreillet ont été restaurées entre septembre et novembre 2021 (Voir Partie N).

2. une étude hydraulique fine portant sur l'ensemble du réseau hydrographique du bassin versant du Canteloup, hors des cours d'eau reconnus par la Préfecture des Landes.

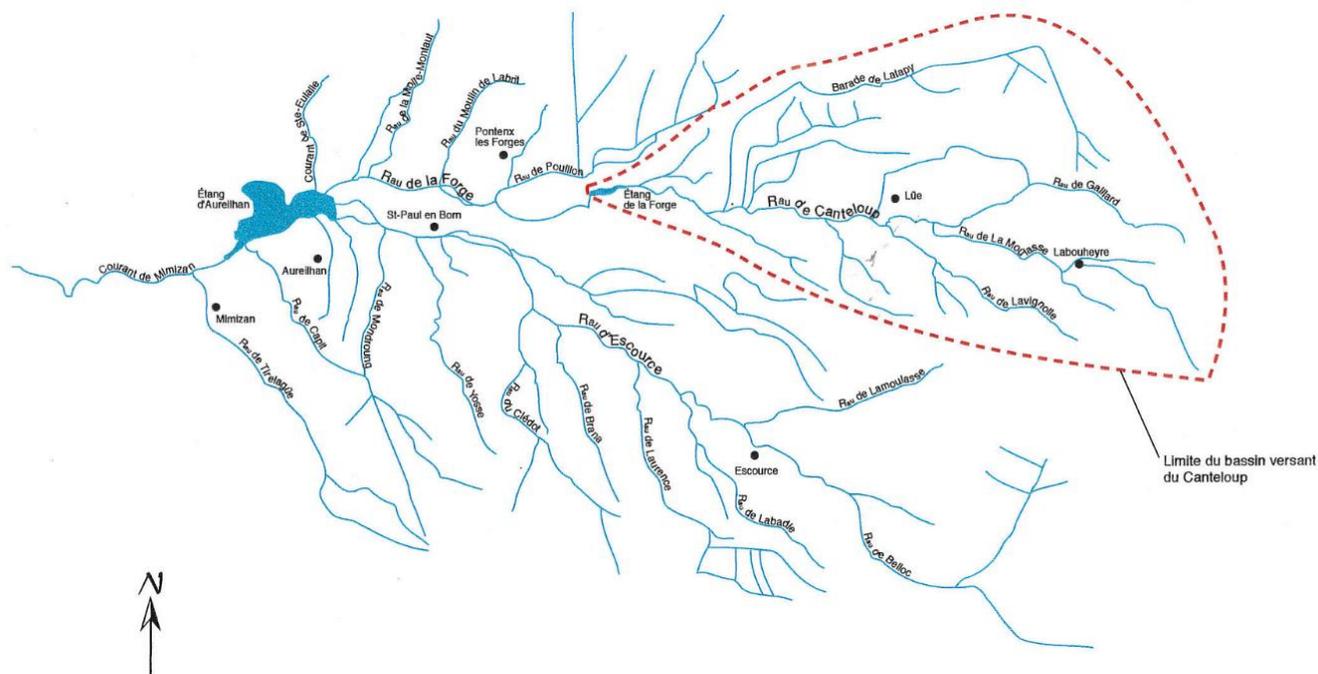
Cette étude doit permettre de comprendre les phénomènes d'érosion régressive et progressive, les flux sédimentaires et d'éventuels transferts de polluants vers les milieux aquatiques, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique.

Cette étude s'articule autour de 3 phases successives :

- o Phase 1 réalisée en 2017 : Etat des lieux – Diagnostic (complémentaire à la Phase 1 de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born)

Des relevés et prospections de terrain ont été réalisés au mois de février, d'avril et durant l'été 2017 sur le réseau de fossés et crastes du bassin versant pilote du Canteloup : relevés de débits et piézométriques, caractéristiques/typologies de fossés, dysfonctionnements rencontrés (état et dimensionnement des ouvrages hydrauliques, problèmes d'accès aux pistes forestières, inondations, etc.), présence d'éventuelles traces d'altération de l'état qualitatif du milieu, etc. Sur cette base, 5 sites pilotes représentatifs des différents contextes agricole/forestier/urbain et des dysfonctionnements rencontrés ont été proposés par le Bureau d'études en vue de la Phase 2.

Les premiers résultats de cette étude ont été présentés lors du COPIL du 4 septembre 2017 et les travaux définitifs ont été validés lors du COPIL du 18 janvier 2018. Ceci a fait l'objet de la remise d'un rapport de présentation « Etat des lieux – Diagnostic ».



Périmètre de l'Etude hydraulique sur le bassin versant du Canteloup

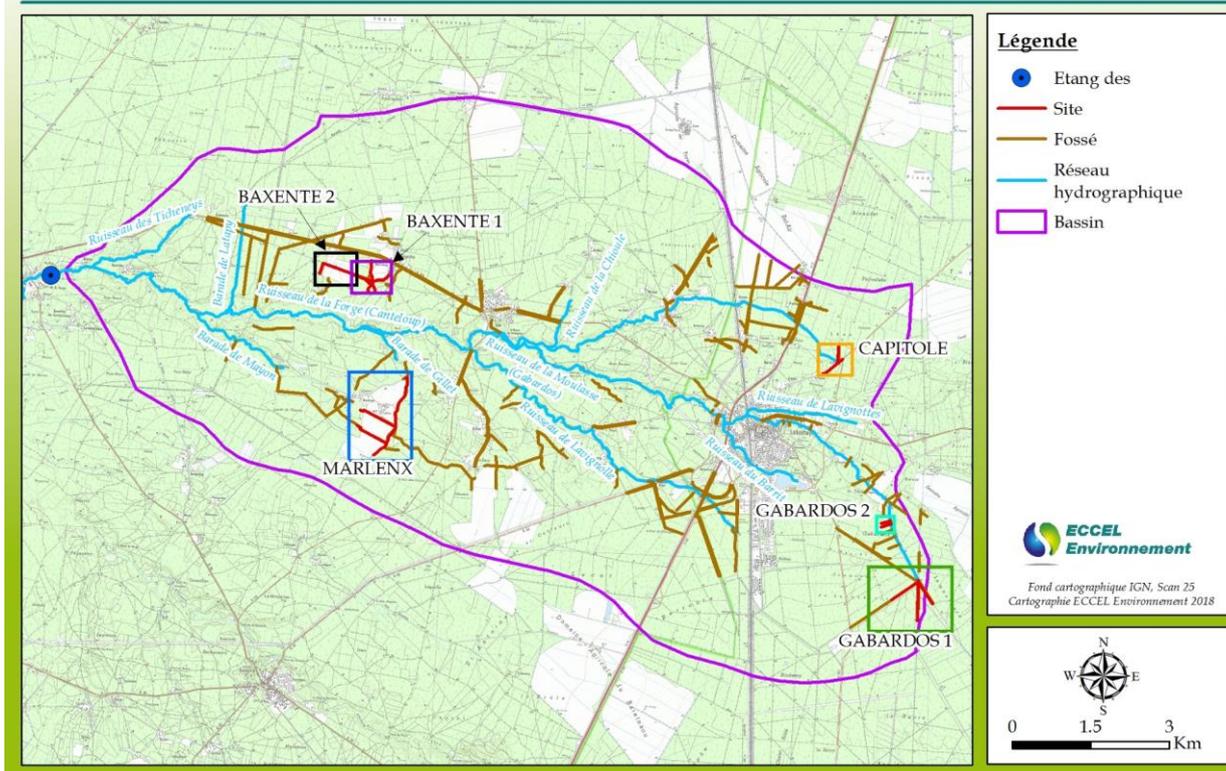
○Phase 2 réalisée en 2018 : Synthèse des dysfonctionnements rencontrés et propositions de solutions techniques.

Le Bureau d'études a proposé de définir 5 sites pilotes caractéristiques, sur lesquels des dysfonctionnements hydrauliques et/ou qualitatifs ont pu être constatés et qui soient caractéristiques des différents contextes rencontrés (agricole, forestier, urbain, en fonction des pentes, etc.). Sur ces sites, des suivis qualitatifs et quantitatifs et des expérimentations ont été proposées par le Bureau d'études.

Ces propositions expérimentales ont été présentées en COTECH le 2 juillet 2018, afin que tous les partenaires techniques (Chambre d'agriculture, CRPF, DFCI, collectivités, etc.) associées au projet puissent apporter leur point de vue.

Localisation des sites d'expérimentation

Etude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born - Etude hydraulique sur le bassin versant du Canteloup



Sites expérimentaux proposés

Durant le 2nd semestre, le SMBVLB a pu rencontrer les propriétaires des sites concernés en vue de leur présenter le projet (site de Gabardos le 3 octobre 2018, sites de Baxentes et Marlenx le 10 octobre et site de Capitole le 12 décembre), les expérimentations projetées et leur intérêt, réfléchir aux modalités de mise en œuvre et prévoir d'éventuels ajustements. A ce stade, les propriétaires ont globalement bien adhéré à ce projet : il conviendra d'affiner certaines propositions expérimentales et de définir les maîtrises d'ouvrage appropriées pour les engager si possible à partir de 2019. La restitution de la Phase 2 en COPIL a été effectuée le 23 janvier 2019.

Durant l'année 2021, le SMBVLB a pu commencer à conduire des suivis qualitatifs sur les sites de Marlenx et de Gabardos en vue de justifier les actions expérimentales envisagées visant à créer des bassins d'hélophytes sur cours d'eau pour épurer les eaux. Des relevés topographiques ont également été effectués sur les fossés du site de Baxentes pour obtenir un état t0 de leur profil avant d'engager les actions expérimentales retenues. Compte-tenu des niveaux hauts de la fin de l'année 2021, ce travail sera complété et généralisé à l'ensemble des sites expérimentaux en 2022.

Concernant les aspects qualitatifs, le SMBVLB a réorienté le projet initial pour conduire des expérimentations sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet, compte-tenu des problématiques de pesticides soulevées par les gestionnaires d'eau potable. Le projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » portant sur la mise en place de suivis durant les années 2019 et 2020 a été consolidé en 2021, avec une présentation en COPIL le 18 mai 2021. Ce projet sera suivi d'expérimentations en matière de phytoremédiation et de drainage contrôlé entre 2021 et 2025 dans le cadre de l'Appel à projets « Restauration de zones humides de tête de bassin versant » 2021-2025 (voir paragraphe N).



Figure 1 - Réalisation des relevés topographiques sur le site Baxentes

- Phase 3 (annulée) : Plan d'intervention, comprenant la rédaction de la Charte des bonnes pratiques d'entretien des émissaires.

La Phase 3 a pour objectif de réaliser un bilan des expérimentations afin de dresser un listing complet des solutions techniques adaptées (nature de l'aménagement, dimensionnement des ouvrages, règles de calibrage des fossés, etc.) pour chacun des contextes. Ce travail, validé par les membres de la CLE, doit servir de support pour édicter une Charte des bonnes pratiques d'entretien des émissaires.

Sur cette base, il sera proposé des solutions techniques adaptées en fonction des dysfonctionnements hydrauliques rencontrés (érosion, ensablement, inondations, mauvais état des ouvrages, etc.) par sous bassin versant, sur l'ensemble du bassin versant pilote.

Lors du Comité syndical du SMBVLB du 15 novembre 2018, les membres ont souhaité clôturer le marché à la fin de la Phase 2, compte-tenu des délais de réalisation « incertains » de la phase d'expérimentations sur lesquels cette Phase 3 doit s'appuyer. Toutefois, les perspectives pour cette phase (recours à une nouvelle prestation ou travaux réalisés en interne par le SMBVLB) seront étudiées à l'issue des expérimentations de la Phase 2.

Rappelons qu'un travail a été engagé en parallèle par la Préfecture des Landes et de la Gironde sur la cartographie des cours d'eau et sur la publication de plaquettes portant sur l'entretien des cours d'eau et des fossés, avec la réglementation liée (Voir Partie E). Ces supports sont téléchargeables sur leurs sites internet :

- <http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Police-de-l-eau-et-des-milieux-aquatiques/Cours-d-eau>
- <http://www.land.es.gouv.fr/cours-d-eau-et-fosses-a3303.html>

Le SMBVLB a travaillé en 2020 sur la réalisation d'une plaquette d'entretien des cours d'eau qui sera diffusée aux acteurs du territoire en 2021.

K. Mise en œuvre de l'Enjeu 3 « Protection, Gestion et restauration des milieux » : Travaux sur les cours d'eau

Divers travaux ont été réalisés par le SMBVLB dans le cadre de la DIG du courant de Sainte-Eulalie, mais aussi de la DIG Warsmann.

Travaux courant de Sainte-Eulalie

Le courant de Sainte-Eulalie fait l'objet d'un diagnostic depuis 2013. Seul exutoire du plan d'eau de Parentis-Biscarrosse, il constitue également un des trois principaux tributaires de l'étang d'Aureilhan.

A ce titre, il représente un enjeu majeur en terme de gestion hydraulique et bénéficie d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) par arrêté préfectoral en date du 18 juillet 2017. Un programme de travaux précis, en fonction des secteurs identifiés et sur cinq années consécutives, la nature des travaux préconisés. Ceux-ci sont axés sur la restauration du lit du cours d'eau et de sa ripisylve : enlèvement des embâcles (uniquement lorsqu'ils représentent un risque pour la stabilité des berges ou des ouvrages), gestion de la végétation de berge en favorisant une diversité d'espèces et de strates, lutte contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes... Des aménagements spécifiques visent à diversifier les faciès d'écoulement (mise en place de déflecteurs végétaux, de radiers empierreés) et à réhabiliter les zones humides.

La 3^{ème} tranche de travaux prévue pour 2020 visait à mettre en place deux radiers empierreés dont l'objectif était de rehausser la ligne d'eau du cours d'eau, et d'augmenter la capacité de divagation du cours d'eau et le potentiel de rétention des zones humides annexes. Cette préconisation, validée en COPIL, avait pour but de préserver (partiellement) l'étang d'Aureilhan des phénomènes récurrents d'inondation. Cette action n'a pu être réalisée en novembre 2020 en raison des conditions hydrologiques exceptionnelles rencontrées, ne pouvant permettre la réalisation d'un travail de qualité et pérenne. Ces travaux ont été réalisés début octobre 2021 par l'entreprise Lucane afin de bénéficier de condition hydrologique optimale.

A noter que lors du Bureau du Comité syndical du SMBVLB du 24/09/2020, les membres se sont accordés à ne pas mettre en place un barrage flottant en amont du bassin dessableur du courant de Ste Eulalie, pour un montant estimé à 30 000 € H.T. Ce choix s'explique par les réserves émises par les membres sur l'efficacité d'un tel dispositif compte-tenu de l'influence de l'étang d'Aureilhan contaminé en aval du bassin dessableur sur ce dernier.

La 4^{ème} tranche de travaux réalisée en 2021 porte sur deux axes (en plus de la finalisation de la 3^{ème} tranche de travaux sus évoquée) :

- des travaux d'entretien de la ripisylve sur 10 470 ml de longueur. Ces actions ont pour objectif de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon potentiel écologique, notamment par l'enlèvement d'embâcles, débris et ou atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.

Les travaux vont se concentrer autour des zones à enjeux (en amont de la passe à poisson du pont du Gouvernement, amont du Pont neuf, amont de la passerelle de Sainte Eulalie en Born). En effet, les forts niveaux d'eaux de cet hiver ont entraîné la chute massive d'arbres dans le courant. Il y a à ce jour (novembre 2021) plus d'arbres dans le cours d'eau qu'avant les travaux de restauration.

- des actions de gestion des Plantes Exotiques Envahissante (PEE) portant sur un arrachage manuel d'un foyer composé majoritairement de Myriophylle du Brésil, sur un linéaire de 25ml par 5ml de largeur. Cette action a pour objectif de limiter/ralentir la stabilisation d'un atterrissement en rive droite du courant de Sainte-Eulalie et favoriser une bonne dynamique sédimentaire. Cette action a aussi pour objectif secondaire de limiter la force hydraulique en rive gauche au niveau de la protection de berge réalisée en 2020 par le Département des Landes et de maintenir/préserver la stabilité de leur passerelle piétonnière en favorisant un écoulement des eaux optimal sur toute la largeur du cours d'eau.

Cette action n'a pas pu être réalisée au vu des niveaux d'eau encore haut courant juin. Les travaux auraient pu être réalisés ultérieurement (courant août) mais l'entreprise n'avait plus de disponibilité pour une intervention à cette date (et le myriophylle avait déjà colonisé la majeure partie du bassin dessableur à cette date).

La 5^{ème} tranche de travaux (dernière tranche) sera réalisée en 2022 et portera sur la restauration de cours d'eau par la réhabilitation d'une roselière. De plus, ils consisteront à la mise en place de fascines végétales afin de créer des abris piscicoles et valoriser la zone humide situé en amont.

Travaux sur les cours d'eau du bassin versant des Lacs du Born

Les cours d'eau du Bassin Versant des Lacs du Born font l'objet d'un diagnostic dans le cadre du PPGCE.

Afin de commencer la phase travaux, deux DIG WARSMANN ont été déposées auprès de la DDTM des Landes. Les travaux concernent la tranche n°1 du PPGCE. Ils consistent, d'une part, à un désencombrement raisonné du lit mineur par enlèvement d'embâcles et des travaux d'entretien de la végétation par abattage/recépage d'arbres et, d'autre part, à des actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (Acer négundo et Fallopia Japonica) .

Concernant l'entretien de la végétation et de désencombrement raisonné du lit mineur, deux lots ont été attribués à l'entreprise CIGL et l'entreprise SCOP EGAN Aquitaine, le Lot n°1 étant réalisé par moyens manuels et le lot n°2 par moyens mécaniques. Les arbres ciblés sont les sujets dépérissants ou penchés pouvant menacer les zones à enjeux d'intérêt général et de sécurité publique, ainsi que les embâcles pouvant menacer des ouvrages ou des voiries.

Concernant les actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, deux actions sont prévues courant novembre/décembre 2021/ janvier2022 :

- La mise en place d'un bâchage sur un foyer de renouée du Japon sur le cours d'eau du Nasseys (Parentis), seul foyer existant sur ce cours d'eau et à l'aval sur le lac de Parentis-Biscarrosse. Les travaux sont prévus mi-novembre avec l'entreprise CIGL. La bâche employée provient d'un fabricant de bâche basé à Arsagues (Landes) et a les mêmes caractéristiques techniques qu'une bâche anti-renouée (produit majoritairement en Belgique par l'entreprise « DupontdeNemours »). La bâche sera déposée pour une période de 10 ans (temps de germination maximale des graines).
- L'écorçage des plants d'acer négundo afin de provoquer leur dépérissement. Les travaux sont programmés sur le courant de Mimizan entre le Pont Rouge et le Pont des Trounques. L'arrachage n'est pas envisageable au vu des pentes fortes (difficulté d'intervention avec des engins mécaniques lourds) et des risques majeurs de déstabilisations de berges . Le secteur étant bordés par de nombreuses habitations, situées à une cinquantaine de mètres.

Travaux annexes sur les cours d'eau du BV des Lacs du Born

Dans le cadre de rapports de manquement administratifs adressés par la DDTM des Landes à des propriétaires privés, le SMBVLB a été sollicité pour les accompagner dans leur recherche de mesures compensatoires. L'objectif de cette opération visait à améliorer l'état physico-chimique des milieux.

Dans ce contexte, une mini Zone Tampon Humide Artificielle (ZTHA) a été créée à Mimizan, à proximité du ruisseau de Capit afin d'améliorer la qualité physico-chimique de la masse d'eau, celle-ci étant sujette à une pollution organique liés à des fèces d'anatidés. Les seuils jouxtant le cours d'eau, mis en place pour créer une zone de rétention d'eau en amont, ont été retirés du cours d'eau car ils créaient un obstacle à la continuité écologique.

Parallèlement à cette opération, dans le cadre d'un dossier de régularisation de plan d'eau, un projet de restauration de frayères à Brochet Aquitain est prévu sur le canal de Ceyrolles. Les travaux n'ont pas pu être réalisés au courant de l'été 2021 au vu des niveaux d'eau. En effet, les travaux doivent être réalisés lors d'une phase d'assec pour éviter tout risque sur le milieu et les équipes.

Enfin, la DDTM des Landes a contacté le SMBVLB suite à la constatation d'une destruction de Zone Humide Prioritaire (ZHP) du SAGE sur la commune de Sanguinet. Le SMBVLB s'est rendu sur site pour voir les dommages, et a suggéré d'enlever le remblai sur la zone et de restaurer le site en vue de mettre en place des mesures compensatoires adaptés. Le propriétaire s'est montré très coopératif pour faire le nécessaire.

L. Mise en œuvre de l'Enjeu 3 « Protection, Gestion et restauration des milieux » : avancement des réflexions sur les travaux de restauration de la continuité écologique

Le 21 novembre 2017, le SMBVLB a impulsé une réunion avec les propriétaires des 5 ouvrages classés en liste 2 situés sur le courant de Sainte-Eulalie, du Canteloup et du courant de Mimizan en vue d'engager des travaux de restauration de la continuité écologique dans les délais réglementaires impartis. Ces ouvrages avaient fait l'objet d'une étude approfondie par l'Institution Adour en vue de définir les aménagements à mettre en place. A l'issue de cette réunion 3 propriétaires (CD40, CCM et Compagnie des Landes) ont manifesté leur intérêt pour s'engager dans une démarche groupée de restauration de la continuité écologique.

Suite à ses réflexions, le SMBVLB a organisé une réunion entre les propriétaires/gestionnaires des ouvrages et les partenaires financiers le 6 février 2018 pour définir le montage du dossier pour une opération groupée de « restauration de la continuité écologique ».

Avancement des travaux en 2021

- Ouvrage de Probert

La CCGL, gestionnaire de l'ouvrage de Probert s'est engagée auprès de la DDTM des Landes à conduire des travaux de restauration de la continuité écologique dans les 5ans, sous réserve de l'adoption du projet de Règlement d'Eau. Les cotes altimétriques doivent avant tout être validées dans le cadre de la construction d'un nouvel ouvrage. En 2019, la CCGL a lancé une mission de maîtrise d'œuvre. Une première réunion du COPIL a été organisée le 18 septembre 2019 afin de présenter l'avant-projet et de lancer la phase PRO. Le COPIL a réétudié les scénarios projetés dans le cadre de l'étude portée par l'Institution Adour portant sur la mise en place d'une passe multi-espèces à bassin couplée à une passe à Anguilles. Ce dossier reste conditionné aux accords des propriétaires concernés et à l'avancement de l'instruction du projet du Règlement d'eau (Voir Partie I).

- Seuil du Pont du Gouvernement à Sainte-Eulalie-en-Born

Une réunion a été organisée le 22 janvier 2018 avec la DDTM des Landes, le SMBVLB, la DGA Essais de Missiles et le Conservatoire du littoral pour préciser les questions de propriété sur le seuil du Pont du Gouvernement situé sur le courant de Sainte-Eulalie (question restée en suspens lors de la réunion du 21 novembre) et une éventuelle prise en charge des travaux. Le Ministère de la défense a opté pour réaliser une cession de la parcelle au droit de l'ouvrage au Conservatoire du littoral qui portera les travaux (en cours). En 2019, le Conservatoire du littoral a choisi une assistance à maîtrise d'œuvre. Le COPIL s'est réuni le 13 juin 2019 afin de réétudier les scénarios des travaux projetés par l'Institution Adour pour restaurer la continuité écologique sur cet ouvrage. Le DIAG a été validé par l'OFB en novembre.

Le seuil de l'ancien pont du Gouvernement (détruit), entraîne de fortes difficultés pour la remontée des poissons (anguilles, brochets...), cet ouvrage joue par ailleurs un rôle de stabilisation du lit et des berges du cours d'eau, les amas de pierres et blocs béton qui le constituent ne peuvent pas être « simplement » ôtés pour rétablir la continuité. Par ailleurs le Conservatoire souhaite un aménagement intégré au paysage et sobre en investissement et en entretien futur (gestion déléguée à un tiers).

En 2020, le projet définitif a été validé en concertation avec les différents acteurs. Les travaux ont été réalisés en 2021, les photos sont présentées ci-après.

La CCGL assiste le Conservatoire du littoral pour assurer des suivis piézométriques de la nappe au droit de l'ouvrage. L'objectif visé est de s'assurer qu'il n'y ait pas de problème de rabattement trop important de celle-ci.

Une visite pourrait être organisée pour présenter les travaux effectués aux membres de la CLE et aux membres du Comité syndical du SMBVLB en 2022, si le Conservatoire du littoral s'y montre favorable.



Figure 2 - Photos des travaux



Figure 3 - Photos après travaux

- Etang de la Forge à Pontenx-les-Forges

La Compagnie des Landes a organisé 2 COPIL, le 5 juin 2018 et le 8 octobre 2018, pour faire état de l'avancement des études et des travaux projetés sur l'étang de la Forge. Toutes les techniques, en termes de continuité écologique, de dragage, de revalorisation des sédiments, de projet de bassin dessableur (situé en queue d'étang) et de réfection de l'ouvrage ont pu être évoquées.

En juillet 2019, la Fédération de pêche des Landes a effectué une pêche « inventaire anguilles » sur le Canteloup au niveau du Pont du Taron à Lüe préalable aux travaux de restauration de la continuité écologique. Cette opération a été conduite sous maîtrise d'ouvrage de la Compagnie des Landes.

En 2020, la Compagnie des Landes a associé le SMBVLB à des réunions techniques pour présenter les travaux envisagés sur la réfection des vannages, le dragage de l'étang et la restauration de la continuité piscicole. Le SMBVLB a validé la démarche du projet et fait des préconisations techniques, notamment sur la nécessité de protéger la partie aval du cours d'eau. Le SMBVLB souligne l'exemplarité de ce dossier.

En fin d'année 2020, la CLE du SAGE a été sollicitée par les services instructeurs pour émettre un avis sur le dossier de demande d'autorisation environnementale portant sur les travaux de sauvegarde de l'Etang de la Forge à Pontenx-les-Forges. En absence de renouvellement de la CLE, le SMBVLB a émis un avis technique à titre informel le 18 février 2021. Le dossier devra être examiné au plus vite par la CLE du SAGE une fois qu'elle sera réinstallée en 2022 (le dossier est en suspend de ce fait).

Le 28 octobre 2021, la Compagnie des Landes a convié le SMBVLB au COPIL de restitution des études / travaux visés sur ce projet de conservation de l'étang des Forges. La présentation et la discussion ont porté sur :

- les enjeux de la conservation de l'étang des Forges,,
- la problématique du dragage des sédiments,
- la problématique de valorisation des sédiments en forêt,
- la vidange, les travaux du barrage et la restauration de la continuité écologique,
- le calendrier prévisionnel des opérations.

Dans ce cadre, il a été rappelé la nécessité d'installer au plus vite la CLE pour instruire le dossier et démarrer les travaux selon le calendrier projeté.

Aussi, la Compagnie des Landes a resollicité le SMBVLB pour qu'à long terme l'ouvrage réfecté soit « pris en charge » (entretien / suivi, etc.) par celui-ci. Cette question a été évoquée lors du Comité syndical du SMBVLB le 13 octobre 2021 : l'animatrice du SAGE a rappelé les échanges opérés en 2018 pour la prise de compétence GEMAPI par le Syndicat. A cette époque les élus n'avaient pas souhaité intégrer dans les statuts du SMBVLB les items 10°) L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants et 11°) La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Pour autant, lors du dernier Comité syndical, l'avis n'a pas été tranché : les élus souhaitent disposer de plus d'éléments factuels pour pouvoir se positionner. Parmi ceux-ci, ils souhaiteraient disposer d'une étude juridique pour connaître les incidences liées à cette prise de compétence par le SMBVLB (ex : quid en cas de litige, etc.).

A plus long terme, le barrage de l'étang des Forges pourrait potentiellement être équipé d'une sonde SIRIL, sous réserve de l'accord de la Compagnie des Landes.

- Seuil du Pont Rouge à Mimizan

Le 24 avril 2018, une réunion de terrain s'est tenue sur l'ouvrage du Pont-Rouge sur sollicitation du SMBVLB. En effet, durant l'hiver les techniciens rivières avaient pu observer une remontée de civelles en rive gauche, bloquées au niveau du bajoyer béton en aval du pont. Ces désordres avaient déjà été constaté par l'Office Français de la Biodiversité en 2014, ayant causé de fortes mortalités de civelles. Plusieurs pistes d'actions ont été envisagées entre le SMBVLB, le CD40 et l'AAPPMA de Mimizan en vue de résoudre rapidement la problématique. Le CD40 s'est engagé à réaliser des travaux plus importants pour restaurer la continuité écologique sur cet ouvrage. Ceux-ci seront conditionnés aux travaux effectués en amont, par la CCM, sur l'ouvrage des Anguillons.

En 2019, le CD40 a lancé une mission de maîtrise d'œuvre pour engager ces travaux. Le COPIL s'est réuni le 26 juin, concomitamment à celui de l'ouvrage des Anguillons par souci de cohérence. Les réflexions ont principalement porté sur la coordination des travaux au niveau des 2 ouvrages en termes de délai et des aménagements projetés (en particulier sur la mise en place d'une passe à canoë supplémentaire ; ce scénario est finalement écarté sur l'ouvrage des Anguillons). Le COPIL s'est ensuite réuni le 31 octobre afin de présenter l'avant-projet et la phase PRO. Ce projet est conditionné aux travaux de continuité piscicole prévus sur l'ouvrage des Anguillons.

Des travaux de comblement de barbacanes ont été réalisés par le CD40 en 2020 afin de limiter la remontée des civelles en rive gauche. Les suivis visuels effectués par le SMBVLB ont permis de constater une forte diminution des mortalités sur ce site.

Le 13 octobre 2021, le CD40 a réuni le COPIL pour présenter la phase PRO du projet et le calendrier projeté pour les travaux. Les échanges opérés lors de ce COPIL ont permis de viser des actions conduites en 2 temps (réfection de la passe existante puis création de nouvelles passes à anguilles et de la passe à canoë) pour éviter que les travaux ne soient engagés en pleine période estivale (août) / touristique au droit d'une route extrêmement fréquentée.

Autres problématiques

- *Ouvrage de la Môle à Sanguinet*

Depuis 2015, diverses réunions ont été organisées entre le SMBVLB, la CCGL la Mairie de Sanguinet, les propriétaires de l'étang de la Môle et du moulin situé en aval, en vue de définir une stratégie pour améliorer la gestion de ce complexe hydraulique.

De ces échanges, il est ressorti la nécessité d'engager rapidement des travaux sur l'ouvrage (compte-tenu de sa vétusté et de la présence d'un renard) et de l'équiper en parallèle d'une passe à poissons pour restaurer la continuité écologique. Lors de la réunion organisée sur le site le 23 octobre 2018, les différents partis se sont accordés à un éventuel portage des travaux par la CCGL (en raison de la présence de la route communautaire). Les problématiques de gestion de boues de l'étang de la Môle incomberont au propriétaire concerné (étude + travaux) : les travaux devront être effectués concomitamment à ceux sur l'ouvrage.

La CCGL, la Mairie de Sanguinet, le SMBVLB et le propriétaire de l'ouvrage se sont réunis sur site le 9 décembre 2019 afin de donner suite aux travaux à réaliser sur l'ouvrage de la Môle à Sanguinet.

L'année 2020 a été marquée par de fortes crues qui ont engendré de gros dégâts sur l'ouvrage. La crue du printemps a généré un effondrement de la rive gauche à l'aval de l'ouvrage de franchissement routier, avec des risques de déstabilisation de celui-ci. La route a temporairement été fermée à la circulation pendant plusieurs semaines pour cette raison. La CCGL compétente sur les voiries communautaires a pu conduire des expertises géotechniques légères avant de rouvrir les accès.

Fin avril 2020, le SMBVLB a constaté que des travaux d'entretien de l'étang de la Môle (curage) avaient été réalisés par le propriétaire (pendant que la route était fermée pour travaux), générant une augmentation notable de la turbidité de l'eau en aval (avec des risques pour l'environnement). Le technicien rivières du SMBVLB est intervenu en urgence pour lui demander de stopper les travaux et d'installer un filtre à paille à l'aval à minima. Le filtre à paille a été déposé et enlevé dans la même semaine. La turbidité anormale des eaux a été constatée pendant plus de trois mois à l'aval au niveau du point S2 suivi dans le cadre du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » 2019-2020.

Parallèlement, une rencontre a été effectuée avec les nouveaux propriétaires du moulin, situé à l'aval. Ces derniers ne se montrent pas défavorables à une réfection des vannages et mise en place d'un dispositif de continuité piscicole. Les modalités de mise en œuvre et du portage de ces travaux restent à consolider. En 2022, la CCGL envisage de conduire une étude géotechnique plus fine du site pour engager rapidement des actions opérationnelles.

En 2021, des échanges ont été réopérés avec les propriétaires du moulin. Le SMBVLB a pu bénéficier de leur accord, assorti de la signature d'une convention, pour placer deux pieux / sondes de suivi sur leur propriété (un sur la Gourgue en aval de l'étang de la Môle et un sur le bras de dérivation du moulin) qui serviront dans le cadre de l'Appel à projets « Restauration de zones humides de tête de bassin versant » 2021-2025 (Voir Partie

N). Les pieux ont été mis en place par l'entreprise CIGL le 4 novembre 2021. A plus long terme, l'ouvrage de la Môle pourrait potentiellement être équipé d'une sonde SIRIL, sous réserve de l'accord des propriétaires.

- Ecluse de Navarrosse à Biscarrosse

En 2018, des désordres et risques de rupture ont été constatés sur le clapet de l'écluse, nécessitant d'entreprendre des travaux pour assurer sa fonctionnalité. Parallèlement des réflexions ont été soulevées sur les problématiques de continuité écologique. Le 12 décembre 2018, en présence de la CCGL et du SMBVLB, l'Office Français de la Biodiversité a réalisé une expertise sur la fonctionnalité de la passe à poisson : suivant les conclusions du rapport, il pourrait être nécessaire d'envisager des travaux pour en améliorer la fonctionnalité. En 2019, des travaux ont été réalisés par la CCGL sur l'écluse et sur le radier de la passe à poisson (rabaissement) suite aux problématiques constatées.

Des travaux de mise en conformité des armoires hydraulique et électrique sont en cours de programmation en 2021.

- Ouvrages de Probert et de Taffarde

Suite aux désordres mécaniques constatés sur ces ouvrages en 2018, la CCGL a engagé des travaux de maintenance en 2019 et 2021 pour améliorer la manœuvre des clapets. Ces opérations de maintenance sont reconduites chaque année.

- Ouvrage des Anguillons à Mimizan

Le 30 août 2017, la CCM a pu constater, alors que les vannes étaient fermées, des phénomènes de vortex et de turbulences anormaux en amont et en aval de l'ouvrage des Anguillons, signalant la présence d'un renard et un risque de rupture de celui-ci.

Le 5 septembre 2017, un diagnostic subaquatique de l'ouvrage a révélé l'absence de 4 palplanches, générant une échancrure de 3 mètres de longueur sur plus de 2 mètres de hauteur, et une érosion marquée du poteau en béton sur 20 cm d'épaisseur. Des phénomènes d'affouillement marqués sous l'ouvrage et du terrain au droit de ce dernier ont été observés, confirmés par des relevés bathymétriques en octobre 2017.

Les diagnostics effectués sur l'ouvrage laissent présager un processus transport sédimentaire important contribuant à un agrandissement de la fosse, et à une dynamique d'érosion régressive et progressive, risquant de déstabiliser de plus en plus l'ouvrage. Les enrochements situés en aval, déjà désorganisés par les phénomènes d'affouillements / résurgences, risquent d'être encore plus déstabilisés.

A court et moyen terme, et en particulier lors d'épisodes de crues, l'ouvrage pourrait être mis en péril. Des risques de débordements importants, générant des érosions supplémentaires ou des contournements de l'ouvrage, sont également à prévoir.

Compte-tenu de la situation, la CCM a souhaité engager une nouvelle étude pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation. Le Bureau d'études Artelia a été retenu en avril 2018 pour assurer une maîtrise d'œuvre complète du projet. Le COPIL s'est réuni le 11 octobre 2018, puis le 26 juin 2019 (concomitamment au COPIL de l'ouvrage du Pont Rouge dans un souci de coordination des travaux). Suite à ce COPIL, la CCM a engagé des études plus conséquentes pour justifier des travaux commandités portant sur la réhabilitation de l'ouvrage existant. Ceux-ci ont pris du retard en raison des crues. Par ailleurs, les travaux projetés sur les aménagements sont toujours en cours de validation (mise en place d'une ou deux passes à poisson). La mise en place d'une passe à canoë supplémentaire a été écartée.

La CCM a engagé des travaux de confortement en urgence de l'ouvrage en 2020. Ces travaux ont permis de garantir une meilleure étanchéité de l'ouvrage, constat à l'appui d'une expertise subaquatique externalisée. Les deux bathymétries réalisées depuis 2018 ont révélé que le plan de recollement de l'ouvrage était erroné. La cote altimétrique des clapets étant supérieur de 27 cms au regard du plan projet (5.57 au lieu de 5.30 NGF) la capacité d'écoulement de l'ouvrage se trouve limitée. Un protocole de maintenance est désormais mis en œuvre chaque année.

M. Mise en œuvre de l'Enjeu 3 « Protection, Gestion et restauration des milieux » : zones humides

- ✚ Projet tutoré 2020-2021, travaux engagés en 2021 sur la lagune d'Houarnou (BISC07) et perspectives pour un projet tutoré 2022-2023 sur la lagune BISC02

Projet tutoré 2020-2021

Le Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born a engagé depuis 2015 cinq projets tutorés « Diagnostic et caractérisation de zones humides sur le territoire du SAGE Etangs littoraux Born et Buch et élaboration de plans de gestion » avec l'Université de Bordeaux, dans le cadre du Master 2 « Sciences de la terre, Environnement et Ecologie » (STEE), spécialité « Biodiversité et Ecosystèmes Continentaux » (BEC).

Pour la 6^{ème} année consécutive, un projet tutoré 2020-2021 a été engagé afin de conduire un diagnostic écologique et de connaître l'état de conservation de 3 lagunes communales de Biscarrosse.

La commune de Biscarrosse est propriétaire de forêt communale intégrant des lagunes. Dans la cadre de ses actions de gestion et préservation de son patrimoine, la commune souhaite connaître l'état de conservation de 3 lagunes communales ainsi que des orientations de gestion éventuelle.

Dans ce cadre, le SMBVLB, le Département des Landes se sont rapprochés de la commune pour engager un projet tutoré sur ce site. Un groupe d'étudiants a été constitué afin de travailler sur les lagunes.

Le travail conduit par les étudiants a pour objectifs :

- améliorer les connaissances sur les sites concernés, en s'appuyant sur une approche bibliographique et sur des inventaires de terrain,
- évaluer leur état de conservation, leur fonctionnalité, les pressions qui s'y exercent, et les potentialités de restauration,
- établir un programme d'actions visant à protéger, gérer ou restaurer les milieux afin de le proposer au propriétaire.

Ces travaux visent à répondre aux objectifs du SAGE Etangs littoraux Born et Buch, du Programme départemental en faveur des lagunes et de la commune en matière de préservation de patrimoine naturel.

Le Dpt40 et le SMBVLB ont co-encadré les étudiants tout au long du projet, s'étalant d'octobre 2020 à janvier 2021, date de remise des rapports. Une présentation a été effectuée devant le propriétaire le 20 janvier 2021, puis devant des étudiants de Master 1 et 2 le 28 janvier 2021. Pour le moment, aucune présentation n'a pu être programmée devant les membres de la CLE dans la mesure où elle n'est pas réinstallée.

Travaux engagés sur la lagune d'Houarnou en 2021 suite à la validation du plan de gestion

L'année 2021 a été marquée par le lancement de la première phase de travaux visée sur la lagune d'Houarnou (BISC07) dans le cadre du plan de gestion validé par la Mairie de Biscarrosse. Ces travaux ont été coordonnés par Valérie GUEGUEN, chargée du Programme Lagunes du Département, et par Claire BETBEDER, Animatrice Natura 2000 de la CCGL, car ils ont fait l'objet d'un contrat Natura 2000. L'entreprise mandatée pour les assurer était CIGL.



Figure 4 - Photos des travaux réalisés sur la lagune d'Houarnou en 2021

Les 2 autres lagunes ont également fait l'objet de suivis naturalistes, piézométriques et topographiques (réalisation de relevés GPS) en 2021.



Figure 5 - Relevés topographiques réalisés en 2021 sur les lagunes BISC02 (à gauche) et BISC08 (à droite)

Perspectives 2022 pour la lagune BISC02

Pour la lagune BISC02 située à proximité du canal de l'Arreillet, Valérie GUEGUEN et Chloé ALEXANDRE ont envisagé de conduire un projet tutoré 2022-2023 avec Bordeaux INP ENSEGID. Plusieurs échanges ont été opérés avec Christina RIBAUDO et Alexandre PRYET afin d'élaborer une première trame du projet tutoré envisagé en 2022. Ce projet tutoré viserait à réaliser un outil de modélisation simplifié pour connaître les incidences des réseaux de drainage et des prélèvements sur la lagune BISC02. Préalablement au lancement de ce projet, l'animateur.rice du SAGE devra présenter le projet aux agriculteurs du domaine de l'Arreillet en 2022. *A noter que ce travail trouve tout son lien avec l'Appel à projets « Restauration de zones humides de tête de bassin versant » 2021-2025 du fait de la localisation du site proche des 2 zones humides restaurées par le SMBVLB en 2021 (Voir Partie N), et avec le projet LIFE « Eau&Climat » (LIFE19 GIC/FR/001259) 2020-2025 dans le cadre duquel un outil de modélisation va être développé par le BRGM (Voir Partie H).*

Projet tutoré 2021-2022

Le Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born a engagé depuis 2015 6 projets tutorés « Diagnostic et caractérisation de zones humides sur le territoire du SAGE Etangs littoraux Born et Buch et élaboration de plans de gestion » avec l'Université de Bordeaux, dans le cadre du Master 2 « Sciences de la terre, Environnement et Ecologie » (STEE), spécialité « Biodiversité et Ecosystèmes Continentaux » (BEC).

Pour la 7^{ème} année consécutive, un projet tutoré 2021-2022 a été engagé afin de conduire un diagnostic écologique et de connaître l'état de conservation de 3 lagunes communales situées sur la commune d'Ychoux (lagune du Taron, lagune de Montagut et lagune de Toret), en vue de proposer un programme d'actions au propriétaire.

Dans ce cadre, le SMBVLB et le Département des Landes se sont rapprochés de la commune d'Ychoux, et de l'ONF (gestionnaire forestier) pour engager un projet tutoré sur ces sites. Un groupe de 3 étudiantes a été constitué afin de travailler sur les lagunes.

Le travail conduit par les étudiantes aura pour objectifs :

- d'améliorer les connaissances sur ce site, notamment par le biais d'inventaires sur site,

- d'établir un plan de gestion simplifié du site afin de le proposer à la commune d'Ychoux, propriétaire des sites et à l'ONF, gestionnaire pour le compte de la commune.

Le travail contribuera ainsi à l'atteinte des objectifs du SAGE, du Programme Lagunes et de la commune en matière de préservation de patrimoine naturel.

Le Dpt40 et le SMBVLB, et l'ONF ont co-encadré les étudiants tout au long du projet, s'étalant d'octobre 2021 à janvier 2022, date de remise des rapports. Une présentation sera effectuée devant le propriétaire mi-janvier 2022 (a priori), puis devant des étudiants de Master 1 et 2 fin janvier 2022 (a priori). Pour le moment, aucune présentation n'a pu être programmée devant les membres de la CLE dans la mesure où elle n'est pas réinstallée.

Séquence « Eviter, Réduire, Compenser » : expertise et contribution technique dans le cadre de projets d'aménagement

L'animatrice du SAGE a apporté son expertise à la CCGL dans le cadre d'un projet d'aménagement sur une zone d'activité. Le travail vise à montrer l'exemplarité de la collectivité pour réduire au maximum ces incidences sur les zones humides du site et trouver des mesures compensatoires adaptées et satisfaisant aux règles n°3 et 4 édictées dans le SAGE.

L'approche s'est basée sur :

- un état initial du site (diagnostic écologique et pédologique le 22 mars 2018) pour définir la surface de la zone humide et ajuster autant que possible les aménagements en conséquence.
- une réunion de cadrage avec les services instructeurs le 29 mai 2018.
- la recherche de sites de compensation potentielle (expertises écologiques le 18 juin et le 17 juillet 2018) en s'appuyant également sur les connaissances/inventaires déjà réalisés ou en cours de réalisation par la CCGL et le SMBVLB (réunion avec le Bureau d'études le 9 juillet 2019).

Le COPIL s'est réuni le 9 décembre 2019 et s'est suivi d'une réunion publique.

Une réunion technique a été organisée le 9 mars 2020 entre la CCGL, le SMBVLB et le Bureau d'études en charge de l'étude environnementale du projet.

Des inventaires naturalistes plus précis ont été réalisés en 2021 afin de satisfaire aux règles de compensation définies dans le cadre du SAGE. Pour ce travail, le Bureau d'études Envolis a été épaulé par CDC Biodiversité pour rechercher l'ensemble des sites de compensation nécessaires pour la bonne réalisation du projet. Des investigations ont été conduites sur l'aérodrome de Parentis, en lien avec les travaux de l'association Aéro Biodiversité (inventaires conduits en avril, juin et septembre 2021) ayant permis d'obtenir une cartographie des habitats, des espèces exotiques envahissantes et des espèces patrimoniales présentes sur le site. Une réunion est programmée le lundi 22 novembre 2021 avec la SATEL qui accompagne la CCGL sur ce dossier, notamment pour savoir si ces sites pourraient être retenus ou non.

Travail sur une base de données dédiée aux mesures compensatoires

Actuellement de nombreux projets d'aménagements sont en cours d'élaboration sur le territoire du SMBVLB (projets immobiliers, lotissements, aménagement de zones d'activités, etc.). Ces projets croisent souvent des enjeux environnementaux importants, notamment en termes d'impact sur les zones humides. Les réglementations environnementales actuelles demandent dans un premier temps d'éviter ou de réduire les impacts des aménagements sur le milieu naturel voire de les compenser si des impacts résiduels sur des zones à fort enjeux environnementaux sont inévitables. Ceci est conforté par les règles n° 3 et 4 du SAGE fixant des critères de compensation plus précis, assortis de mesures de suivis attestant de leur efficacité.

Dans ce contexte, les collectivités du territoire, en partenariat avec le SMBVLB, ont souhaité s'engager dans la création d'une base de données dédiées aux mesures compensatoires (localisation des zones humides susceptibles d'être impactées par des projets urbains et référencement des zones de compensation potentielles). Dans le cadre de projets urbains, les communautés de communes peuvent se trouver directement concernées par la mise en place de mesures compensatoires et de suivis, pouvant nécessiter des engagements financiers importants.

Les travaux sur cette base de données ont été engagé depuis 2019. Après une phase de prélocalisation des secteurs potentiellement humides à prospecter, l'équipe a pu conduire des inventaires terrain durant l'été 2019. Ceci a permis de juger de leur état de conservation et des potentialités de restauration de ces sites en vue d'orienter les pétitionnaires vers des mesures de compensation effectives. Rappelons que dans la procédure « Eviter, Réduire, Compenser », les mesures d'évitement doivent primer conformément aux Règles du SAGE. En cas d'impact, les critères de compensation portent sur 150% de surface de zone humide à restaurer, garantissant les mêmes fonctions et services rendus que celle initiale. Ces mesures doivent être assorties d'un plan de gestion durant 30ans afin de juger de leur efficience.

N. Mise en œuvre de l'Enjeu 1 « Préservation de la qualité des eaux » et de l'Enjeu 3 « Protection, Gestion et restauration des milieux »

1. Contexte de l'étude

Dans le cadre du SAGE Etangs littoraux Born et Buch, la Communauté de Communes des Grands Lacs (CCGL) et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS), gérant respectivement les prises d'eau d'Ispe et de la Teste, ont alerté les membres de la CLE sur la présence de pesticides dans le lac de Cazaux-Sanguinet.

Les bilans qualitatifs effectués sur les cours d'eau jusqu'aux prises d'eau potable font état de la présence de S-Métolachlore (molécule mère) et plus particulièrement de ses métabolites OXA et ESA (produits de dégradation). Compte-tenu de cette problématique, l'Agence Régionale de Santé (ARS) impose à ces gestionnaires d'avoir recours à des traitements supplémentaires au charbon actif en poudre pour abattre les teneurs en pesticides dans l'eau destinée à la consommation humaine. Ces traitements, effectués à l'année, génèrent des surcoûts (+140 000€ / an pour la CCGL) se répercutant sur les factures des consommateurs. En 2016, les prélèvements dans le lac représentaient 1 600 000 m³ pour la CCGL, contre 2 600 000 m³ pour la COBAS et 4 600 000 m³ en nappes profondes (Arcachon, La Teste-de-Buch, Gujan-Mestras, Le Teich) démontrant tout l'intérêt de protéger cette ressource en eau superficielle.

2. Enquêtes auprès des agriculteurs

Dans ce contexte, à l'image des actions conduites dans le cadre du réseau REMPLAR porté par le SIBA, la CLE a souhaité engager des enquêtes auprès des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet en vue de connaître leurs pratiques et de les sensibiliser à ces problématiques. Les résultats présentés aux agriculteurs le 16 janvier 2018 soulignent leur engagement dans une démarche d'amélioration des pratiques : réduction de 50% des doses de Camix et de Dual Gold (produits contenant le S-Métolachlore problématique) appliquées sur maïs par rapport aux doses maximales autorisées, et réduction de 50% des surfaces totales traitées, avec des indices de fréquence de traitement « herbicides » inférieurs à la moyenne en Aquitaine ; mise en place de cultures piège à nitrates (CIPAN) détruites mécaniquement (à hauteur de 80%) ; mise en place de bandes enherbées ; cultures bio, démarches agro-environnementales, etc. A noter que depuis 2017, le domaine SCEA de La Lucate, l'une des plus grandes exploitations du bassin versant, est convertie en agriculture biologique (propriétaire rencontré le 1^{er} février 2018) et que depuis 2020 le domaine de Courlouze (même propriétaire) est en cours de conversion en agriculture biologique.

3. Projet complémentaire à une démarche d'amélioration des pratiques

Fort de ce constat, il est apparu opportun d'envisager des mesures complémentaires pour tenter de réduire les teneurs en pesticides jusqu'aux prises d'eau potable. La CLE a ainsi souhaité orienter une partie des suivis et des expérimentations envisagés dans le cadre de l'étude hydraulique (voir paragraphe I) sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet. Une réunion d'échanges sur la thématique « Phytoremédiation et drainage contrôlé » a été organisée le 30 novembre 2017 en partenariat avec les instituts de recherche (Université de Bordeaux et IRSTEA) et les acteurs du territoire (élus des communes concernées, CCGL, COBAS, Chambre d'agriculture des Landes, agriculteurs du bassin versant concernés, SIBA, services de l'Etat, Agence de l'Eau Adour-Garonne, etc.).

De ces échanges et visites sur sites, il est ressorti la nécessité d'acquérir une bonne connaissance du fonctionnement hydraulique du système (flux, variation de la nappe, transport des molécules) au cours des années 2019 et 2020 pour pouvoir définir des aménagements expérimentaux appropriés en 2021 (type Zones Tampons Humides Artificielles (ZTHA), drainage contrôlé, renaturation de cours d'eau). Ce projet pilote a pour objectif d'être extrapolable à d'autres territoires. Parallèlement les enquêtes effectuées auprès des agriculteurs doivent être réimpulsées dans le cadre de ce projet afin de connaître les pratiques effectuées sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet. Ces données permettront d'alimenter l'interprétation des résultats.

Le projet a été présenté à l'Agence Régionale de Santé le 8 mars 2018.

4. Lancement du marché sur le projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » 2019-2020

Lors du Comité syndical en date du 20 mars 2018, les membres ont délibéré favorablement pour engager le projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » et définir un plan de financement adapté.

A cet effet, conformément à la délibération du Comité syndical, le SMBVLB a engagé un marché « Phytoremédiation et drainage contrôlé » entre le 19 septembre et le 15 octobre 2018. L'analyse des offres a été étudiée en Bureau du SMBVLB le 5 novembre 2018 et en Comité Syndical le 15 novembre 2018.

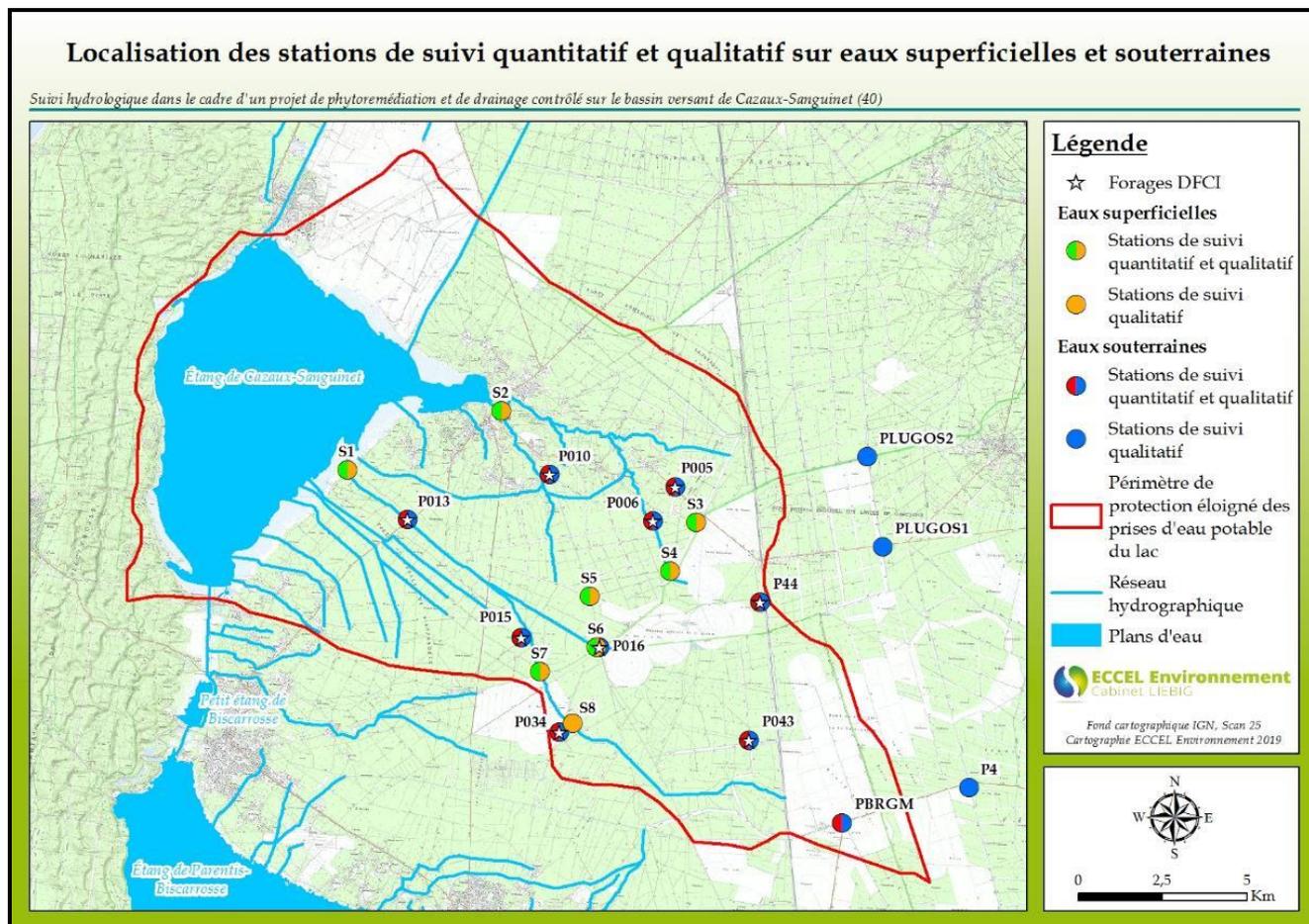
Le projet est engagé par le Bureau d'études ECCEL Environnement et l'ADERA CDTA, en partenariat avec le SMBVLB depuis janvier 2019.

5. Points de suivi qualitatifs et quantitatifs

Les points de suivi qualitatifs/ quantitatifs / piézométriques projetés sur eaux superficielles et eaux souterraines sont référencés sur les cartes suivantes. La localisation des points de suivis et le choix du matériel d'échantillonnage adapté a nécessité de nombreuses campagnes de terrain en début d'année 2018.

Le SMBVLB s'est rapproché de la DFCI, des ASA de DFCI et du Service Départemental d'Incendies et de Secours (SDIS) pour les informer du projet et éviter de gêner leurs usages sur les ouvrages DFCI. Une sortie sur le terrain a été organisée le 6 juillet 2018.

Le SMBVLB a également pris l'attache des propriétaires concernés afin de bénéficier des conventions pour la pose des dispositifs de suivi sur leur propriété.



6. Synthèse succincte des résultats obtenus sur le Métolachlore et ses métabolites

Le projet a été lancé en début d'année 2019 et un bilan à mi-parcours du projet a été réalisé le 20 novembre 2019 avec les membres du Comité de pilotage (COPIL).

Depuis, une réunion technique a été organisée le 3 février 2021 avec l'Université de Bordeaux et le Bureau d'études Eccel Environnement pour faire le point sur les résultats issus des suivis préalablement à la restitution du bilan définitif du projet devant les membres du COPIL.

Le Comité de pilotage visant à présenter le bilan définitif du projet a été organisé en visio le 18 mai 2021.

Les résultats présentés montrent que les tendances dégagées par le passé semblent assez homogènes, avec des niveaux de contamination en Métolachlore OXA et ESA plus marqués sur la Gourgue que sur le canal de l'Arreillet. Des pics « anormaux » apparaissent sur les premiers mois de l'année certainement liés aux précipitations et/ou aux remontées de la nappe Plioquaternaire (hypothèse à confirmer), ainsi qu'après les périodes d'application sur les champs.

Les résultats issus du bilan à mi-parcours du projet et présentés lors de la réunion technique du 03/02/2021, par échantillonnage ponctuel et échantillonnage passif, montrent que les points suivis à proximité des champs agricoles semblent présenter les concentrations les plus importantes en pesticides. Ces concentrations s'amenuisent ensuite jusqu'à l'arrivée dans le lac où les concentrations sont jusqu'à 8 fois moins importantes suivant les mois de l'année (bilan effectué au niveau des prises d'eau potable d'Ispe et de la Teste), notamment en raison des effets de dilution / brassage, au vu du volume de la masse d'eau. Malgré cela, les gestionnaires sont contraints de réaliser des traitements au charbon actif en poudre pour abattre ces teneurs pour l'eau potable. Les analyses conduites sur eaux souterraines, par échantillonnage ponctuel et passif, montrent des niveaux de contamination faibles voire nuls hormis sur quelques points au droit des îlots agricoles. Les puits plus éloignés semblent peu contaminés. Ces résultats sont à prendre avec précaution : ils ne constituent qu'un bilan intermédiaire et seront confortés d'ici le COPIL prévu le 18 mai 2021.

Parallèlement, une dynamique de concertation est engagée avec les professionnels agricoles qui ont d'ores et déjà amélioré leurs pratiques culturales (résultats des enquêtes réalisées entre 2017 et 2020) et/ou se sont convertis en agriculture biologique (domaines de La Lucate depuis 2017 et Courlouze depuis 2020).

En croisant ces résultats avec les pratiques agricoles réalisées sur le bassin versant, on s'aperçoit que malgré cela, les teneurs en Métolachlore OXA et ESA restent relativement stables et plus importantes sur le bassin versant de la Gourgue (domaines de La Lucate et de Courlouze situés en amont) que sur le bassin versant canal de l'Arreillet où une agriculture conventionnelle est exercée.

7. Pré-localisation des futurs aménagements

Le SMBVLB a souhaité conduire dès 2018 des prospections de terrain sur le bassin versant afin de pré-localiser des zones potentielles pour la mise en place de zones tampons humides artificielles. A la suite de ce travail, le SMBVLB a rencontré les communes de Sanguinet et de Biscarrosse pour commencer à engager des réflexions sur la faisabilité foncière. Plusieurs zones ont ainsi été pré-localisées et pourront être affinées au regard des résultats de l'étude. Ces zones ont été intégrées dans le PPGCE validé par le COPIL le 8 octobre 2019.

8. Appel à projets « Restauration de zones humides de tête de bassin versant » 2021-2025 en continuité du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » 2019-2020

En continuité du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » 2019-2020, le SMBVLB a souhaité déposer sa candidature à l'Appel à projets « Restauration de zones humides de tête de bassin versant » porté par l'Entente de l'eau au 2^{ème} semestre 2020.

Pour rappel, l'objectif des suivis engagés durant ces 2 dernières années visait à mieux comprendre les processus de transferts des contaminants entre eaux superficielles et souterraines, afin de jauger les capacités d'actions potentielles ensuite pour tenter d'atténuer ces problématiques (en effet il est plus délicat d'agir sur des nappes contaminées que sur des milieux superficiels).

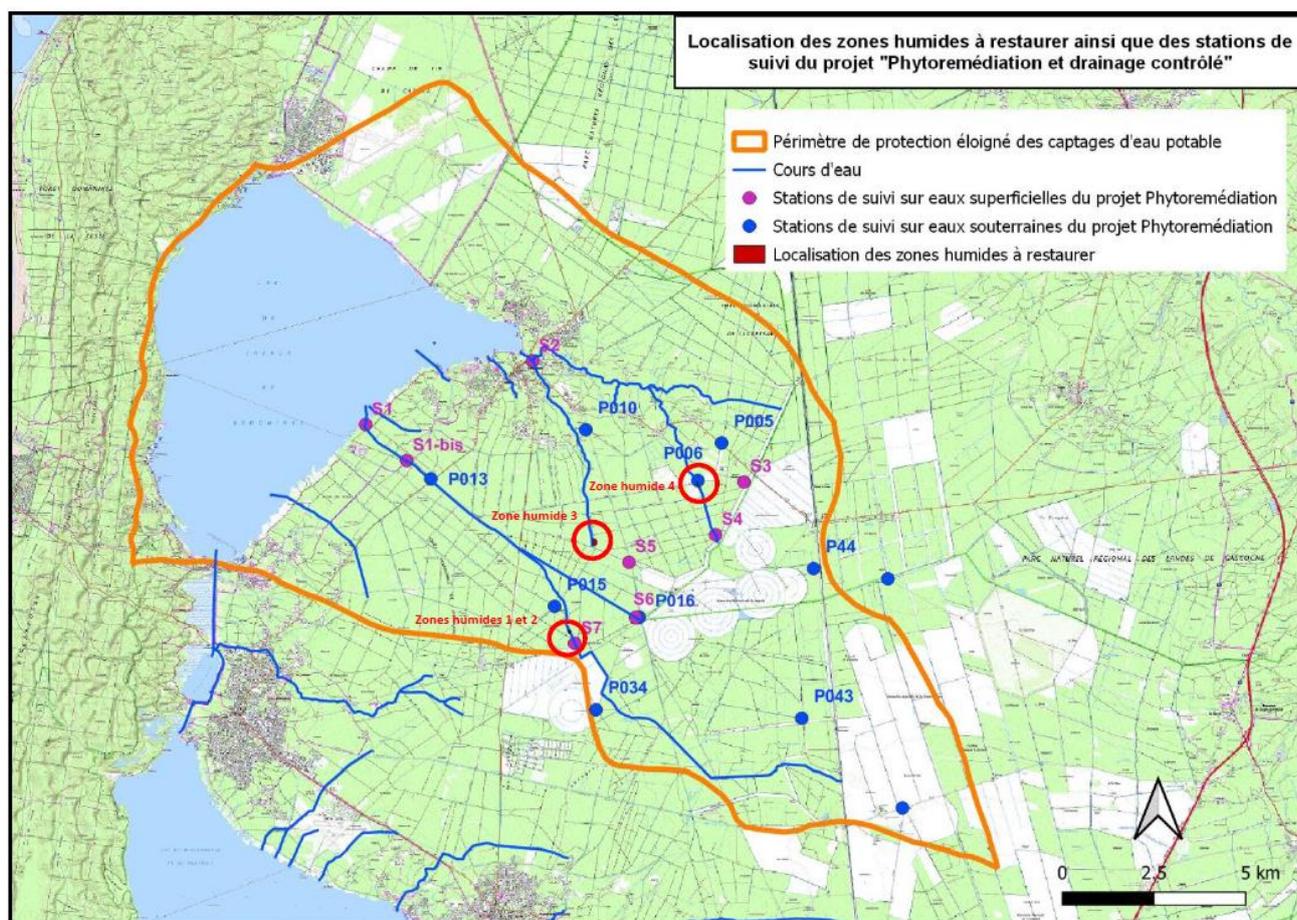
Les premiers résultats de l'étude ont été présentés en novembre 2019, puis amendés au 2ème semestre 2020, et ont permis de justifier de la mise en place d'essais expérimentaux concrets et opérationnels.

En effet, les suivis engagés depuis 2 ans ont permis de conforter le fait que les problématiques les plus importantes étaient observées sur les points situés en surface, et surtout à proximité des champs. Fort de ce constat, le SMBVLB, en tant que structure compétente sur la gestion des milieux aquatiques a souhaité s'engager dans un programme de travaux concrets et opérationnels, et d'expérimentations innovantes pour tenter de limiter ces problématiques.

Parmi celles-ci, la restauration des zones humides situées sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet constitue un enjeu majeur, compte-tenu de leurs multiples fonctionnalités, en particulier d'épuration des eaux et de rétention (limitation des flux entrants dans le lac). Ces travaux permettraient de démontrer leur efficacité dans les processus de dégradation des molécules de pesticides (Métolachlore, Métolachlore OXA et ESA en particulier, non étudiés jusqu'à présent), ainsi que de l'azote et le phosphore.

Dans ce contexte, le SMBVLB a répondu à l'Appel à projets « Restauration de zones humides de tête de bassin versant » impulsé par l'Entente de l'Eau, et a été retenu lauréat le 02/12/2020. Grâce à cela, les suivis et les travaux envisagés dans le cadre de ce projet, estimés au total à 388 732€ H.T. vont bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.

Ainsi, le SMBVLB a pu définir un programme d'actions visant à restaurer 4 zones humides situées à proximité des points superficiels les plus contaminés en pesticides (sauf pour les points S3 et le S6 en raison de l'absence de zone humide effective et/ou d'impossibilité de maîtrise foncière).



Les sites retenus se situent principalement sur foncier communal, ce qui a fait l'objet de concertation préalable avec les propriétaires/gestionnaires. Pour chaque site, des fiches ont été réalisées afin de faire un état des lieux préalablement aux travaux et en vue d'indiquer les suivis et les actions projetés.

Un phasage des actions de restauration des zones humides a été prévu entre les années 2021 et 2022, pour débiter les travaux à proximité des sites présentant les teneurs en pesticides les plus significatifs. Parallèlement des suivis qualitatifs, quantitatifs, environnementalistes des sites et des suivis des pratiques agricoles effectuées seront envisagés jusqu'à fin 2024. Les résultats des expérimentations seront remis en 2025.

Un calendrier précisant la temporalité de ceux-ci, ainsi qu'un plan de financement sont présentés dans la réponse à l'Appel à projets.

 Lancement du marché de prestation intellectuelle et du marché de travaux relatifs à l'Appel à projets 2021-2025

Dans le cadre de ce projet, le SMBVLB a conduit :

- un marché de travaux en procédure adaptée (marché n°2021.02) pour restaurer 4 zones humides situées sur les communes de Biscarrosse et de Sanguinet.
- et un marché de prestation intellectuelle en procédure formalisée (marché n°2021.01).

Ces marchés ont été examinés par la Commission d'Appel d'Offres 20 juillet 2021 et le 10 août 2021.

 Lancement des travaux et des suivis

Les travaux ont démarré avec l'entreprise S.A.R.L. SB Paysage entre le 6 septembre et le 5 novembre 2021 pour restaurer les deux premières zones humides, situées en rives gauche et droite du canal de l'Arreillet à Biscarrosse. Les travaux seront finalisés fin novembre / début décembre avec l'entreprise SDEC, après réception des canaux venturi. Les travaux sur les 2 autres zones humides situées sur la commune de Sanguinet sont prévus pour septembre 2022.



Figure 6 - Photos des travaux réalisés pour restaurer la zone humide située en rive droite du canal de l'Arreillet



Figure 7 - Photos des travaux finalisés sur la zone humide située en rive droite du canal de l'Arreillet



Figure 8 - Photos des travaux réalisés pour restaurer la zone humide située en rive gauche du canal de l'Arreillet



Figure 9 - Photos des travaux finalisés sur la zone humide située en rive gauche du canal de l'Arreillet

Le lancement du marché de prestation intellectuelle, portant sur les suivis qualitatifs et quantitatifs liés au projet, a débuté le 9 et le 10 novembre 2021 sur les 2 premières zones humides restaurées. Des prises de vue ont été assurées par l'animatrice du SAGE et transmises à l'Entente de l'eau pour les bancariser afin de réaliser un film éventuellement à plus long terme.



Parallèlement, le Comité Technique et le Comité de Pilotage du lancement du projet se sont réunis le 21 septembre et le 7 octobre 2021.

o. Gestion de projet – Fonctionnement – Missions annexes

✓ Comité syndical et Bureau du Comité Syndical du SMBVLB

Bureau du Comité Syndical du 19 janvier 2021 et Comité Syndical du 28 janvier 2021 – Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte administratif 2020
- 2) Approbation du compte de gestion 2020
- 3) Affectation de résultat 2020
- 4) Vote du budget primitif 2021
- 5) Demande de subvention pour les postes d'ingénierie
- 6) Engagement des travaux sur le courant de Sainte-Eulalie (4ème tranche)
- 7) Engagement des travaux de la Tranche 1 du PPG dans le cadre de la DIG Warsmann
- 8) Projet LIFE « Changement climatique, eau, gouvernance et information » - Quelle évolution du SAGE pour le futur ?
- 9) Appel à projets « Restauration de zones humides de tête de bassin versant »
- 10) Convention de mise à disposition des services entre la Communauté de Communes des Grands Lacs (CCGL) et le SMBVLB
- 11) Mise en place du Compte Epargne Temps
- 12) Points divers :
 - Avancement du Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau du bassin versant des lacs du Born
 - Demande d'aide financière de l'AAPPMA Parentis

Comité Syndical du 8 juin 2021 – Ordre du jour :

- 1) Election des représentants à la Commission d'Appel d'Offre.
- 2) Délibération pour la mise en place d'une seconde Déclaration d'Intérêt Général (DIG) Warsmann
- 3) Engagement des travaux de reconnexion d'annexes hydrauliques prévus dans le cadre de la seconde DIG Warsmann
- 4) Décision modificative du budget pour inscrire la dépense liée à la reconnexion d'annexes hydrauliques prévue dans le cadre de la seconde DIG Warsmann
- 5) Délibération sur les délégations au Président
- 6) Points divers:
- 7) Lancement des marchés de prestation intellectuelle et de travaux liés à l'Appel à projets « Restauration de zones humides de tête de bassin versant »
- 8) Présentation des Lignes Directrices de Gestion
- 9) Présentation de l'Accord cadre télétravail

Bureau du Comité Syndical du 5 octobre 2021 et Comité Syndical du 13 octobre 2021 – Ordre du jour :

- 1) Autorisation de programme / crédit de paiement (AP/CP) lié à l'Appel à projets « Restauration de zones humides de tête de bassin versant »
- 2) Budget général - Décision modificative n° 1
- 3) Ouverture d'un poste de Technicien territorial
- 4) Fermeture d'un poste d'Adjoint technique
- 5) Présentation des lignes directrices de gestion
- 6) Accord cadre télétravail
- 7) Points divers :
 - Départ de l'Animatrice du SAGE et solutions de remplacement
 - Réunion de cadrage réglementaire sur le projet de Règlement d'eau avec la DDTM des Landes du 20/09/2021 – Questions relatives à la gouvernance pour porter le dossier réglementaire
 - Projet LIFE « Eau&Climat » (LIFE 19GIC/FR/001259)
 - Marché de travaux n°2021.03 « Restauration de la ripisylve et désencombrement raisonné du lit mineur – Programme de travaux »
 - Quatrième tranche de travaux lancés sur le courant de Sainte Eulalie dans le cadre de la Déclaration d'Intérêt Général
 - Demande des aquaculteurs landais pour l'entretien de la végétation en amont et en aval des piscicultures
 - Demande des travaux d'entretien de la végétation autour du moulin des hauts fourneaux
 - Questions et besoins complémentaires relatif à la gestion des niveaux des étangs à Ychoux et à Pontenx-les-Forges

✓ **Points internes réguliers durant les réunions Eau/environnement toutes les 3 semaines.**

✓ **Gestion financière avec Marie-Claude LALUQUE, Directrice Générale Adjointe de la Communauté de Communes des Grands Lacs**

- Montage et suivi des dossiers de demandes de subventions pour la mission d'animation du SAGE et le suivi des cours d'eau, pour la conduite de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born et l'étude hydraulique.
- Gestion du budget annuel : proposition de budget primitif, suivi des recettes et des dépenses de fonctionnement, sollicitation des versements.
- Suivi de commandes et factures.

P. Communication

La communication durant l'année 2021 s'est structurée selon trois axes :

✓ **Communication envers les membres de la CLE**

La CLE est en cours de renouvellement depuis les élections municipales de 2020. Aucune autre réunion n'a pu être organisée durant l'année 2021 de ce fait et en raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19.

✓ **Communication envers les membres du SMBVLB**

Ce mode de communication a été utilisé lors :

- des réunions du Bureau du Comité Syndical le 19 janvier et le 5 octobre 2021,
- du Comité Syndical du SMBVLB le 28 janvier, le 8 juin et le 13 octobre 2021,
- des COTECH et COPIL des études et projets portés par le SMBVLB.

✓ **Communication envers les partenaires du SAGE**

Ce mode de communication a été utilisé :

- tout au long de l'année au cours des réunions et visites terrains relatives à l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau et à l'étude hydraulique du bassin versant du Canteloup, au projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » et l'Appel à projets « Restauration de zones humides de tête de bassin versant » 2021-2025, le projet LIFE « Eau&Climat », à la continuité écologique, etc.
- lors du séminaire des Animateurs de SAGE le 1^{er} avril 2021 (présentation du projet LIFE « Eau&Climat » porté par le SMBVLB).
- lors des réunions de la Commission environnement de la CCGL / SMBVLB du 23 février et du 25 novembre 2021.
- lors de la réunion Interservices de la CCGL / SMBVLB du 31 septembre 2021

✓ **Communication auprès des scolaires**

L'animatrice du SAGE a présenté son activité dans le cadre d'une UE aux étudiants du Master 1 « Biodiversité, écologie et évolution » de l'Université de Bordeaux le 18 mars 2021.

✓ **Communication envers le grand public**

La communication envers le grand public s'est traduite :

- par la mise à disposition d'informations sur le site internet national Gest'eau,
- la mise à jour du site internet du SAGE et notamment de l'interface cartographique,
- par l'intervention de l'animatrice au cours des événements « Vis ta plage » en juillet / août 2021.